00037755

THE
ASIATIC SOCIETY OF BOMBAY
TOWN HALL, BOMBAY-400 023.

Digitized with financial assistance from the
Government of Maharashtra
on 03 December, 2015

MÉMOIRES

DE M. LE BARON

DE BESENVAL.

T. II.

37755
ac

MÉMOIRES

DE M. LE BARON

DE BESENVAL,

Lieutenant-Général des Armées du Roi, sous Louis XV et Louis XVI, Grand'Croix de l'Ordre de Saint-Louis, Gouverneur de Haguenau, Commandant des Provinces de l'Intérieur, Lieutenant-Colonel du Régiment des Gardes-Suisses, *etc.*;

ÉCRITS PAR LUI-MÊME,

IMPRIMÉS SUR SON MANUSCRIT ORIGINAL,

Et publiés par son Exécuteur Testamentaire.

Contenant beaucoup de Particularités et d'Anecdotes sur la Cour, sur les Ministres et les Règnes de Louis XV et Louis XVI, et sur les Événemens du temps.

PRÉCÉDÉS D'UNE NOTICE SUR LA VIE DE L'AUTEUR.

TOME SECOND.

A PARIS,

Chez F. BUISSON, Libraire, rue Hautefeuille, n°. 31.

AN TREIZIÈME (1805).

14
es'
37755

MÉMOIRES

ET

ANECDOTES

HISTORIQUES ET POLITIQUES.

Intrigue de M. de Lavauguyon contre M. le duc de Choiseul, en 1760 (1).

Il y avoit deux ans que M. le duc de Choiseul étoit ministre des Affaires étrangères, ami intime de madame de Pompadour, qui l'avoit porté à cette place; honoré de la plus grande faveur et de la confiance du roi, bien avec M. le dauphin, et recherché de tout le monde qui s'empresse à captiver un ministre dans son début, lorsqu'il reçut une de ces atteintes inévitables pour les gens en place

(1) Écrit en 1771.

et d'autant plus révoltante, qu'il devoit moins s'y attendre.

M. de Choiseul n'ayant alors aucune province dans son département, n'alloit que rarement au conseil des dépêches, et seulement lorsqu'il s'agissoit de quelque affaire majeure qui intéressât tout le royaume. M. le dauphin l'envoya chercher pour lui demander de se trouver au premier qui se tiendroit; qu'il étoit instruit qu'il y seroit question des congrégations des Jésuites que le parlement attaquoit. En le priant d'être favorable à cette société, il le questionna sur ce qu'il en pensoit. M. de Choiseul lui répondit: « Qu'ayant été élevé » chez elle, il ne lui étoit point opposé; » que quant à l'affaire des congrégations, » comme il y avoit assisté lui-même, pendant qu'il étoit au collége, il n'y voyoit » aucun inconvénient, et que M. le dauphin pouvoit être sûr qu'au conseil, où » il se trouveroit, d'après ses ordres, il les » soutiendroit. » M. de Choiseul ayant à son tour demandé à M. le dauphin son opinion sur les Jésuites, ce prince lui répondit

avec tant de chaleur et d'enthousiasme sur leur compte, qu'il ne put s'empêcher de lui dire, avec cette liberté qui lui est si propre : *Ah ! fi ! monsieur ! un dauphin peut-il être aussi chaud pour des moines?*

Quelques jours après le conseil des dépêches où M. de Choiseul tint la parole qu'il avoit donnée à M. le dauphin, il vit que ce prince remettoit un mémoire au roi, lorsqu'il alloit entrer dans sa garde-robe. Il ne fit nulle attention à cette démarche ; mais s'étant aperçu de quelque contrainte dans la contenance du roi, vis-à-vis de lui, il en parla à madame de Pompadour qui le rassura. Cette contrainte de la part du roi se soutint ; M. de Choiseul en reparla de nouveau à madame de Pompadour ; et ayant remarqué de l'embarras dans ses réponses, il la poussa au point qu'elle lui avoua que M. le dauphin avoit remis au roi un mémoire fait par M. le Févre d'Amécour, conseiller au parlement, dans lequel on dévoiloit une intrigue de lui (M. de Choiseul), avec le parlement, pour la destruction des

Jésuites en France. Ce mémoire entroit dans le plus grand détail sur les menées de M. de Choiseul, citant M. l'abbé Chauvelin, comme son agent dans le parlement. On y trouvoit tout le plan qu'on se proposoit pour le renvoi de la société, et ce qu'il y a de particulier, c'est que tous les faits, et les exposés de ce mémoire étant faux et controuvés, il semble qu'ils aient servi de règle, dans la conduite qu'on a tenue, lorsqu'en effet on a chassé les Jésuites. Indépendamment des imputations qui faisoient la base du mémoire, on n'y avoit pas négligé ce qui pouvoit offenser personnellement le roi; car on y faisoit dire à M. de Choiseul, qu'on ne s'embarrassât pas de l'opposition que S. M. pourroit mettre dans les premiers instans; que sa foiblesse ordinaire le livreroit bientôt à l'opinion de ceux qui avoient du crédit sur lui: que, quant à M. le dauphin, il avoit un caractère polonais, plein de fanatisme et d'effervescence, mais sans fond; ce qui ne produiroit qu'un orage qui s'en iroit en poussière.

M. de Choiseul, aussi indigné que surpris de ce qu'il venoit d'apprendre, ne balança pas un moment. Dès le lendemain, il demanda un travail au roi, dans lequel, après avoir arrangé ce qu'il desiroit qui fût fait avant de quitter sa place, il remit sa démission à S. M., en lui disant que puisqu'elle n'avoit pas jugé à propos de lui communiquer le mémoire qu'on lui avoit donné contre lui, ce manque de confiance le mettoit hors de mesure de la pouvoir servir dorénavant; que d'ailleurs il la supplioit de trouver bon qu'il traduisît M. d'Amécour devant le parlement, les chambres assemblées, et que là, on *jugeroit qui étoit coupable, et qui seroit puni.* Le roi parut embarrassé de la résolution de M. de Choiseul; il le pria de ne point faire de démarches auprès du parlement, et sur-tout de reprendre sa démission qu'il ne vouloit absolument point accepter; il accompagna tout cela de propos obligeans, auxquels M. de Choiseul répondit : que puisque ses services étoient agréables à S. M., il les continue-

roit ; qu'il s'abstiendroit de porter l'affaire au parlement, puisqu'elle ne le vouloit pas ; mais toutefois à une condition : c'est qu'elle trouvât bon que devant tous les ministres rassemblés, le premier président et le lieutenant de police, il interrogeât M. d'Amécour sur le fait en question, et que ses réponses fussent écrites par le lieutenant de police, pour être ensuite mises sous les yeux de S. M. ; que cela fait, il osait la supplier de faire venir M. d'Amécour en sa présence, M. de la Vrillière en tiers, pour lui faire de nouveau des questions ; que M. de la Vrillière mettroit par écrit. M. de Choiseul lui demanda encore la permission d'avoir une explication avec M. le dauphin, et le roi consentit à tout ce qu'il voulut.

En conséquence, M. de Choiseul ayant rassemblé tous les ministres, le premier président, le lieutenant de police et M. d'Amécour, il demanda à ce dernier :

D. Me connoissez-vous, monsieur ?

R. Oui, monsieur, pour avoir été une seule fois chez vous, vous parler au sujet

un mariage que vous desiriez qui se fît.

D. Avons-nous jamais traité ensemble aucune affaire qui ait regardé les Jésuites?

R. Non : je me rappelle seulement que le jour que je fus chez vous, comme je je m'en allois, vous me fîtes une plaisanterie sur leur compte.

D. Le mémoire qu'on a donné au roi contre moi est-il de vous?

R. Non, monsieur.

D. En avez-vous eu connoissance?

R. Oui, pour avoir été vivement sollicité de prendre part à cette affaire, sans avoir voulu y consentir.

D. Par qui?

R. Je le dirai au roi, s'il veut m'accorder une audience.

Je puis répondre que je rends bien exactement les mots de l'interrogatoire. M. de Choiseul, de qui je tiens le fait que je rapporte, me l'a montré.

Après que M. d'Amécour eut signé sa déposition, M. de Choiseul fit entrer l'abbé Chauvelin, qu'il avoit de même

fait venir ; et lui ayant demandé combien il y avoit de temps qu'ils ne s'étoient vus, après avoir été fort liés ; l'abbé lui répondit qu'il y avoit sept ans.

Peu de temps après cet interrogatoire, M. d'Amécour fut introduit par M. de la Vrillière à l'audience du roi, où il répéta les mêmes choses, auxquelles S. M. ne put s'empêcher de s'écrier, en portant la main devant ses yeux : *Ah ! mon fils m'a menti !*

Le fait bien éclairci, M. de Choiseul alla chez M. le dauphin : ce prince fut extrêmement embarrassé dans l'explication, qui fut vive de la part de M. de Choiseul, et qu'il termina par lui dire : *Peut-être, monsieur, serai-je assez malheureux pour être un jour votre sujet ; mais certainement je ne serai jamais à votre service :* propos qui irrita M. le dauphin à tel point, qu'il s'en plaignit au roi, qui lui répondit : *mon fils, vous avez tellement blessé M. de Choiseul, qu'il faut lui tout passer.*

On découvrit que toute cette intrigue

voit été tramée par M. le duc de Lavauguyon, affilié et partisan outré des Jésuites, et que le mémoire avoit été fait par un jésuite, préfet de M. de Saint-Maigrain, et un nommé *Péres*, ex-jésuite, roué, intrigant vendu à M. de Lavauguyon, et logeant chez lui. Il est bien difficile de se persuader que la société des Jésuites en général, n'ait pas eu de part à cette menée, quoique M. de Choiseul m'ait dit qu'il en étoit convaincu, et qu'elle étoit uniquement l'ouvrage de M. de Lavauguyon, avec lequel pourtant il étoit bien éloigné de se croire brouillé, puisque le voyant souvent, il avoit toujours fait les choses qu'il lui avoit demandées. Il s'est cependant rappelé qu'il avoit pu le choquer, sans en avoir eu l'intention, et voici comment. M. de Lavauguyon desiroit d'entrer dans le conseil; et pour montrer qu'il en étoit capable, il avoit remis un mémoire sur l'administration, à madame de Pompadour, qui le communiqua à M. de Choiseul, sans lui dire de qui il étoit. Ce ministre, après l'avoir lu,

le lui rendit, en lui disant que non-seulement il n'avoit pas le sens commun, mais même qu'il étoit de quelqu'un qui ne savoit pas la géographie. M. de Choiseul a soupçonné madame de Pompadour d'avoir rendu ce propos à M. de Lavauguyon qui vraisemblablement ne le lui a pas pardonné.

Je ne sais de quoi il faut plus s'étonner, ou de rencontrer une ame assez noire pour controuver une fausseté pareille à celle que M. de Lavauguyon a inventée contre M. de Choiseul, assez hardie pour la produire, ou de voir un roi assez indifférent, pour non-seulement ne pas punir authentiquement un méchant, mais encore lui laisser entre les mains l'éducation des princes ses petits-fils!

Dernière intrigue qui détermina la disgrâce du duc de Choiseul ; détails sur l'abbé de la Ville (1).

Les Espagnols, mécontens de ce que les Anglais avoient fait un établissement, et bâti un fort dans l'île de Falkland, qu'ils prétendoient être sur leur terrain, venoient d'y envoyer une frégate et des troupes, qui, après avoir canonné le fort, s'en rendirent maîtres, et firent la garnison anglaise prisonnière.

Cette nouvelle, parvenue à Londres, y causa une grande fermentation. Sur-le-champ, il y eut des ordres donnés pour équiper une flotte, et la guerre entre l'Espagne et l'Angleterre parut inévitable.

L'Espagne la desiroit fort; ses colonies, suffisamment garnies de troupes, sa marine en bon état, des finances bien réglées, lui donnoient un grand avantage sur les Anglais pris au dépourvu ; et le droit du jeu étoit qu'elle soutînt une démarche que

(1) Ecrit en 1771.

vraisemblablement elle n'avoit pas fait au hasard, et dont il lui étoit aisé de prévoir les suites. D'ailleurs, la circonstance étoit d'autant plus favorable, que les Anglais étoient actuellement en mésintelligence avec leurs colonies de la Nouvelle-Angleterre, qui faisoient des tentatives pour méconnoître la métropole; événement qui ne peut manquer d'arriver par la suite des temps, sur-tout si la France a des ministres des Affaires étrangères aussi attentifs que l'étoit le duc de Choiseul, à fomenter ces divisions.

Ce ministre, sentant de reste qu'il étoit impossible à la France de ne pas prendre part à une guerre entre l'Espagne et l'Angleterre, quand bien même le pacte de famille ne l'y auroit pas engagée, mit tout en œuvre pour l'empêcher. Autant l'Espagne se trouvoit dans une situation avantageuse, autant la France étoit hors d'état d'armer, quoique, depuis huit ans de paix, la vigilance de M. de Choiseul eût donné au royaume une armée mieux équipée et plus disciplinée qu'on eût jamais vu;

qu'il eût fait fortifier Brest et Toulon qui n'étoient pas à l'abri d'un coup de main avant son ministère, et qu'il eût remis la marine sur un assez bon pied. Cependant elle n'étoit certainement pas de force vis-à-vis celle des Anglais, je ne dis pas seulement en nombre, mais en talens; car son indiscipline est peut-être la seule chose sur laquelle on puisse reprocher à M. de Choiseul, de n'avoir pas apporté l'attention qu'il auroit dû. Une raison plus forte encore devoit faire regarder la guerre comme le plus grand malheur qui pût arriver à la France; c'étoit ses finances. Elles étoient à un tel point de délabrement, et le crédit si perdu, par les opérations de l'abbé Terray (1), que, bien loin de pouvoir se flatter de fournir aux dépenses d'une guerre, le roi ne pouvoit satisfaire à ses engagemens, et manquoit journellement aux plus solennels. D'après cet exposé, on croira facilement que tout devoit porter M. de Choiseul à employer les ressources de son génie vis-à-vis de

(1) Nouvellement contrôleur-général.

l'Angleterre, et tout le crédit qu'il avoit en Espagne pour amener les choses à un accommodement.

L'éloignement des cours de Londres et de Madrid, le temps prodigieux que demandoit une réponse, prolongée encore par des répliques inévitables, avant que de convenir des moindres articles préliminaires qui devoient mener à tomber d'accord sur le fond de l'affaire, firent que plusieurs mois s'écoulèrent à envoyer des courriers qui ne concluoient rien.

La cabale acharnée à perdre M. de Choiseul n'eut garde de manquer une si belle occasion de lui nuire dans l'esprit du roi, qui craignoit souverainement la guerre. On lui dit que le duc de Choiseul, pour se rendre nécessaire dans un moment où il voyoit son crédit diminuer, non-seulement avoit excité l'Espagne à une démarche aussi vive que celle d'attaquer l'île de Falkland, ce que certainement elle n'auroit pas fait sans son aveu (1),

(1) Personne n'ignoroit le crédit prodigieux que M. de Choiseul avoit sur le roi d'Espagne,

mais même qu'il traînoit la négociation en longueur pour donner la guerre, s'il voyoit qu'il ne pût pas se soutenir autrement.

Le roi, qui lisoit toutes les dépêches du duc de Choiseul, d'ailleurs témoin des soins qu'il prenoit pour procurer un accommodement, ne fit pas grand état des premiers propos qu'on lui tint sur ce sujet. Cependant, à force de s'entendre répéter les mêmes choses par une maîtresse qui l'avoit subjugué, et par le chancelier, en qui il commençoit à prendre confiance; le roi, dis-je, qui voyoit que rien ne se terminoit, commença à avoir de l'incertitude; et il faut convenir qu'à sa place, beaucoup d'autres en auroient eu de même; car, en réfléchissant, il n'étoit guères vraisemblable que l'Espagne se fût portée à attaquer l'Angleterre, sans que M. de Choiseul, qu'elle consultoit sur tout, en

dont il se vantoit lui-même, au point que je lui ai ouï dire, qu'il étoit plus sûr de sa prépondérance dans le cabinet de Madrid, que dans celui de Versailles.

eût eu connoissance. Je ne puis pas dire avoir aucune notion pour ou contre cette opinion, et je n'en juge que sur l'apparence, qui me semble assez forte pour l'emporter sur la partialité que j'ai pour M. de Choiseul. »

Du moment qu'on fut parvenu à inspirer des doutes au roi, il fut facile d'en jeter sur toute la conduite de son ministre, et de lui attribuer dè l'éloignement pour l'accommodement, ce qui pourtant se contredisoit; car, en convenant qu'il fût possible que M. de Choiseul eût amené les choses au moment de la guerre pour devenir nécessaire, il étoit de son intérêt de maintenir la paix, que le roi desiroit ardemment; et en rendant ce service à l'État, de mettre ce prince dans le cas de la reconnoissance, et de lui conserver ses places.

Plus la cabale sentoit l'avantage que M. de Choiseul retireroit du maintien de la paix, plus elle fit d'efforts pour ne lui en pas donner le temps. On avoit bien jeté des doutes dans l'esprit du roi, mais

on

qui ne le déterminoit à rien; et dans cette occasion, comme dans toutes celles où il faut prendre un parti, son caractère foible et soupçonneux le laissoit dans l'incertitude. Madame du Barry lui répétoit sans cesse que si l'accommodement de l'Espagne et de l'Angleterre n'étoit pas fait, c'est que M. de Choiseul ne le vouloit pas, et que tant qu'il seroit en place, les choses subsisteroient de même. Le roi écoutoit, sans défendre ni accuser M. de Choiseul, et sur-tout sans rien décider. Enfin, madame du Barry lui dit que puisqu'elle ne pouvoit le persuader, il étoit de l'intérêt de l'État et de son repos, de s'éclaircir; qu'il envoyât chercher l'abbé de la Ville; qu'il le questionnât, avec ordre de lui dire la vérité; que ce témoin ne pouvoit lui être suspect, puisqu'il étoit commis de M. de Choiseul, chargé de la partie dont il étoit question.

L'abbé de la Ville avoit débuté dans le monde par être jésuite; il avoit ensuite abandonné cette société, pour être prêtre séculier. Placé précepteur auprès des en-

sans de M. de Fénélon, il le suivit en cette qualité dans son ambassade d'Hollande, où bientôt son esprit et ses intrigues l'emportèrent facilement sur le peu de talent et l'esprit borné de M. de Fénélon. L'abbé devint l'homme de confiance, et fut fait secrétaire d'ambassade. Il demeura longtemps en Hollande avec succès, sous ce titre, et n'en fut rappelé que pour avoir une place de principal commis dans le bureau des Affaires étrangères : il y eut bientôt de la considération et de l'influence, par l'acquit que lui avoient donné une longue application, une grande expérience dans les affaires, et le besoin qu'avoient de ses lumières cette suite de ministres nommés au hasard, et bientôt renvoyés pour leur incapacité, ou par intrigue.

Les choses changèrent, lorsque M. de Choiseul vint en place. Ses talens supérieurs pour la politique le mettoient au dessus des conseils et du besoin de secours; faisant ses dépêches lui-même, et de sa propre main, pour peu qu'elles fus-

peu intéressantes, les sous-ordres dans cette partie n'étoient plus avec lui que de simples secrétaires, auxquels il donnoit des ordres, sans les laisser pénétrer dans ses vues, et encore moins leur permettre de donner leur avis. Une telle conduite ne devoit pas plaire à l'abbé de la Ville, pour lequel même, je ne sais par quelle raison) M. de Choiseul montroit de l'éloignement, le traitant assez mal, et lui donnant des mortifications. Ce ministre eut souvent le tort d'indisposer ainsi ses subordonnés et de les garder; dangereuse inconséquence qui tenoit entièrement à la légèreté de son caractère. La pente naturelle de son esprit le portoit à blesser, à humilier même ceux qui dépendoient de lui; mais la bonté de son cœur se refusoit à perdre qui que ce fût.

Les ennemis de M. de Choiseul étoient trop attentifs à tout ce qui pouvoit lui nuire et servir leurs vues, pour qu'ils ne profitassent pas des dispositions de l'abbé de la Ville, que vraisemblablement ils déterminèrent aisément à tenir le langage

qu'ils lui prescrivirent. Ce qu'il y a de certain, c'est que le roi le fit venir dans son cabinet, le vendredi 21 décembre 1770, et lui demanda où en étoient donc les négociations pour maintenir la paix, et quelles étoient les intentions de M. de Choiseul? L'abbé répondit qu'il ne pouvoit en rendre compte à sa majesté, parce que ce ministre faisoit toutes ses dépêches de sa main, et ne les communiquoit à personne; mais que si elle vouloit être instruite des dispositions intérieures de M. de Choiseul, elle n'avoit qu'à lui ordonner de faire une lettre pour le roi d'Espagne, qui déclarât à ce prince qu'elle vouloit absolument la paix, et qu'aucune considération ne lui feroit prendre part à la guerre, si elle se déclaroit; que, si ce ministre obéissoit sans réplique, c'étoit une preuve que ses desseins étoient purs; qu'au contraire, s'il faisoit des objections à cette démarche, il montreroit de reste qu'il vouloit tout brouiller.

La trame étoit adroitement ourdie, et

ne pouvoit manquer d'avoir son effet ; car il étoit facile de calculer que M. de Choiseul, qui venoit d'expédier un courrier en Espagne, avec des propositions d'accommodement, répondroit au roi qu'avant d'écrire à cette cour, il falloit attendre la réponse qu'on feroit au dernier plan d'arrangement qu'on lui avoit envoyé ; que s'il étoit accepté, la lettre devenoit inutile ; que s'il étoit refusé, on seroit toujours à temps de l'écrire.

Au sortir de cette conversation, le roi entra dans le conseil, où M. de Choiseul, ayant commencé à entamer l'affaire d'Espagne, ce prince l'interrompit, avec un certain tremblement dans le menton, qui étoit toujours la marque sûre du trouble de son intérieur ; il l'interrompit, dis-je, pour lui ordonner de lui faire la lettre au roi d'Espagne. M. de Choiseul ne manqua pas de lui faire la réponse qu'on avoit prévue. Le roi ne répliqua pas un seul mot ; et, ayant levé le conseil plus tôt que de coutume, il fit de nouveau appeler l'abbé de la Ville, et lui commanda de faire une

lettre au roi d'Espagne, pour prévenir ce prince qu'il alloit faire des changemens dans son ministère. Il enjoignit de plus à l'abbé de tenir la chose secrète ; et le lundi suivant, 24 décembre, M. de Choiseul fut exilé.

Pour récompenser l'abbé de la Ville, on obtint du roi de le faire lecteur de M. le dauphin, sous le prétexte de donner des notions de politique à ce prince ; mais, dans le fond, par la certitude que la haine de l'abbé pour M. de Choiseul le porteroit à lui donner de mauvaises impressions contre ce ministre, et l'espoir qu'on préviendroit ce que madame la dauphine (1), fort portée pour lui, pourroit faire en sa faveur.

(1) Antoinette d'Autriche.

Comment le duc de Choiseul perdit la charge de colonel-général des Suisses, et les suites de cet événement (1).

Le duc de Choiseul étant disgracié et exilé, se douta bien que ses ennemis emploieroient tout au monde pour lui faire ôter la charge de colonel-général des Suisses. Indépendamment du relief qu'ils pensoient qu'elle jetoit sur sa personne, elle lui donnoit l'avantage de travailler, si ce n'est avec le roi, du moins avec M. le dauphin, qui, dans l'ordre des choses possibles, peut ne pas tarder à monter sur le trône, le roi ayant soixante-deux ans, et étant fort usé par une vie désordonnée, qu'il semble encore abréger dans les bras de madame du Barry, femme qui connoissoit toutes les ressources de la volupté la plus lubrique, et qui ne ressembloit point aux autres favorites.

(1) Ecrit en 1772.

Un autre point de vue pouvoit encore exciter les ennemis de M. de Choiseul à lui enlever sa charge ; c'est qu'en déterminant le roi à la lui ravir, si M. de Choiseul, se fondant sur l'inamovibilité de cette place, refusoit de donner sa démission, c'étoit un moyen d'irriter le roi contre lui, de le porter à le faire mettre à la Bastille, et de l'engager à des persécutions qui auroient flatté la haine de MM. d'Aiguillon, de Lavauguyon, et de madame de Marsan, acteurs principaux de la cabale qui lui étoit opposée.

Le premier voyage que je fis à Chanteloup, un mois après l'exil de M. de Choiseul, je m'entretins beaucoup de cet objet avec lui. Il me dit que si on lui demandoit sa charge pour quelqu'un qui ne lui fût pas désagréable, et qu'on voulût lui faire un bon parti, il n'étoit point du tout éloigné de s'en démettre ; ce qui me parut assez simple. M. de Choiseul, qui avoit été maître de la France, et qui avoit traité les plus grands objets, ne pouvoit pas être fort flatté de l'administration de

vingt-six bataillons, ni d'un petit travail avec le roi, qui ne pouvoit rien ajouter à la considération prodigieuse qu'il s'étoit acquise en Europe, ni jeter un grand lustre sur la carrière qu'il avoit encore à remplir.

J'avois toujours été persuadé, ainsi que tout le public, de l'inamovibilité de la charge de colonel-général des Suisses; et ce qui s'est passé sous le ministère du cardinal de Richelieu, vis-à-vis de M. de Bassompierre, revêtu de cette charge, étoit bien fait pour confirmer cette opinion. Curieux cependant de m'éclaircir sur ce point, je demandai à M. de Choiseul à voir sa patente, et je fus fort surpris d'y trouver, après l'énumération des appointemens et des prérogatives de cette charge accordée à M. de Choiseul, la phrase suivante : *Et le tout pour en jouir, tant qu'il nous plaira.* Ce qui surprendra ceux qui ne connoissent point M. de Choiseul, c'est qu'il fut aussi étonné que moi de cette phrase; mais ceux qui le connoissent, trouveront que la légèreté de

n'avoir jamais lu sa patente, lui ressemble parfaitement. Je fus atterré de cette découverte, et je me doûtai, dès-lors, qu'on s'en serviroit en temps et lieu.

Nous avions, dans le régiment des Gardes-Suisses, un M. de Zurlauben, capitaine, et, de plus, de l'académie des Inscriptions, prodige de mémoire et de lecture, que je ne puis mieux faire connoître qu'en rapportant ce qu'en disoit mademoiselle de Lussan : elle prétendoit que c'étoit une bibliothèque immense, dont le bibliothécaire étoit un sot. Qu'on joigne à cela une figure et un esprit gauches, nulle notion de principes d'honnêteté, voilà ce qu'étoit M. de Zurlauben, qui s'imaginoit avoir des sujets de plainte contre M. de Choiseul, parce qu'il ne lui avoit pas donné autant de pensions qu'il croyoit en mériter. Cet homme étoit, comme tous ses semblables, très-bien venu chez M. de Lavauguyon, et je ne doute point que ce ne fût par son ordre que Zurlauben avoit fait un mémoire pour prouver l'amovibilité de la charge de co-

lonel-général des Suisses, dont on parla peu de temps après l'exil de M. de Choiseul. Je n'ai point vu ce mémoire, quelques recherches que j'aie pu faire; mais je suis bien convaincu qu'il a existé.

Il se répandoit de temps en temps, dans le public, des bruits qu'on alloit ôter à M. de Choiseul sa charge; ils tomboient ensuite. On ajoutoit que, quelqu'effort qu'on fît auprès du roi sur cet objet, il ne vouloit pas en entendre parler; ce qui n'est pas dénué de vraisemblance, car le roi a trop d'usage pour ne pas discerner ce qui est bien d'avec ce qui est mal: d'ailleurs, accoutumé à un gouvernement doux, par l'indifférence qu'il met aux trois quarts des choses, et l'avis des gens qui l'ont conseillé jusqu'à la disgrâce de M. de Choiseul, son premier mouvement est de se refuser aux violences et aux choses injustes; mais bientôt sa foiblesse vis-à-vis de sa maîtresse ou du ministre qui le gouverne, prend le dessus, et il cède. Cependant, il a combattu plus long-temps qu'on n'auroit dû s'y attendre, dans l'af-

faire du généralat des Suisses ; et les ennemis de M. de Choiseul ne sont parvenus à leur but, qu'en employant des moyens dont la suite ne peut être inspirée que par une haine, une méchanceté, aussi profondes que la leur.

Quoique je susse, en général, les dispositions de M. de Choiseul pour sa charge, cependant je n'ai appris que depuis les démarches qu'il a fait faire par M. du Châtelet.

M. du Châtelet lui avoit les plus grandes obligations ; il l'avoit nommé successivement aux ambassades de Vienne et d'Angleterre ; il lui avoit fait obtenir le cordon bleu, et le régiment du roi, pour ainsi dire malgré le roi lui-même, qui ne l'aimoit pas. D'ailleurs, M. du Châtelet étoit ami de M. d'Aiguillon ; ayant été au collége ensemble, ils avoient toujours conservé des liaisons intimes que jamais M. du Châtelet n'avoit interrompues, dans les circonstances critiques où M. d'Aiguillon s'étoit trouvé ; et même il n'avoit pas voulu le sacrifier à M. de Choiseul,

lorsque M. d'Aiguillon, sorti de la crise violente, commençoit à devenir un ennemi en crédit et dangereux ; ce qui avoit fort déplu à M. de Choiseul, trop gâté alors pour admettre de partage. Il en résulta que M. du Châtelet eut le vernis d'une conduite douteuse, chose qui ne lui avoit pas fait honneur dans le monde, mais dont il s'est bien lavé, comme on va le voir.

D'après cet exposé, on conçoit que M. du Châtelet étoit l'homme le plus propre, par sa position, à être utile aux intérêts de M. de Choiseul. Ce fut aussi lui, qu'il en chargea, et en conséquence M. du Châtelet fut trouver M. d'Aiguillon à Compiègne. Après plusieurs propos qui ne signifioient rien, il fit tomber la conversation sur la charge de colonel-général des Suisses, et lui demanda s'il étoit vrai qu'on travaillât à l'ôter à M. de Choiseul ; qu'il en couroit bien quelque bruit, mais qu'il n'y ajouteroit foi qu'après avoir su de lui ce qui en étoit. M. d'Aiguillon lui répondit qu'il n'y avoit

rien de si vrai ; qu'on en parloit sans cesse au roi, et qu'en effet il étoit bien difficile qu'un homme exilé conservât et exerçât une charge de cette importance. M. du Châtelet répartit que si l'intention du roi étoit en effet de l'ôter à M. de Choiseul, et qu'il voulût lui en donner un dédommagement convenable, il seroit le premier à le porter à donner sa démission ; qu'il se sentoit même capable de courir à Chanteloup, et de se jeter à ses genoux, pour le déterminer, au cas qu'il voulût faire des difficultés. Il n'y en eut pas davantage de dit pour le moment.

Comme rien n'est plus ténébreux que la marche de l'iniquité, personne n'a pu savoir la suite de toutes les démarches qui ont été faites pour ôter la charge de colonel-général des Suisses à M. de Choiseul ; et ce n'est que par la différence de celles que l'on a pu savoir, et le temps que le roi a mis à se décider, qu'on a pu présumer la répugnance de ce prince pour cette injustice.

Dans le temps que M. du Châtelet avoit

avec M. d'Aiguillon la conversation qu'on vient de rapporter, Zurlauben étoit en Suisse, chargé d'une commission secrète de MM. d'Aiguillon et de Lavauguyon, pour tâcher de déterminer les Cantons à demander un autre général, en leur représentant combien il étoit contraire à leur intérêt d'avoir, à la tête de leurs troupes, un homme dans la disgrâce, et, de plus, exilé de la cour. Quoiqu'en général les Suisses fassent marcher leur avantage bien avant toutes les autres considérations, et même avant tout principe, je leur dois la justice qu'en cette occasion, non-seulement ils ne voulurent pas se prêter à cette démarche, mais même qu'ils eurent horreur de la commission et du commissionnaire; de manière que Zurlauben fut contraint de s'envelopper dans le voile de ce mystère, qui couvre toujours l'infamie, et qu'il n'osa l'entr'ouvrir qu'aux gens de sa troupe.

La cour étoit à Fontainebleau, lorsque Zurlauben revint; quoiqu'il eût entièrement échoué dans son message, il y a

lieu de croire que n'apportant rien de satisfaisant de la part de la Suisse, du moins il dit que le vœu de la nation étoit qu'on lui donnât un autre général. Quand bien même il ne l'auroit pas dit, on peut s'en rapporter aux gens qui l'avoient employé, pour le faire écrire au roi.

Précisément dans ce temps-là, M. de Choiseul, desirant de savoir où il en étoit pour sa charge, avoit prié M. du Châtelet d'aller à Fontainebleau pour sonder de nouveau M. d'Aiguillon, et lui demander s'il l'autorisoit à instruire M. le duc de Choiseul de leur conversation de Compiègne. En effet, M. du Châtelet demanda à M. d'Aiguillon s'il étoit encore question de la charge de colonel-général des Suisses? Ce dernier lui répondit qu'on tourmentoit le roi plus que jamais; que quant à lui, il persistoit à penser qu'il falloit que M. de Choiseul s'en démît; mais qu'en même temps son avis étoit qu'on lui fît un pont-d'or; et, ayant réfléchi un moment : *Cela vaut bien deux millions*, dit-il. *Au demeurant*, ajouta-t-il à M. du Châtelet,

Châtelet, *j'ai fait part. au roi de votre opinion sur cet objet ; et que vous pensez comme moi, que si l'on fait un bon traitement à M. de Choiseul, il faut qu'il donne sa démission.*

M. du Châtelet fut confondu de cette infidélité ; il fit des reproches amers à M. d'Aiguillon de l'avoir compromis en abusant d'une conversation intime, où l'on croit pouvoir tout dire à son ami. Il s'en tint là, sans lui demander, comme c'étoit son projet, la permission de communiquer ce qui se passoit à M. de Choiseul, jugeant par les propos de M. d'Aiguillon, qu'on avoit envie de traiter l'affaire à l'amiable, et à des conditions avantageuses ; dans lequel cas il crut qu'il valoit mieux voir venir, que de faire des avances.

J'allai à Chanteloup, dans le mois de décembre 1771, et je m'y trouvai avec M. du Châtelet. Nous fûmes tous bien surpris de voir arriver une lettre de M. d'Aiguillon à M. du Châtelet, par laquelle il lui mandoit que le roi s'étoit

déterminé à ôter la charge de colonel-général des Suisses, à M. de Choiseul, cette charge n'ayant jamais été inamovible, comme on avoit voulu essayer de le persuader; que cependant S. M. vouloit bien lui accorder des dédommagemens; qu'ainsi, on pouvoit former des demandes : mais qu'on songeât à ne pas les rendre exorbitantes, parce qu'on ne feroit par-là qu'aliéner les bontés du roi. M. d'Aiguillon ajoutoit qu'il ne parloit, ni d'après lui, ni pour lui; et à la fin de la lettre, il y avoit de la main du roi; *ce que dessus est ma façon de vouloir.*

M. de Choiseul opposa à la dureté de cette lettre, le courage et le sang froid qui ne l'ont jamais abandonné dans aucuns des évènemens fâcheux qu'il a eu à essuyer. La seule chose qu'il se permit, fut de me dire : « *Au moins ma charge ne* » *sera pas donnée, comme je le craignois,* » *à* **** (me désignant injurieusement » M. le prince de Condé). »Sur-le-champ, il écrivit au roi, avec noblesse, et cependant avec soumission, et lui demanda, vu

le mauvais état de ses affaires, et d'après sa permission, de proposer des dédommagemens pour sa charge ; premièrement sa liberté, ensuite une portion de la forêt d'Haguenau, en litige (1) entre le roi et le grand bailliage dont M. de Choiseul étoit revêtu ; en troisième lieu, l'accomplissement d'un arrangement qui lui avoit été accordé, pour payer une partie de ses dettes, pendant qu'il étoit encore dans le ministère (2), et qui n'avoit pas eu d'exécution, cet arrangement manquant de quelques formalités, lors de son exil. Je crois qu'il ajoutoit encore quelques demandes en argent comptant ; mais pour que les retranchemens que l'on fait toujours aux prétentions, portassent sur cet objet, plutôt que sur les autres.

Si M. de Choiseul reçut avec modération ce coup, il n'en fut pas de même de

(1) Cet objet pouvoit valoir 30,000 livres de rentes, et une coupe extraordinaire estimée 800,000 livres.

(2) Cet arrangement auroit produit 180,000 liv. à M. de Choiseul.

madame de Choiseul. Elle mit dans cet événement beaucoup d'indignation, et l'exagération souvent très-noble, de son caractère. Elle dit à M. du Châtelet, que M. de Choiseul chargea de remettre sa lettre au roi, que quant à elle, elle ne vouloit point de ses bienfaits; que si, par hasard, il étoit question de lui assurer une pension après son mari, elle le prioit de faire en sorte que cela ne fût point, parce qu'elle la refuseroit : voulant faire voir à toute la terre, si elle avoit le malheur de le perdre, la veuve de M. de Choiseul réduite à se mettre dans un couvent. Ce propos, quelque singulier qu'il soit dans la bouche de madame de Choiseul, le devient encore davantage dans celle de mademoiselle Croizat.

En arrivant à Versailles, M. du Châtelet fut descendre chez M. d'Aiguillon, auquel il dit les dispositions de M. de Choiseul, et la teneur de la lettre qu'il l'avoit chargé de remettre au roi. M. d'Aiguillon parut un peu surpris de son arrivée, comptant apparemment que cette

affaire seroit traitée par lettre, et passeroit uniquement par lui ; au moyen de quoi, il auroit pu la tourner à son gré. Il dit à M. du Châtelet qu'on étoit fort loin de compte ; que le roi ne donneroit à M. de Choiseul qu'une pension de 50,000 francs sur la charge, dont 30,000 reversibles à madame de Choiseul, et 200,000 francs d'argent comptant, et que sûrement il n'auroit pas davantage ; que d'ailleurs il n'avoit qu'à lui donner sa lettre ; qu'il se chargeroit de la remettre au roi, chose que M. du Châtelet lui refusa. Puis, étant entré en matière sur le fond de l'affaire, il ne put jamais faire sortir M. d'Aiguillon du ton ministériel, et d'une aigreur qu'il poussa plusieurs fois jusqu'à la vivacité, tant que dura l'entretien.

M. du Châtelet sortit outré, de voir jusqu'à quel point M. d'Aiguillon le compromettoit, en le choisissant pour négociateur dans une affaire qu'il voyoit bien qu'il tâcheroit de tourner tout au plus mal pour M. de Choiseul ; ce qui ne

manqueroit pas de lui donner dans le monde le tort de sacrifier l'ami dans la disgrâce, à l'ami tout puissant; et ce qui le blessoit d'autant plus, qu'indépendamment de son intérêt particulier, celui de M. de Choiseul l'affectoit véritablement.

Dans cette perplexité, il courut chez madame du Barry, avec laquelle il avoit assez de liaisons, pour y avoir recours. Animé comme il l'étoit, il lui peignit avec chaleur l'énormité de l'injustice qu'on faisoit à M. de Choiseul, la dureté et la mauvaise foi avec lesquelles on traitoit vis-à-vis de lui; et retombant ensuite sur ce qui lui étoit personnel, il lui fit voir la fâcheuse situation dans laquelle M. d'Aiguillon le réduisoit, et combien il abusoit de l'amitié qui avoit toujours été entr'eux.

Madame du Barry lui répondit fort bien, et entra dans toutes ses raisons. Elle lui dit que, quoiqu'elle eût beaucoup à se plaindre de M. de Choiseul, elle ne devoit être comptée pour rien; que M. de Choiseul avoit attaqué en elle le goût du

roi, et que c'étoient là ses véritables torts; que cela ne l'empêcheroit pourtant pas de tâcher de lui procurer le meilleur traitement possible, et qu'elle le lui promettoit.

M. du Châtelet lui répliqua, qu'émue par la force des vérités qu'il lui avoit alléguées, et par l'injustice qu'on vouloit commettre, elle abondoit dans son sens; mais qu'il craignoit que, lorsque M. d'Aiguillon viendroit lui tenir un langage contraire, elle ne changeât de façon de penser et n'oubliât ses promesses. Elle le rassura, et lui dit qu'il pouvoit compter sur sa parole.

Le lendemain, M. du Châtelet, profitant des entrées qu'il a chez le roi, fut dans son cabinet, attendre qu'il y vînt pour se mettre au conseil, et saisir cet instant pour lui donner la lettre de M. de Choiseul. Dès que le roi entra et l'aperçut, il vint à lui, et le prenant à l'écart, il lui dit : *Vous n'avez qu'à vous adresser à M. d'Aiguillon pour tout ce qui regarde l'affaire de M. de Choiseul : c'est lui*

que j'ai chargé de la termine ; et le quittant brusquement, il ne lui donna pas le temps de lui répliquer un seul mot, encore moins de lui remettre la lettre de M. de Choiseul.

M. du Châtelet, infiniment affligé de la tournure que prenoit sa négociation, retourna chez M. d'Aiguillon qu'il trouva dans les mêmes dispositions, et monté sur le même ton. Il étoit de plus muni d'une lettre qui lui remettoit l'affaire entre les mains, et dans laquelle il étoit assez durement exprimé qu'on ne vouloit pas accorder plus de 50,000 francs de pension, dont 30,000 reversibles à madame de Choiseul, et 200,000 francs d'argent comptant.

Ne pouvant obtenir autre chose, M. du Châtelet dépêcha un courrier à M. de Choiseul, par lequel il l'informa fort au long de tout ce qu'on vient de détailler. Il lui ajoutoit que, vu les dispositions où il voyoit les choses, il jugeoit qu'on vouloit le pousser pour le fâcher, dans l'espérance qu'il refuseroit sa démission, et

qu'alors on porteroit le roi aux dernières rigueurs; qu'incessamment, on le chargeroit vraisemblablement de lui demander cette démission; qu'il se pressoit de lui en donner avis, pour qu'il eût le temps de faire ses réflexions; qu'il le conjuroit de bien peser le parti auquel il se détermineroit; que, si c'étoit celui de la résistance, il devoit s'attendre à tout; qu'au reste, n'ayant pu parvenir à donner sa lettre au roi, il l'avoit jetée au feu, préférant ce parti à celui de la remettre à M. d'Aiguillon.

J'étois encore à Chanteloup, lorsque le courrier de M. du Châtelet arriva, et je dois la justice à M. de Choiseul, qu'il n'hésita pas un instant. Il écrivit au roi une lettre très-succincte, où il lui mandoit que ce n'étoit que d'après ses ordres qu'il avoit demandé des dédommagemens de sa charge de colonel-général des Suisses; qu'ayant appris par M. du Châtelet, qu'il avoit chargé de remettre sa lettre à S. M., qu'elle n'avoit pas voulu la recevoir, et qu'elle persistoit à desirer sa démission,

il lui remettoit cette charge qu'il tenoit uniquement de ses bontés, s'en rapportant entièrement à elle pour les dédommagemens, si elle jugeoit à propos de lui en accorder. Il joignit sa démission à cette lettre, et fit repartir le courrier sur-le-champ.

M. du Châtelet, muni de cette démission, se trouva fort soulagé de n'avoir plus à craindre pour M. de Choiseul les persécutions qu'il auroit éprouvées, s'il s'étoit déterminé à la résistance. L'appréhension de M. du Châtelet, ainsi que celle de plusieurs des amis de M. de Choiseul, n'étoit pas fondée dans cette occasion. Le parti de la démission pure et simple, étoit le plus noble dans les circonstances où il se trouvoit; on devoit être bien sûr que ce seroit celui auquel il donneroit la préférence.

J'ai oublié de dire que, dans la dernière entrevue, entre M. du Châtelet et M. d'Aiguillon, il y avoit eu beaucoup d'aigreur de part et d'autre, M. du Châtelet n'ayant pu se taire sur les griefs personnels qu'il avoit de sa conduite vis-à-

vis de lui. Cependant il coupa court sur cet objet, en lui disant que, dans cet instant, il n'étoit question que des intérêts de M. de Choiseul; que quant à ce qui le regardoit, c'étoit une autre affaire qu'il traiteroit dans son temps. Fort en froid avec M. d'Aiguillon, et s'en méfiant comme de raison, il ne lui fit point part qu'il eût la démission de M. de Choiseul.

Cependant, désirant que le roi fût instruit qu'il en étoit dépositaire, pour qu'il ne refusât pas, comme la première fois, de prendre la lettre dont il étoit chargé, ce qui l'auroit renvoyé à M. d'Aiguillon, il alla chez madame du Barry pour le lui dire, certain qu'elle le rediroit au roi. Il fut encore fort content de la conversation qu'il eut avec elle; il lui parla de même avec véhémence des intérêts de M. de Choiseul, et des plaintes qu'il avoit à former contre M. d'Aiguillon : il alla jusqu'à attaquer son caractère, à remontrer à madame du Barry le tort qu'elle se faisoit en suivant ses conseils, qui la conduisoient à faire des choses qui

lui attiroient la haine, au lieu qu'elle seroit aimée, si elle ne se guidoit que par ses propres mouvemens. Madame du Barry lui répondit qu'on s'y trompoit : qu'il ne falloit pas croire que personne eût de l'autorité sur elle : que, quant à ce qui regardoit M. de Choiseul, elle en avoit parlé au roi, qu'elle espéroit qu'on lui donneroit plus, c'est-à-dire 60,000 francs de pension sur la charge, et 100 mille écus d'argent comptant. M. du Châtelet ayant demandé si c'étoit seulement une espérance, ou bien une certitude, elle lui dit qu'elle croyoit pouvoir l'en assurer.

Pour ne point interrompre le fil du discours, je n'ai pas dit que M. du Châtelet avoit mandé à M. de Choiseul, par son premier courrier, qu'il croyoit que ce seroit M. le comte de Provence qu'il auroit pour successeur dans la charge de colonel-général des Suisses ; que même quelqu'un de sa maison le lui avoit dit, en confidence. En effet, quand je revins à Paris, je trouvai public que M. le comte

de Provence avoit écrit une lettre au roi, par laquelle il lui demandoit d'être colonel-général des Suisses. On savoit aussi que M. d'Aiguillon avoit été enfermé trois heures avec lui, pour composer cette lettre ; ce qui donna lieu de croire que les ennemis de M. de Choiseul, ne pouvant déterminer le roi à lui ôter sa charge, avoient employé cette démarche pour l'y porter. La cabale avoit eu d'autant moins de peine à y engager M. le comte ds Provence, que ce prince étoit favorable au parti qu'on appeloit vulgairement *de madame du Barry*, et que, quoique jeune encore, il calculoit ses démarches avec art, disons même, avec un peu d'artifice.

M. du Châtelet, pour s'acquitter de sa nouvelle commission, fut, comme la première fois, attendre le roi dans son cabinet, et lorsqu'il parut, il lui présenta la lettre de M. de Choiseul, en lui disant : « J'ai l'honneur de remettre à S. M. quel- » que chose qui je crois lui sera agréable, » puisque c'est la démission de M. de » Choiseul. » Le roi lui répondit : *Vous*

êtes bien vif M. du Châtelet ; il répliqua : *Sire, je le suis toujours, lorsqu'il s'agit de remplir mes devoirs.*

Les ennemis de M. de Choiseul furent un peu déconcertés de sa conduite. Lorsque madame de Marsan apprit qu'il avoit envoyé sa démission pure et simple ; elle s'écria avec transport : *Il n'est donc pas possible de rendre cet homme-là malheureux !* Ce mot est de caractère.

Tout demeura suspendu, et comme dans l'oubli, pendant quelques jours. M. du Châtelet, en étant inquiet, écrivit à M. d'Aiguillon, pour lui demander où en étoit cette affaire. Il lui répondit, avec sécheresse et ironie : « que vraisemblablement il le savoit mieux que qui que » ce fût, et que si lui-même en vouloit » savoir des nouvelles, ce seroit à lui qu'il » s'adresseroit : » voulant apparemment lui faire sentir, que puisqu'il la traitoit directement vis-à-vis du roi et de madame du Barry, sans l'y admettre, il n'y prenoit plus aucun intérêt.

M. du Châtelet lui récrivit pour lui

demander un rendez-vous, et n'en reçut point de réponse. Ce silence augmenta d'autant plus son inquiétude, que précisément dans ce temps-là, il reçut par la poste une lettre de M. de Choiseul, dans laquelle il faisoit le tableau de sa position, et celui de tout ce qu'il avoit à essuyer, après avoir servi l'État utilement et sans reproche pendant douze ans. Il y avoit dans cette lettre des choses directes pour le roi, d'une grande force. M. de Choiseul avoit exprès choisi la poste, instruit de reste que tout ce qui alloit par cette voie, étoit remis par des copies, ou des extraits, sous les yeux de S. M. ? et que c'étoit le moyen de lui faire connoître que quoiqu'il se fût conduit par des motifs nobles et modérés, cependant il sentoit jusqu'à quel point il devoit être ulcéré des traitemens qu'il éprouvoit.

Cette démarche qui auroit pu être utile vis-à-vis de tout autre, devenoit infructueuse auprès du roi, qui pouvoit sentir combien il étoit injuste, mais qui n'écoutoit que sa foiblesse pour les

gens qui le gouvernoient, malgré les reproches intérieurs qu'il pouvoit se faire. Cette démarche, dis-je, assez mal vue, et que vraisemblablement M. de Choiseul se permit pour satisfaire son indignation, pouvoit avoir des suites fâcheuses, en indisposant le roi, et donnant matière aux ennemis de M. de Choiseul de détruire le bon effet que devoit naturellement produire l'envoi de sa démission. M. du Châtelet qui le sentoit, craignit que ce ne fût la cause du refroidissement qu'il voyoit. Pour s'en éclaircir, il fut à Choisy, où étoit le roi, et débuta par se présenter à l'appartement de madame du Barry. On lui dit qu'il étoit impossible de la voir dans ce moment. Ayant insisté pour une autre heure, on lui répondit que cela ne se pouvoit de toute la journée, ce qui le confirma dans l'opinion que tout étoit perdu.

Il descendit dans le salon, fort tourmenté; et quand le roi et tout le monde y fut rassemblé, il s'approcha de madame du Barry, et lui dit qu'il avoit desiré de

la

la voir pour savoir où en étoit l'affaire de M. de Choiseul, qu'il falloit pourtant que cela finît, et qu'il comptoit toujours que ce seroit de la manière dont elle le lui avoit dit, la dernière fois qu'il l'avoit vue. Madame du Barry lui répondit d'une façon vague, embarrassée, et pour le coup il crut que la chose étoit sans ressource.

Agité, mais examinant tout, il remarqua que madame du Barry prenoit M. d'Aiguillon à part, et par leurs gestes il jugea qu'ils avoient une conversation animée. Un moment après, madame du Barry le quittant brusquement, en se retournant, dit assez haut pour être entendue : *Il faut bien que cela soit comme cela.* Elle s'approcha ensuite du roi qui étoit à la cheminée, et lui ayant parlé bas quelques instans, elle appela M. d'Aiguillon. Ils eurent tous les trois une conversation qui se termina assez promptement, et l'on entendit le roi leur dire, en les quittant pour se mettre au jeu : *60 mille francs de pension, et 100 mille écus d'argent comptant.*

Peu de temps après, M. d'Aiguillon vint à M. du Châtelet et lui dit : *Le roi m'a chargé de vous dire, monsieur, qu'il accordoit à M. de Choiseul 60 mille francs de pension sur la charge de colonel-général des Suisses, dont 50 reversibles à madame de Choiseul, et 100 mille écus d'argent comptant.* M. du Châtelet fut bien soulagé en apprenant cette nouvelle, à laquelle il ne s'attendoit point du tout. Il chercha et trouva l'occasion de remercier madame du Barry ; elle lui dit que, d'après la façon dont M. de Choiseul avoit donné sa démission, le roi s'étoit déterminé, de lui-même, à lui accorder cette augmentation.

Ce fut à la fin du mois de décembre 1771, que cette affaire fut consommée ; et tout étant arrangé du côté de M. de Choiseul, on fut fort étonné, pendant plusieurs jours, de ne point voir nommer M. le comte de Provence, que tout le monde étoit convaincu devoir être son successeur. On ne savoit que penser de ce que les partisans de ce prince, et toute

sa maison, nioient qu'il eût écrit au roi pour demander la charge de colonel-général des Suisses, et d'entendre dire aux créatures de M. d'Aiguillon, qu'il étoit contre la bonne politique de revêtir de cette charge un prince aussi près du trône. On sut bientôt que M. le dauphin, excité par madame Adélaïde sa tante, avoit fait une scène à M. le comte de Provence; qu'il lui avoit reproché en termes fort durs le tort de demander la place d'un autre. Il avoit fini par lui dire qu'il pouvoit prendre cette place; mais qu'il y fît ses réflexions, car il ne le lui pardonneroit jamais. Ce ton de décision et d'autorité consterna M. le comte de Provence, et encore plus les gens qui le conseilloient, et qui déterminèrent ce prince à dire au roi qu'il ne vouloit plus être colonel-général des Suisses.

Le désistement de M. le comte de Provence ouvrit la porte à plusieurs prétendans. Le maréchal de Soubise fut un des plus ardens, et naturellement il y avoit beau jeu : car anciennement le roi lui avoit promis cette charge que M. de Choi-

seul lui avoit enlevée par le crédit de madame de Pompadour. M. d'Aiguillon, n'osant se mettre sur les rangs, poussa en avant le maréchal de Richelieu, soutenu par madame du Barry, dans l'espérance qu'à la mort du maréchal, qui ne pouvoit être éloignée, cette place lui reviendroit. Pendant deux ou trois jours, il y eut une grande fermentation à la cour sur cet objet.

Enfin, sans que j'aie pu en savoir précisément le motif, qui cependant n'est autre, je crois, que les sollicitations de madame Adélaïde, le roi envoya chercher M. le comte d'Artois, qui, peu accoutumé à être mandé hors pour quelques réprimandes, crut qu'il alloit être bien grondé, et arriva tout tremblant dans le cabinet du roi. Il fut fort surpris, quand S. M. lui dit qu'elle le faisoit colonel-général des Suisses. Sa frayeur avoit été si grande, que dans le premier instant il ne témoigna pas la joie qu'il a montrée depuis, et qui est très-naturelle à un enfant de quinze ans, qui voit des officiers et des soldats sous ses ordres. Tout le

monde fut ravi de ce choix, et de la petite disgrâce qu'essuyoit M. le comte de Provence qu'on n'aimoit pas.

M. le comte d'Artois, étant encore trop jeune pour administrer par lui-même, il fut décidé que jusqu'à ce qu'il fût en âge, M. d'Affry, colonel des Gardes-Suisses, auroit tout le détail et le travail avec le roi, et que le comte d'Artois signeroit simplement les expéditions.

M. du Châtelet, ulcéré au dernier point contre M. d'Aiguillon, mais qui ne s'étoit rien permis de personnel, tant qu'avoit duré la négociation de l'affaire de M. de Choiseul, aussitôt qu'elle fut finie, eut avec M. d'Aiguillon, dans son cabinet, une explication des plus vives : il lui reprocha la façon dont il l'avoit compromis, et toute sa conduite en général. Il affecta même de dire, en sortant, assez haut pour être entendu de tout ce qui étoit dans l'anti-chambre, que c'étoit pour la dernière fois qu'il mettoit les pieds chez lui. Ce trait couronna la façon dont M. du Châtelet avoit agi depuis le com-

mencement de cette affaire, dans laquelle il ne s'est jamais démenti un instant, en montrant autant de noblesse et de fermeté, que d'intérêt empressé pour son ami malheureux et opprimé.

De tout cela, on peut conclure que l'étoile qui semble présider à la destinée de M. de Choiseul, ne s'est pas plus démentie dans cette occasion, que dans mille autres. Car, à quoi ont abouti toutes les menées de ses ennemis? A lui faire ôter une charge dont il se soucioit fort peu, et à lui en laisser le revenu. 60,000 liv. de pension et 100 mille écus à fonds perdus font bien 90,000 livres de rente. Sa place ne les lui valoit pas tout-à-fait. Un petit-fils du roi ne craint pas de demander sa charge, et par un événement hors de toute vraisemblance, non-seulement il ne l'a pas, mais M. de Choiseul a la satisfaction de voir qu'il est contraint de s'en désister, avec la mortification qui suit une petite manœuvre avortée. Cependant, pour qu'il ait l'agrément d'être remplacé par un petit-fils de France, il s'en trouve

un autre auquel on donne sa charge, prince de la plus grande espérance, et successeur qu'il ne sera point embarrassé de rencontrer, si jamais il revient à la cour. M. d'Aiguillon, acteur principal de l'intrigue, n'en retire d'autre fruit que de voir augmenter la haine publique contre lui, et de perdre un ami de tous les temps; tandis que M. de Choiseul voit dissiper les nuages qu'il avoit sur le compte de ce même ami. Le cardinal de Mazarin, lorsqu'il s'agissoit de charger quelqu'un d'une commission, s'informoit moins de ses talens, *que, s'il étoit heureux :* il avoit bien raison; il y a des gens à qui tout tourne bien.

Une remarque assez singulière, c'est que le cardinal de Richelieu, arrière grand-oncle de M. d'Aiguillon, persécuta M. de Bassompière, arrière grand-oncle de M. de Choiseul, pour la chage de colonel-général des Suisses, qu'il lui fit ôter. Il est étrange que le même événement soit arrivé cent ans après, entre les deux arrières petits-neveux.

Anecdote sur le Renvoi des Jésuites (1).

Tout le monde a cru que c'étoit le duc de Choiseul qui avoit fait renvoyer les Jésuites. Je tiens de lui que ce fut à un voyage de Choisy, qu'il entendit parler de cette affaire, pour la première fois.

Le roi ayant reçu un paquet du chancelier de Lamoignon, qui contenoit le premier arrêté que le parlement ait fait contre cette société, démarche proposée et rédigée par M. de Laverdi, alors conseiller de grand'chambre, et depuis contrôleur-général, ce prince le communiqua à M. de Choiseul, et lui demanda ce qu'il en pensoit. M. de Choiseul répondit qu'il seroit assez difficile de dire sur-le-champ son opinion sur plusieurs objets que renfermoit l'arrêté, qui tous demandoient beaucoup de réflexions; mais que ce n'étoit pas là l'état de la question: qu'il falloit, avant tout, savoir, s'il vouloit conserver

(1) Écrit en 1777.

les Jésuites, ou s'en défaire. Que si son intention étoit de les chasser, il n'y avoit qu'à laisser faire le parlement; que si, au contraire, il prétendoit les garder, il falloit sur-le-champ casser l'arrêté du parlement, parce qu'alors l'affaire changeroit de nature, la chose devenant une querelle particulière du souverain à son parlement. querelle qui traîneroit, mais où le souverain auroit gain de cause. Que si on attendoit, bientôt ce premier arrêté seroit suivi d'autres qui engageroient tellement le compromis, qu'il ne seroit plus possible de s'en tirer. Le roi adopta ce dernier avis, et répondit au chancelier que son intention étoit qu'il cassât l'arrêté du parlement.

Il s'en falloit de beaucoup que les lumières du chancelier fussent aussi étendues que celles de M. de Choiseul. Au lieu de suivre l'ordre du roi, il lui écrivit une nouvelle lettre, où il lui mandoit qu'il n'étoit pas encore temps de prendre des partis violens. Il en arriva ce que M. de Choiseul avoit prévu. A la première démarche contre les Jésuites, le parlement

en ajouta beaucoup d'autres, et l'affaire fut tellement engagée, qu'il fallut bien la suivre. Pendant cet intervalle, M. de Choiseul avoit eu le temps de faire des réflexions qui le portèrent à être lui-même contre les Jésuites; et de nouveau consulté par le roi, il lui dit qu'il falloit absolument se défaire de ces gens-là. *Soit*, lui répondit le roi en riant, *je ne serai pas fâché de voir le père Desmarets en abbé* (1). Dans tous les traits de la vie de ce prince, on retrouve la même insouciance et le même caractère indéfinissable.

(1) Le père Desmarets, jésuite, confesseur du roi.

Mort du roi Louis XV (1).

Le roi se trouva mal le 28 avril 1774, au petit Trianon, dans un de ces voyages de deux ou trois jours, dont il essayoit sans cesse de remplir l'inutilité de sa vie, pour chasser le désœuvrement et l'ennui qui le suivoient par-tout. Madame du Barry, craignant que la moindre inquiétude sur son état ne rappelât en lui cette terreur du diable, qui se réveilloit au plus petit prétexte, et ne lui fît demander un confesseur, vouloit le déterminer à rester à Trianon. Là, entourée de cette vile partie de courtisans qui s'étoit déclarée en sa faveur, elle n'avoit rien à craindre de la famille royale, ni des intrigues qu'on auroit pu faire contre elle. Mais M. d'Aiguillon, trouvant cette conduite trop hasardée, l'engagea à ramener le roi à Versailles, où il revint, d'après l'avis de la Martinière.

(1) Écrit en 1774.

premier chirurgien de S. M., qui opina pour ce retour, avec son honnêteté, sa franchise et sa brutalité ordinaires.

Tous les symptômes, et l'accablement sur-tout, ainsi que quelques foiblesses, firent juger aux médecins de la cour, de même qu'à Leroi et Bordeu ; qu'on avoit appelés de Paris, que ce seroit une maladie, mais qui que ce soit ne se douta de la petite vérole, d'autant qu'on étoit persuadé que le roi l'avoit eue. En effet, dans sa jeunesse, il eut à Fontainebleau une éruption à la peau qui, quoique qualifiée de *petite vérole*, n'y ressembloit point, puisque le cinquième jour de la maladie, il étoit déjà levé et convalescent.

Dans cette opinion, la faculté ordonna une saignée du bras, et l'émétique. Le mal de tête et des reins, les vomissemens, et la fièvre ne diminuant point, on réitéra la saignée, le 29 au soir, qu'on fit très-copieuse. On a depuis attribué à cette saignée la mauvaise marche de la maladie, et enfin la mort du roi, comme ayant été

faite dans le commencement de l'éruption. Ce qu'il ya de certain, c'est que dans la nuit, fort peu de temps après cette dernière saignée, la petite vérole se déclara. Les médecins l'annoncèrent.

Cette nouvelle causa une grande agitation à la cour et à la ville. M. d'Aiguillon, madame du Barry, les courtisans qui s'étoient déclarés pour eux, ainsi que la multitude de fripons, d'intrigans et d'espions dont ils avoient peuplé la cour, et qui formoient la leur, éprouvèrent les plus vives alarmes sur l'état du roi. Une petite vérole à soixante-quatre ans, étoit une raison suffisante pour leur en causer. A cette inquiétude se joignoit encore celle du moment des sacremens. Ils se rappeloient Metz, la pusillanimité du roi, la manière dont madame de Châteauroux avoit été chassée; et calculoient juste en redoutant cet instant, et en craignant encore davantage la mort du roi, qui mettoit sur le trône un jeune prince et une jeune princesse, bravés par madame du Barry, que M. d'Aiguillon délaissoit pour cette maîtresse, et

qui étoient journellement éclairés et aigris par leurs entours, sur les outrages qu'on leur faisoit, et l'abandon où ils vivoient. Ce qu'on appeloit les *bariens* et les *aiguillonistes*, avoient donc contre eux deux chances à redouter. L'une des deux étoit presque inévitable.

Précisément, ces deux chances, par un effet contraire, faisoient renaître les espérances des opprimés et des honnêtes gens, qui ne pouvoient prétendre à rien, sous une administration où l'on ne vouloit que de ces hommes corrompus, vendus à la faveur; et prêts à tout faire. La barrière étoit d'autant plus forte, que M. d'Aiguillon, qui étoit parvenu à prendre tout le crédit, n'accordoit aucune grâce, qu'elle n'eût passé par madame du Barry, et qu'on ne se fût adressé à elle, pour l'obtenir. A l'intérêt particulier, se joignoit la haine personnelle qu'on portoit généralement à ce ministre, dont le caractère dur et malfaisant lui avoit tellement aliéné les esprits, qu'on ne l'avoit vu entrer dans le ministère qu'avec le plus

grand chagrin et la plus grande frayeur, et qu'on ne soupiroit qu'après l'instant qui l'en chasseroit.

Le peuple, surchargé d'impôts pour fournir à la déprédation des finances, dissipées en luxe, et englouties par la cupidité de la maîtresse et des intrigans qui l'entouroient, d'ailleurs, indigné du désordre où vivoit ce prince, regardoit le moment de sa fin comme le seul moyen de sortir d'oppression, et s'en expliquoit hautement dans les rues.

Telles furent les différentes impressions que la maladie du roi produisit sur les esprits, sans que qui que ce fût témoignât le moindre intérêt pour lui, tant il étoit perdu dans l'opinion générale. Il n'y eut que le duc de Noailles et le maréchal de Soubise qui furent ou firent semblant d'être affligés. Toujours avec lui depuis sa plus tendre jeunesse, comblés de ses faveurs, en ayant été constamment bien traités, ils lui devoient des démonstrations d'attachement, quand bien même ils n'en auroient pas éprouvés.

Dès que la petite vérole fut déclarée, toute communication fut interceptée entre le roi et la famille royale, dont aucun n'avoit eu cette maladie, à l'exception de madame la dauphine. Il n'y eut que madame Adélaïde, madame Victoire et madame Sophie qui crurent devoir à leur père de s'enfermer avec lui. Ce courage et cette piété filiale, qui méritoient certainement des éloges, ne firent pas grand effet; outre que ce siècle, porté à blâmer avec acharnement, par cette même raison, se refuse à la louange, l'objet de ce dévouement étoit plus qu'indifférent, ce qui ternissoit l'éclat du sacrifice. D'ailleurs, mesdames n'étoient pas aimées; elles avoient donné, en trop d'occasions, des preuves de la foiblesse de leur caractère, et du peu de sincérité qui en est la suite, pour n'avoir pas cessé depuis long-temps d'être intéressantes, sur-tout madame Adélaïde et madame Victoire; la première, gouvernée par madame de Narbonne, et la seconde, par madame de Durfort, toutes

deux

deux dames d'atour. Madame Sophie, qui joignoit à la figure la plus déplaisante, l'esprit le plus médiocre, étoit un personnage entièrement passif. Les princes se partagèrent. M. le duc d'Orléans, M. le prince de Condé, et M. le comte de la Marche, s'enfermèrent avec le roi. M. le duc de Chartres et M. le duc de Bourbon restèrent avec M. le dauphin. M. le prince de Conti avoit défense de paroître à la cour.

Quelque maladie qu'aient les princes, jamais ce qui les entoure, ni les medecins, ne conviennent qu'ils soient mal, que lorsqu'ils sont morts. La flatterie et la politique les conduisent jusqu'au tombeau. Quoique la petite vérole du roi fût confluente et d'assez mauvaise espèce, qu'il eût beaucoup de fièvre et des redoublemens, ainsi que des disparates, on publioit, les premiers jours, que cela alloit à merveille. M. d'Aiguillon, madame du Barry, et leurs partisans, s'en flattoient; le parti opposé le craignoit. Comme ce dernier espéroit

beaucoup des sacremens, et que la décence seule exigeoit qu'ils fussent administrés dans une maladie de cette nature, il ne cessoit de les demander, et l'on entendoit crier au scandale, des hommes et des femmes qu'on savoit ne pas croire en Dieu.

Mais tous ces cris étoient impuissans ; le parti anti-barrien et anti-aiguillonniste étoit composé de gens honnêtes, peu faits pour l'intrigue, et qui, par honnêteté, s'étant éloignés de ce qu'ils appeloient le tripot de la Cour, avoient perdu tout moyen d'y produire aucune révolution ; et de femmes incapables de conduite, inconsidérées dans leurs propos, qui les rendoient odieuses à leurs adversaires, et dangereuses pour leurs amis.

M. d'Aiguillon, au contraire, avoit rempli Versailles de gens à lui, et gagné tous les entours, de manière que rien ne pouvoit se faire, ni revenir au roi, que de son consentement. Il étoit d'autant plus sûr de réussir, qu'il dirigeoit seul, et

sans paroître, ses intrigues, qu'il n'avoit point de confident, et que par conséquent, il ne craignoit aucune indiscrétion. Assignant à chacun son rôle, sans l'instruire du but qu'il se proposoit, il l'atteignoit, sans que les gens qu'il mettoit en mouvement sussent, la plupart du temps, l'effet qu'ils devoient produire. Ceux qui le servoient lui étoient entièrement dévoués. S'étant rangés sous l'étendard de madame du Barry, ils sentoient que leur existence dépendoit de celle de la maîtresse et du ministre.

C'est ce qui fit que M. le duc d'Aumont, premier gentilhomme de la chambre, d'année, les premiers jours de la maladie, sous prétexte qu'il y avoit trop de monde dans la chambre du roi, aima mieux renoncer aux devoirs de sa charge, et s'éloigner du chevet du lit de son maître, que de courir risque, en laissant entrer ceux qui en avoient le droit, que quelqu'un ne dît un mot qui eût pu faire rentrer le roi en lui-même, et le déterminer à la

cessation du scandale. Il eut même à ce sujet, une altercation très-forte avec M. le prince de Beauvau, capitaine des gardes, qui, dans la chaleur de la dispute, taxa ces arrangemens de *platitude*, et qui satisfit ensuite à la vanité blessée de M. d'Aumont, en déclarant que ce mot ne tomboit que sur les *arrangemens*, et non sur la personne; distinction qui pacifia tout.

M. d'Aumont laissoit donner l'ordre, dans la chambre, à Laborde, valet-de-chambre de quartier, mauvaise tête, homme insolent, vendu au parti du Barry, qui, faisant exactement sortir tout le monde, le soir, alloit chercher la favorite, et l'amenoit au lit du roi, d'où, autant qu'on a pu le savoir, elle sortoit peu contente, le roi, soit accablement, soit aliénation d'idées, ou indifférence, lui montrant peu d'empressement et de plaisir à la voir.

Les gens qui desiroient du changement, voyant tout accès fermé auprès du roi, n'eurent plus guère d'espérance qu'en

l'archevêque de Paris. En effet, il étoit simple de croire qu'un archevêque, dans des circonstances pareilles, se transporteroit à Versailles, et remplissant ses devoirs, parleroit de sacremens à un roi qui prend le titre de très-chrétien et de fils aîné de l'Eglise. On étoit d'autant plus fondé à le penser, que M. de Beaumont, archevêque de Paris, attaché aux Jésuites autant qu'on peut l'être, souvent exilé pour défendre leur cause, de peu d'esprit et fort entêté, comme les gens dont les lumières sont courtes, avoit toujours eu la réputation et la conduite d'un prélat pieux et d'un homme de bien. On s'étonnoit de ne le point voir arriver, malgré l'état fâcheux où il se trouvoit, tourmenté des douleurs de la pierre.

Enfin il l'annonça pour le lundi matin, 2 mai. M. le duc d'Orléans, qui ne penchoit pour aucun parti, et qui vouloit surtout afficher la neutralité, crut de son devoir de parler à madame Adélaïde, comme à celle qui devoit donner l'ordre; car M. le dauphin n'étoit compté pour

rien par qui que ce fût, et personne ne songeoit seulement qu'il étoit dans les possibles que, sous peu de jours, il devînt le maître. M. le duc d'Orléans demanda à cette princesse ce qu'elle pensoit sur les sacremens, et s'il n'étoit pas temps de s'en occuper. Elle lui répondit que c'étoit aux médecins à en décider, et sur-le-champ, ils furent assemblés. Ils prononcerent unanimement que, dès les premiers instans ils les avoient proposés aux grands officiers, mais que ces messieurs n'avoient pas osé le prendre sur eux; que dans le moment présent de la suppuration, ce seroit causer une révolution, et donner le coup de la mort au roi. On sent bien que c'étoit M. d'Aiguillon qui répondoit par leur voix. Si tous n'étoient pas entièrement à lui, il en avoit du moins le plus grand nombre à sa dévotion : ce qui n'étoit n'osoit parler. Madame Adélaïde, qu'on soupçonnoit grandement d'être gagnée pour ce ministre, saisit avec vivacité le danger que l'on feroit courir à son père; et disant qu'elle craignoit que l'ar-

chevêque qui alloit arriver, ne fît quelques démarches, elle pria M. le duc d'Orléans de ne le point quitter pendant tout le temps qu'il seroit dans la chambre du roi, et de l'empêcher de rien dire qui pût l'effrayer.

Peu de gens étoient instruits de ce fait, au moyen de quoi on avoit les yeux ouverts sur la conduite de M. de Beaumont, les uns par intérêt, les autres par simple curiosité.

Enfin il arriva le lundi matin, ainsi qu'il l'avoit fait dire. Comme on prenoit garde à tout, aussitôt qu'il parut, on vit le maréchal de Richelieu s'empresser de sortir de l'appartement du roi, et aller au-devant de lui jusques dans la salle des gardes; là, le tirant à part, ils s'assirent sur une banquette. On remarqua le maréchal lui parler avec une grande véhémence, et des gestes animés; quoiqu'on n'entendît pas ce qu'il disoit, il n'étoit pas difficile de juger qu'il cherchoit à le détourner de la proposition des sacremens, et par la contenance embarrassée de l'archevêque

qui alloit manquer à son devoir. L'indécence de ce tableau attira les regards de tout le monde, et successivement chacun voulut s'en convaincre par ses yeux.

M. d'Aumont s'étoit déjà trop distingué depuis le commencement de la maladie, pour ne pas paroître dans cet événement. Il ne tarda pas à se mettre en tiers dans la conversation, et après qu'elle eut encore duré quelque temps, prenant l'archevêque entre eux d'eux, ils l'introduisirent dans la chambre du roi, où étoit M. le duc d'Orléans. Il y resta un quart-d'heure, et tout se borna en questions réciproques sur la santé. Il falloit, pour achever le scandale, qu'au lieu de rester à Versailles, l'archevêque s'en retournât à Paris : c'est à quoi il ne manqua pas.

D'après la différente disposition des esprits, on peut juger que les uns triomphèrent, et que les autres accablèrent l'archevêque, qui, en effet, méritoit bien quelque blâme. Ceux qui cherchoient à l'excuser disoient, qu'à la rigueur, la proposition des sacremens ne le regar-

doit point, et que c'étoit l'affaire du grand aumônier. M. le cardinal de la Roche-Aimon, grand aumônier de France, chargé de la feuille des bénéfices, s'étoit élevé aux premières dignités de l'Eglise, par une conduite souple et par une certaine indifférence sur le choix des moyens. Il avoit fort négligé l'estime de son corps, au sein duquel il avoit essuyé quelques amertumes. Il étoit à la dévotion de M. d'Aiguillon et de madame du Barry; il l'avoit prouvé, de reste, en plusieurs occasions. La plupart des évêques qui se donnoient l'air de désapprouver sa conduite, n'en étoient peut-être pas fâchés dans le fond du cœur, et en profitoient pour leurs affaires particulières et celles du clergé.

Cependant, dans une occasion aussi décisive pour la religion, ils crurent devoir faire des démarches. Plusieurs furent le trouver, et lui parlèrent avec la fermeté convenable à leur caractère, à la circonstance, à la dureté qui leur étoit familière avec lui. Le cardinal se trouva dans le plus grand embarras. Résister aux

évêques, c'étoit se perdre, si le roi en mouroit; leur céder, c'étoit manquer à M. d'Aiguillon et à madame du Barry; par conséquent, se perdre aussi, si le roi en revenoit.

Dans cette perplexité, il suivit son caractère ordinaire, et demeura attaché au ministre et à la maîtresse, en disant aux évêques qu'après la décision des médecins, il ne pouvoit proposer les sacremens ouvertement, mais qu'il veilleroit à saisir la moindre occasion pour en profiter; et depuis cet instant, lorsqu'il alloit chez le roi, ce qui lui arrivoit plusieurs fois par jour, il s'approchoit de son lit, et lui parloit si bas, que personne ne pouvoit l'entendre. Par ce moyen, il se procuroit la facilité de donner, en rapportant ses propos, la version qui convenoit à chacun.

Quoique le roi allât de plus mal en plus mal, les bulletins étoient toujours bons; et il n'y avoit que les gens de l'intérieur, et leurs amis les plus intimes, qui sussent la vérité; encore ces mêmes gens de l'intérieur étoient-ils trompés pas les médecins,

auxquels il n'échappoit pas un seul propos dont on pût inférer la moindre chose. Cependant ils mirent dans le bulletin du 2 au 3 mai, le mot de *délire;* ce qui choqua tellement M. d'Aiguillon, qu'il arriva le matin chez le roi, où il fit une scène publique à la faculté, alléguant qu'il ne savoit comment annoncer cette nouvelle dans les pays étrangers. Jusques-là, M. d'Aiguillon n'avoit paru en rien; il s'étoit contenté de faire agir les siens. Depuis ce moment, il se conduisit à découvert, et montra une fermeté et un courage qui surprirent d'autant plus, qu'on ne l'en croyoit pas capable.

Plus il agissoit ouvertement, et plus ceux qui lui étoient opposés désespérèrent de voir aucun changement favorable. On conçut qu'il n'y avoit plus de ressource que la mort du roi, et tous les vœux se dirigèrent de ce côté; car on ne croyoit pas qu'il eût assez de tête, pour que la peur du diable lui fît demander un confesseur et chasser sa maîtresse; ce qui auroit détruit le ministre, qui ne tenoit qu'à elle:

par conséquent on mit tout son espoir dans l'événement.

Au moment qu'on se croyoit le plus éloigné de la catastrophe, elle s'opéra par le moyen auquel on avoit le moins de confiance. Madame du Barry ayant été, à son ordinaire, introduite dans la chambre, par Laborde, le 4 au soir, elle fut un peu surprise d'entendre le roi lui dire : « *Madame, je suis mal; je sais ce que j'ai à faire. Je ne veux pas recommencer la scène de Metz; il faut vous séparer. Allez-vous-en à Ruel, chez M. d'Aiguillon; soyez sûr que j'aurai toujours pour vous l'amitié la plus tendre.* On peut juger de l'impression que ce discours fit sur elle : le trouble qu'on remarqua sur son visage, en sortant de la chambre, apprit plus son arrêt, que le propos du roi, qui a été répété tel que je le rapporte, sans certitude qu'il se soit servi des mêmes paroles.

Bientôt il se répandit un bruit sourd de ce qui venoit de se passer. Ceux qui desiroient le renvoi de la maîtresse, et qui

formoient le plus grand nombre, furent d'autant plus agités, que, sans détails et sans être sûrs du fait, ils ne pouvoient l'approfondir. Ceux qui perdoient tout, en perdant madame du Barry, plus instruits et plus agités encore, dissimuloient, et n'avoient garde de divulguer la moindre circonstance d'un événement qui faisoit triompher le parti opposé.

La perplexité dura jusqu'au lendemain 5, à trois heures après midi, que madame du Barry monta en voiture. La joie fut pourtant diminuée, en la voyant partie pour Ruel. On sentoit de reste que n'étant qu'à deux lieues de Versailles, si le roi en revenoit, M. d'Aiguillon qui avoit audacieusement pris toute l'autorité, la lui ramèneroit au chevet de son lit; et qu'elle seroit reçue à bras ouverts par un homme qui ne connoissoit de loi que ses goûts, de bienséance que sa volonté, et qui n'avoit de caractère que celui que lui donnoient les gens qui l'entouroient.

Le départ tant souhaité de madame du Barry, en considérant le lieu où elle se

retiroit, devint un nouveau sujet d'inquiétude et de chagrin, d'autant mieux fondé, qu'on ne pouvoit plus rien se promettre des sacremens qu'il étoit dorénavant libre d'administrer, sans même parler de la maîtresse, puisqu'elle n'étoit plus dans le même lieu. Si ce qui se passoit étoit l'ouvrage de M. d'Aiguillon, il faut convenir que la chose étoit dirigée de main de maître. Quoi qu'il en soit, les anti-aiguillonistes prirent d'autant plus d'assurance, qu'il n'y avoit de ressource que dans la mort du roi, et ne se cachèrent pas trop d'y mettre tout leur espoir.

D'après cette façon de penser, l'attention se borna à savoir exactement son état. Quoique les médecins et les courtisans tinssent toujours les mêmes propos, cependant il perçoit que cela alloit mal, et même les médecins osèrent convenir que la nature ne faisoit rien du tout, et que ce n'étoit qu'à force d'art et de remèdes, qu'ils parvenoient à produire des effets bien légers. Les gens vrais qui entroient dans la chambre, disoient que le

roi n'avoit pas sa tête; il faut pourtant avouer qu'elle lui revenoit par intervalles. Ce qu'il dit à madame du Barry étoit certainement d'un homme dans tout son bon sens; il y a lieu de croire qu'il étoit à lui dans la nuit du 5 au 6, qu'il demanda l'abbé Mondou, son confesseur.

Comme c'étoit le tour de M. de Duras, premier gentilhomme de la chambre, à veiller, et qu'il étoit ennemi déclaré de M. d'Aiguillon, on le fit venir sur-le-champ. Il y a grande apparence que si c'eût été à M. d'Aumont ou à M. de Richelieu à passer la nuit, ils auroient essayé d'éloigner la confession; peut-être même M. de Fronsac, survivancier de M. de Richelieu son père, ne se seroit-il pas mieux conduit. Dans les premiers temps que madame du Barry fut à la Cour, malgré la façon de penser de son père, et ses mauvais traitemens, M. de Fronsac s'étoit montré ferme, et avoit tenu avec les honnêtes gens, mais, depuis quelque temps, il étoit changé, et s'étoit entièrement retourné du côté de son cousin

M. d'Aiguillon, et de madame du Barry.

Le roi resta une heure tête-à-tête avec l'abbé Mondou ; et lorsqu'on rentra dans sa chambre, il dit qu'il recevroit ses sacremens le lendemain. La Martinière lui représenta que puisqu'il avoit fait les frais de se confesser, il valoit mieux achever tout de suite ce qu'il y avoit encore à faire ; qu'il seroit tranquille ensuite. Le roi, sans répondre, ordonna qu'on allât chercher M. d'Aiguillon.

Fort peu de gens ont su que c'étoit pour lui confier que son confesseur avoit déclaré qu'il ne lui donneroit point l'absolution, tant que sa maîtresse seroit aussi près de lui, et pour ordonner à ce ministre de dire de sa part à madame du Barry de s'en aller à Chinon, terre appartenant à M. de Richelieu.

M. d'Aiguillon, sentant que tout étoit perdu, si cet éloignement avoit lieu, répondit au roi qu'il y avoit sûrement du mal-entendu ; qu'il alloit parler au cardinal de la Roche-Aimon et à l'abbé Mondou, et qu'il se chargeoit d'arranger cette affaire.

affaire. En effet, il courut chez le cardinal, qu'il détermina aisément. Il eut plus de peine vis-à-vis de l'abbé Mondou. Cependant, soutenu par le cardinal, il en vint à bout, sans qu'on ait su par quel moyen. Ce qu'il y a de certain, c'est que le roi fut communié le 6, à six heures du matin. Il témoigna une grande impatience de voir arriver les sacremens, envoyant plusieurs fois M. de Beauvau à la fenêtre, pour voir s'ils n'étoient point en chemin.

Ce fut le cardinal de la Roche-Aimon qui, en qualité de grand-aumônier, les lui administra. On remarqua que la cérémonie achevée, comme le cardinal se retournoit pour s'en aller, l'abbé Mondou le tira par son rochet, et lui dit quelque chose à l'oreille. Le cardinal, élevant sur-le-champ la voix, dit tout haut que le roi étoit dans les sentimens les plus purs du christianisme, se repentant des sujets de scandale qu'il avoit pu donner, et qu'il étoit dans l'intention de les éviter à l'avenir. Sur quoi le maréchal de Richelieu, d'une voix assez haute pour être entendue

de tout le monde, gratifia le cardinal de l'épithète la plus insultante.

L'action de l'abbé Mondou a fait juger que peut-être cet abbé n'avoit consenti à donner l'absolution sans un plus grand éloignement de madame du Barry, que sous la condition d'un témoignage public qui pût mettre une barrière entre elle et le roi, s'il en revenoit; et que le cardinal, chargé de ce témoignage, quoiqu'étant convenu de la démarche avec le confesseur, avoit promis de la soustraire aux partisans de la maîtresse ; mais qu'arrêté, pressé par le confesseur, il n'avoit pu s'y refuser; conduite qui revenoit trop à son caractère, pour qu'elle ne lui fût pas attribuée.

Dès cet instant, tout fut dit. Il n'y eut plus de matière à intrigue : la mort ou le rétablissement du roi furent les seuls buts où tendoient les vœux, suivant les différens intérêts. La maison de M. d'Aiguillon étoit le centre où se réunissoient les gens qui tenoient à lui et à madame du Barry, et où, suivant le style de cour, on ne se permettoit seulement pas de dire que le roi fût en

danger. Dans celle de madame de Be***, de madame de T*** et de madame de Br***, par un excès contraire, on se réjouissoit ouvertement, au plus petit détail fâcheux qui perçoit, de l'état du roi; et il ne manquoit pas de gens qui, tristes chez M. d'Aiguillon, et gais dans les maisons que je viens de citer, rapportoient mutuellement à chaque parti ce qui se passoit dans l'autre. Ces délations auroient occasionné bien des proscriptions, si le roi en fût revenu, par le caractère méchant et vindicatif du ministre.

Les choses demeurèrent à peu près dans cet état, jusqu'au 9 au soir, qu'on crut que le roi ne passeroit pas la nuit, et qu'on lui donna l'extrême-onction. On se parloit à l'oreille, de pourpre et de gangrène, et l'infection dans sa chambre étoit affreuse; ce qui, joint à tant d'autres motifs, et sur-tout au peu d'intérêt qu'on prenoit à sa personne, faisoit qu'on desiroit ardemment que cela finît. Je tiens du duc de Liancourt, que, voyant un valet de garderobe répandre des larmes, il lui dit: « *Eh*

» *bien ! vous pleurez votre maître ?* »
A quoi ce valet avoit répondu tout haut :
« *Oh ! pour cela non ; si je pleure ,*
» *c'est sur mon pauvre camarade , qui*
» *n'a jamais eu la petite vérole , qui va*
» *la gagner , et qui en mourra.* »

Le roi passa encore la nuit. Il se répandit même un bruit, le 10 au matin, qu'il y avoit eu une évacuation, et qu'il alloit mieux. Mais les médecins, qui le faisoient vivre depuis plusieurs jours, à force d'art et de choses vivifiantes, ne purent le soutenir plus loin que le 10 mai, à deux heures après midi, qu'il expira. Dès qu'il fut mort, chacun s'enfuit de Versailles. Il n'y resta que le duc d'Ayen, survivancier de son père, capitaine des Écossais, dont le droit est de garder le roi mort; le duc d'Aumont, premier gentilhomme de la chambre, d'année; le grand-aumônier, et M. de Dreux, grand-maître de cérémonies. On se dépêcha d'enfermer le corps dans deux cercueils de plomb, qui ne continrent qu'imparfaitement la peste qui s'en exhaloit;

quelques prêtres, dans la chapelle ardente, furent les seules victimes condamnées à ne pas abandonner les restes d'un roi qui, par le désordre honteux de ses mœurs, l'indifférence pour ses devoirs et pour ses sujets, s'étoit rendu l'objet de la haine presque générale.

J'étois de garde auprès de lui lors de sa mort, et j'eus la curiosité de me mêler parmi le peuple qui remplissoit les cours pendant cet événement. Le Français, naturellement gai, frivole et bon, ne témoigne point les mouvemens qui l'agitent, par ces traits grossiers et féroces qu'on remarque chez les autres peuples. De plus, celui de Versailles se ressent du séjour de la cour, et en a contracté la retenue et la politique. Je n'entendis aucun propos; mais il étoit aisé de remarquer le contentement sur tous les visages.

Le corps fut conduit deux jours après à Saint-Denis, et le convoi ressembla plus au transport d'un fardeau dont on est empressé de se défaire, qu'aux derniers devoirs rendus à un monarque. Comme le

roi étoit mort d'une maladie contagieuse; on ne put observer les cérémonies, et toutes les bêtises ruineuses qui se pratiquent en pareille occasion. Le cercueil fut mis dans un grand carrosse; un autre menoit le duc d'Ayen et le duc d'Aumont; un troisième, le grand-aumônier et le curé de Versailles. Une vingtaine de pages et une cinquantaine de palfreniers à cheval, portant des flambeaux, sans être en noir, non plus que les carrosses, composoient tout le cortége, qui partit au grand trot, à huit heures du soir, et arriva à Saint-Denis à onze heures, au milieu des brocards des curieux qui bordoient le chemin, et qui, favorisés par la nuit, donnèrent carrière à la plaisanterie, caractère dominant de la nation. On ne s'en tint pas là; épitaphes, placards, vers, tout fut prodigué pour flétrir la mémoire du feu roi.

Celle que je vais rapporter se trouve dans quelques recueils du temps; elle est dure, mais écrite avec assez de force et de facilité.

Te voilà donc, pauvre Louis,
Dans un cercueil, à Saint-Denis!
C'est là que ta grandeur expire.
Depuis long-temps, s'il faut le dire,
Inhabile à donner la loi,
Tu portois le vain nom de roi,
Sous la tutelle et sous l'empire
Des tyrans qui régnoient pour toi.

Etois-tu bon? C'est un problème
Qu'on peut résoudre, à peu de frais.
Un bon prince ne fit jamais
Le malheur d'un peuple qui l'aime;
Et l'on ne peut appeler bon
Un roi sans frein et sans raison
Qui ne vécut que pour lui-même.

Voluptueux, peu délicat,
Inappliqué par habitude,
On sait qu'étranger à l'État,
Le plaisir fit ta seule étude.
Un intérêt vil en tout point,
Maîtrisoit ton ame apathique;
Et du pur sang d'un peuple étique
Tu nourrissois ton embonpoint.

On te vit souvent à l'école
De plus d'un fourbe accrédité,
Au mépris de ta majesté,
Te faire un jeu de ta parole.

Au milieu même de la paix,
Sur l'art de tromper tes sujets
Fonder ton unique ressource,
Et préférer dans tes projets,
A l'amour de tous les Français,
Le plaisir de vider leur bourse.

Tu riois de leur triste sort :
Et riche par leur indigence,
Pour mieux remplir ton coffre-fort,
Tu vendois le pain de la France.
Tes serviteurs mourant de faim,
A ta pitié s'offroient en vain ;
Leur plainte n'étoit point admise.
L'infortune avoit beau crier ;
Prendre tout et ne rien payer
Fut ta véritable devise.

Docile élève des cagots,
En pillant de toutes manières,
Même parmi les indévots,
Tu disois parfois des prières.
Des sages, ennemi secret,
Sans goût, sans mœurs, et sans lumières,
En deux mots, voilà ton portrait.

Foible, timide, peu sincère
Et caressant plus que jamais
Quiconque avoit su te déplaire,
Au moment que, de ta colère,

Il alloit ressentir les traits :
Voilà, je crois ton caractère.

Ami des propos libertins,
Buveur fameux, et roi célèbre
Par la chasse et par les catins :
Voilà ton oraison funèbre.

Exil du duc d'Aiguillon (1).

Le duc d'Aiguillon, après la mort du roi, avoit, ainsi que les autres ministres, tenu quelque temps dans ses deux places de ministre de la Guerre et des Affaires étrangères, qu'il avoit réunies en sa personne sous le règne précédent. Mais, vu de mauvais œil par le nouveau roi Louis XVI, et sur-tout par la reine; d'ailleurs, étant un objet de jalousie pour son oncle, le comte de Maurepas, venu à la tête des affaires, sans autre titre, toutefois, que celui de conseil du roi; le duc d'Aiguillon, dis-je, sentant de reste sa position, peut-être poussé par M. de Maurepas, avoit donné la démission de ses places, vers le milieu de l'année 1774. Il fut remplacé par le comte de Muy pour la Guerre, et M. de Vergennes, pour les Affaires étrangères.

Le duc d'Aiguillon, retiré du minis-

(1) Ecrit en 1776.

tère, vivoit mécontent à Paris, avec le très-petit nombre d'amis qu'il a toujours eus, mais à la tête d'une cabale, composée de gens obscurs et en sous-ordre, qui, échauffant le bas public, jetoient de la fermentation dans les esprits, occasionnoient un débordement de propos, de libelles, de vers et de chansons, où le roi et sur-tout la reine n'étoient pas ménagés.

Dans ce temps là, se plaidoit, au Châtelet, le procès criminel du duc de Guines, procès intenté par un de ses secrétaires, nommé *Tort*, et dont le moteur caché étoit le duc d'Aiguillon.

La reine protégeoit ouvertement le duc de Guines, et le duc d'Aiguillon avoit pour lui M. de Vergennes et M. de Maurepas, qui, content de voir son neveu éloigné des affaires, d'ailleurs mal avec la reine, n'étoit pas fâché de lui donner des dégoûts, dont le duc de Guines auroit été la victime, sans l'adresse et la fermeté que la reine, aidée des conseils de la comtesse Jules de Polignac, mit dans toute la suite de cette affaire, malgré la

légèreté de son caractère. Les ministres agissoient en dessous, et portoient des coups fourrés ; la reine les paroit, en allant directement au roi, et faisant d'un mot, souvent révoquer, le lendemain, ou quelques heures après, ce qui avoit été accordé par la haine et la méchanceté.

Des circonstances m'avoient encore plus rapproché de la reine. Elle me traitoit avec beaucoup de bonté et de confiance, me parlant de tout ce qui l'intéressoit. Je lui représentai avec force le danger qu'il y avoit pour elle de laisser subsister une cabale aussi inquiétante, ayant à sa tête le duc d'Aiguillon, dont le caractère méchant, vindicatif et profond, devoit lui faire tout craindre ; indépendamment de l'importunité de se voir chansonnée à tout instant, de voir ses moindres démarches, empoisonnées ou tournées en ridicule, par cette foule d'émissaires que le duc d'Aiguillon tenoit toujours à ses gages. Je lui fis comprendre la nécessité d'éloigner un tel homme. En effet, c'étoit le seul à redouter. M. de Maurepas étoit

trop léger, pour être méchant. Élevé à la cour, il en connoissoit à fond l'esprit et les menées. D'un caractère extrêmement gai, tout se peignoit en plaisant à son imagination ; personne n'étoit à l'abri de ses sarcasmes : mais voilà tout ce qu'on avoit à en craindre. Il n'aimoit point M. d'Aiguillon, il le redoutoit même, et ne tenoit à lui que par la dépendance où il étoit de madame de Maurepas sa femme, qui avoit l'amitié la plus vive pour monsieur et pour madame d'Aiguillon, et qui le soutenoit dans toutes les occasions. M. de Vergennes, ministre de fortune et sans entours, faisoit peu d'ombrage.

La reine sentit combien il lui étoit important de se défaire de M. d'Aiguillon. Il y avoit peu de prétextes pour l'exiler ; je lui conseillai de mettre en avant, vis-à-vis du roi, l'audace avec laquelle il avoit poussé le duc de Guines, quoiqu'il ne pût douter de la protection qu'elle lui accordoit ; et de lui bien faire comprendre qu'on ne devoit jamais s'attendre à aucun

repos, tant qu'on laisseroit un tel homme dans le milieu de Paris, d'où il étoit prudent de l'éloigner. Je lui fis envisager encore qu'elle réussiroit d'autant plus aisément, que sûrement M. de Maurepas qui avoit tout crédit sur le roi, n'y mettroit aucun obstacle, parce qu'il seroit ravi d'être défait, sans y avoir part, d'un neveu qu'il n'aimoit point, qu'il craignoit, et qu'il ne ménageoit que par soumission aux volontés de madame de Maurepas.

L'intérêt de la reine auroit suffi pour me faire attaquer M. d'Aiguillon, que je n'avois aucune raison personnelle de haïr ; mais d'autres considérations m'y portoient encore. C'étoit lui qui étoit l'auteur de la chûte de M. de Choiseul; il convenoit à mon sentiment de l'en punir. Je ne pouvois me flatter d'aucun espoir de retour pour M. de Choiseul, tant que M. d'Aiguillon seroit à portée de pouvoir quelque chose; et en l'éloignant, je croyois rendre un grand service à mes amis, en particulier.

D'après mes conseils, la reine se mit à

travailler contre M. d'Aiguillon. Le roi personnellement, et par tout ce qui lui en revenoit, étoit mal disposé pour lui. D'un caractère foible, méfiant, arrivant sur le trône sans avoir la moindre notion des affaires, il n'étoit pas difficile de lui donner des impressions; il étoit encore plus aisé d'en faire prendre à la reine, pour laquelle il avoit tout le goût qu'une femme aimable et remplie de grâces, peut inspirer, lorsqu'elle sait mettre en jeu tout ce qu'elle possède d'adresse et de séduction, et qu'elle a la facilité de parler aussi souvent et aussi long-temps qu'elle veut, à son mari.

Elle ne parvint cependant à son but, qu'au bout de six semaines. M'ayant pris à part à une chasse, où je lui faisois ma cour, elle m'apprit qu'enfin on alloit dire à M. d'Aiguillon de se rendre à Verret jusqu'à nouvel ordre, sans suivre toutefois la méthode ordinaire d'une lettre-de-cachet, prise en telle horreur, que le nom seul suffisoit pour révolter tout le monde. Je fus peu satisfait de

cette nouvelle. Je fis envisager à la reine que c'étoit presque manquer son coup, que de ne l'envoyer qu'à Verret, dont la proximité lui laisseroit la facilité de conserver ses liaisons, de diriger les siens, et de rester aussi redoutable que dans le sein de Paris ; qu'il falloit qu'il allât à Aiguillon : que son éloignement le mettroit hors de mesure de continuer ses intrigues, dont le fil, une fois rompu, ne se renoueroit pas aisément, et donneroit de la tranquillité. La reine me répondit que la chose étoit arrangée ; qu'il lui seroit bien difficile de revenir sur cela, que cependant elle verroit. Je lui répliquai que ce parti étoit absolument indispensable, si elle vouloit travailler utilement pour elle et pour les honnêtes gens.

Les choses étant dans cette position, l'époque du sacre du roi arriva, et l'on partit pour Reims. Quoiqu'obligé de m'y rendre, j'eus les yeux ouverts sur M. d'Aiguillon ; je sus qu'il étoit toujours à Paris, tournant en ridicule l'ordre qu'il avoit reçu d'aller

d'aller à Verret; et affectant de dire dans ses sociétés que son projet étoit bien de l'exécuter, mais que rien ne pressoit, et qu'il se donneroit le temps de finir ses affaires. Je mis à profit cette conduite; j'en fis voir toute l'insolence à la reine, et je lui conseillai d'en instruire le roi, auquel elle devoit faire sentir qu'il étoit temps d'en imposer à un homme aussi dangereux que plein d'audace, et que c'étoit le moment d'emporter, auprès du roi, Aiguillon au lieu de Verret. Je lui ajoutai que l'instant étoit d'autant plus favorable, que M. de Maurepas qui n'étoit point venu à Reims, ne pourroit le défendre; qu'en un mot, il n'y avoit pas un moment à perdre.

Quelques heures après cette conversation, un valet-de-chambre de la reine me glissa dans la main un billet de cette princesse, où elle me mandoit: « *J'ai parlé* » *au roi: enfin, il commence à se douter* » *que M. d'Aiguillon pourroit bien se* » *moquer de lui, et je crois qu'il va y* » *mettre ordre.* » Le jour même le roi

envoya chercher M. le duc de la Vrillière, ministre de la maison, pour lui témoigner tout son mécontentement, et le chargea de mander de sa part au duc d'Aiguillon, de se rendre à Aiguillon, jusqu'à nouvel ordre.

Je m'attendois bien que cet événement feroit grand bruit, et qu'il y auroit des gens qui crieroient contre ; mais j'étois bien loin de penser que ce seroient ceux qui tenoient à M. de Choiseul qui feroient le plus de clameurs. Tous proscrits, sous le règne précédent, par la prépondérance de M. d'Aiguillon, ils n'avoient échappé eux-mêmes à l'exil, que par la fatigue du feu roi à faire du mal, et par la crainte de dévaster sa cour. Le sentiment de vengeance et de justice fut étouffé par une compassion philosophique, que les femmes qui s'étoient érigées en législateurs outrèrent, ainsi qu'elles outrent toujours tout. On n'entendoit que les mots de *tyrannie*, de *justice exacte*, de *liberté du citoyen* et de *lois*. On se demandoit avec un peu plus de raison, ce que M. d'Aiguillon

l'avoit fait de plus, que lorsque le roi étoit monté sur le trône, et pourquoi, puisqu'il le trouvoit coupable, il avoit attendu si long-temps à le punir? Quelqu'impatienté que je fusse, je laissois dire; j'avois obtenu ce que je croyois de mieux pour la reine et pour tout le monde : il ne me restoit plus qu'à veiller à ce que ces propos ne fissent aucune impression sur elle, et à éloigner, le plus que je pourrois, le retour de M. d'Aiguillon.

La reine m'avertit plusieurs fois qu'il y avoit des gens qui le sollicitoient. Je lui représentai toujours le danger qu'il y avoit pour elle de s'y prêter; et que si jamais quelques circonstances la forçoient à y consentir, il falloit du moins que ce fût avec des entraves qui la missent à l'abri des menées de M. d'Aiguillon, contre sa sûreté et son repos.

La reine me témoignoit trop de bontés, pour ne pas exciter la jalousie. Je m'aperçus de quelque refroidissement de sa part, au voyage de Fontainebleau, de l'année 1775. Je me doutai qu'on m'avoit

fait des tracasseries ; j'eus une explication avec elle, qui fut froide et réservée de sa part, ne voulant entrer dans aucun détail, et d'après laquelle je me bornai à être son courtisan, sans plus me mêler que des choses dont elle me parleroit. Comme tel, elle continua à me traiter parfaitement bien : mais je vis que j'avois beaucoup perdu du côté de la confiance, ce qui me détermina encore à plus de retenue, soit qu'en effet on m'eût desservi, soit que ce ne fût qu'un mouvement de légèreté de la reine : ce qui pouvoit fort bien être.

Vers la fin de l'année 1776, madame de Chabrillant, fille du duc d'Aiguillon, mourut entre ses bras à Aiguillon ; tout le monde le plaignit La comtesse Jules de Polignac, dont j'étois fort ami, m'avoit souvent parlé de la crainte où elle étoit, que, vu le crédit de M. de Maurepas, et la foiblesse du roi, on ne vît tout-à-coup revenir M. d'Aiguillon, sans la participation et même à l'insu de la reine. Elle desiroit trouver quelque prétexte que cette prin-

cesse pût saisir, pour le faire revenir. La comtesse Jules me consulta sur celui qui s'offroit; je lui répondis, comme il faut répondre aux gens qui ont la voix prépondérante, et qui se laissent gagner par la timidité; car rien n'est pis que de faire prendre des partis de force aux gens qui n'en ont pas. Je lui dis qu'en effet la circonstance étoit favorable; mais que si l'on croyoit inévitable de rappeler M. d'Aiguillon, il falloit du moins le lier, de façon qu'il fût moins dangereux.

Très-peu de temps après la mort de madame de Chabrillant, on fit dire à M. d'Aiguillon que la reine, touchée de sa situation, et desirant le tirer d'un lieu où tout lui rappeloit la perte qu'il venoit de faire, avoit obtenu du roi qu'il fût libre, et la permission de revenir à Paris, sous la condition toutefois de ne point paroître à la cour, ni de faire aucune fonction de sa charge de capitaine des Chevaux-Légers. M. d'Aiguillon reçut cette nouvelle avec hauteur; il répondit qu'il se regarderoit toujours dans la disgrâce,

3?15

tant qu'on mettroit quelque restriction à sa liberté, et qu'il n'en profiteroit que suivant que l'exigeroient ses affaires. Il se conduisit en conséquence, demeurant toujours à Aiguillon.

J'ai dit, en parlant de l'exil de M. le duc d'Aiguillon, que les circonstances m'avoient rapproché de la reine. Sans être régulièrement ni belle, ni jolie; sans être bien faite, l'éclat du teint de cette princesse, beaucoup d'agrément dans le port de sa tête, une grande élégance dans toute sa personne, la mettoient dans le cas de le disputer à beaucoup d'autres femmes qui avoient reçu plus d'avantages de la nature, et même de l'emporter sur elles. Son caractère étoit doux et prévenant. Facilement touchée par les malheureux; aimant à les protéger, à les secourir en toute occasion, elle montroit une ame sensible et bienfaisante, et réunissoit deux qualités assez rares à rencontrer ensemble, celle de se plaire à rendre service, et de jouir du bien qu'elle avoit fait. Un grand attrait pour le plaisir,

beaucoup de coquetterie et de légèreté, peu de gaîté naturelle, l'empêchoient d'être aussi bien dans la société que ses qualités essentielles et son extérieur l'annonçoient. Rien absolument de déterminé dans sa façon de penser. Sa familiarité nuiseit à sa considération; et le maintien que les circonstances ou les conseils lui faisoient souvent prendre, choquoient dans la femme aimable : acception sous laquelle elle avoit trop accoutumé à la considérer. De-là venoit que chacun en étoit quelquefois mécontent, et qu'on en disoit souvent du mal, en s'étonnant d'en dire.

Quant à moi, les bontés et la confiance qu'elle me témoignoit m'attachèrent à elle sans réserve : en lui parlant le langage convenable à une femme de vingt ans, je ne m'occupai, sans prendre sur ses plaisirs, que je sentois bien devoir toujours avoir la préférence, je ne m'occupai, dis-je, qu'à lui faire jouer le rôle, et lui donner la consistance la plus convenable à sa gloire et à assurer son bonheur. Je lui en supposois l'étoffe, que je me flattois de développer.

Je venois de faire exiler M. d'Aiguillon. On étoit alors à Reims, pour sacrer le roi. Dans le compliment que je fis à la reine, sur l'éloignement d'un homme aussi dangereux pour elle, je lui fis envisager qu'il ne falloit regarder cet événement que comme un premier pas vers le crédit; que pour le constater et le rendre invariable, il étoit nécessaire de faire des ministres sur lesquels elle pût compter, et je l'avertis qu'il se présentoit une occasion qu'il ne falloit pas laisser échapper; que j'étois certain, qu'enfin M. de la Vrillière, cédant à l'opinion publique, alloit demander à se retirer, et rendre vacante la place de ministre de la Maison; qu'il falloit faire quitter la Marine à M. de Sartine, pour passer à cette place, et faire M. d'Ennery ministre de la Marine. « Ils dé-
» pendamment, dis-je à la reine, de ce que
» M. d'Ennery réunit toutes les qualités né-
» cessaires à ce département, et le suffrage
» de tout le monde, j'en réponds à V. M.
» comme de moi-même; et la meilleure
» preuve que je puisse lui en donner, c'est

que je le lui propose. » En effet, si j'étois bien aise de mettre M. d'Ennery au grand jour et à sa vraie place, j'avois de même en vue de servir la reine, en lui attachant un homme qui, tout en servant l'État, ne lui auroit jamais manqué ; j'en étois bien sûr.

La reine ne me fit aucune objection, et adopta mon idée. Cependant, comme elle avoit eu quelques nuages sur le compte de M. de Sartines, que je venois de dissiper tout récemment, elle ne voulut faire aucune démarche, sans en avoir prévenu ce ministre, et sans son consentement. Je me chargeai de lui parler, pour le déterminer.

J'allai le trouver à Reims dès le soir même; et après être entré dans les plus grands détails sur les dangers et les inconvéniens du ministère de la Marine, je lui peignis, autant en beau qu'il me fut possible, la position du ministre de la Maison, de qui tout ce qui étoit sous les yeux du roi, ainsi qu'une grande partie de la cour, sembloit ressortir. Je lui fis envisager que cette

place, sans être exposée à ces grands événemens d'État, qui entraînent souvent la chute d'un ministre, avoit un journalier actif qui rendoit le ministre de la Maison un personnage intéressant; que beaucoup de gens dépendoient de lui; qu'il ne dépendoit de personne; que la meilleure preuve que je pusse lui en donner, étoit le temps immense que M. de la Vrillière l'avoit été, malgré tout ce qu'on avoit fait pour l'attaquer, et ce qu'il avoit fait lui-même, pour être chassé. J'ajoutai que la reine desiroit qu'il quittât la Marine pour le département de la Maison, et qu'elle lui sauroit gré de sa complaisance; qu'elle m'avoit chargé de traiter cette affaire avec lui, et de lui rapporter sa réponse. Je ne lui cachai pas que S. M. vouloit M. d'Ennery pour son successeur. A quoi auroit servi de lui en faire mystère? C'étoit un moyen de lui inspirer de la confiance, en lui en montrant beaucoup. M. de Sartines me parut étonné de mon discours, et très-attaché au département de la Marine, dont il me fit une apologie complète. Ce-

pendant, après deux heures de conversation, j'en obtins le consentement que je desirois, et la parole qu'il iroit trouver le roi, pour lui demander le changement que la reine souhaitoit, démarche que je le priai de remettre jusqu'à l'instant que je l'avertirois de la faire. Je rendis compte de ma conversation à la reine qui, comme une jeune princesse sans expérience, crut la chose terminée. Pour ne la pas effaroucher par le détail de ce qui restoit encore à faire, je la laissai dans son erreur, et je m'occupai de ce qu'il restoit à surmonter, qui n'étoit pas le moins difficile.

M. de Maurepas n'étoit point venu à Reims; il étoit à Pontchartrain. Choisi par le roi pour lui donner sa confiance et pour en faire son gouverneur, je sentois de reste qu'un seul mot de lui suffisoit pour renverser la machine la mieux calculée, et qu'il falloit le gagner. Je n'avais aucun accès auprès de lui : je cherchai des entours, et personne ne me parut plus propre que M. de Castries, pour lui parler. Dans ce temps-là, ils étoient fort bien

ensemble. M. de Castries aimoit beaucoup d'Ennery, en faisoit cas; d'ailleurs, j'étois bien sûr qu'il se prêteroit à tout ce que je voudrois. En effet, je le trouvai très-disposé en sa faveur; il approuva beaucoup mes idées et les démarches que j'avois faites pour le porter au ministère de la Marine; mais quand je lui proposai de retarder son voyage en Flandre, commandement qu'il avoit pris je ne sais pourquoi, et qu'il fut obligé de quitter peu après; quand je lui proposai, dis-je, de retarder son voyage, pour parler à M. de Maurepas, il n'y voulut jamais consentir; car voilà comme sont les hommes: leur amour-propre les pousse à participer aux choses, sans vouloir, quand il s'agit des autres, leur sacrifier la moindre contrainte, le plus petit dérangement dans ce qui leur convient.

J'avois aussi communiqué mes projets au duc de Choiseul qui avoit abondé dans mon sens. Il aimoit d'Ennery; d'ailleurs dissimulant très-bien le desir qui subsistoit au fond de son cœur, de reve-

n'r à la place où il avoit été; merveilleusement secondé dans cette apparence, par sa gaîté inaltérable et sa légèreté, il adoptoit volontiers tout ce qui mettoit en place les gens qu'il croyoit lui être attachés : comme si les gens parvenus n'eussent pas été les premiers et les plus ardens à l'éloigner, connoissant davantage le peu de fond qu'il y a à faire sur sa reconnoissance, et combien il est dominé par son amour-propre et sa personnalité! Le duc de Choiseul, approuvant mes idées, se refusa de même à aucune démarche, à aucun des moyens qui étoient en son pouvoir pour m'aider.

Le sacre terminé, la Cour revint à Versailles, et tout le monde, à Paris. Je tentai, mais vainement, auprès de plusieurs personnes, de m'étayer. Je trouvai partout le même esprit; c'est-à-dire, qu'en louant la fin que je me proposois, et me refusant d'agir, on se conservoit la facilité de paroître, si les choses en venoient au point d'un succès infaillible, et de ne point se compromettre,

jusqu'au moment qu'elles prendroient une tournure certaine.

Dès cet instant, j'eus mauvaise opinion de mon entreprise. Cependant, je ne me découragcai point, d'après le principe que j'ai, qu'il ne faut abandonner tout but que l'on se propose, qu'après qu'il ne reste plus aucun chemin pour y parvenir. La chose pressoit. M. de la Vrillière avoit donné sa démission; et M. Turgot, contrôleur-général, dont l'incapacité réelle et le caractère vain, commençoient à l'emporter sur une réputation accréditée par quelques hommes fanatiques, et sur-tout quelques femmes qui le sont toujours, et soutenue par un extérieur méthodique, une vie recueillie; M. Turgot, dis-je, instruit que d'Ennery étoit sur les rangs pour le ministère de la Marine, et sentant combien un tel homme étoit à craindre pour lui, mit tout en usage pour l'éloigner.

M. Turgot tenoit encore dans ce moment à M. de Maurepas. Il ne lui fut pas difficile de lui faire envisager le dan-

ger de laisser parvenir d'Ennery, homme également redoutable par son caractère décidé, par ses liaisons avec M. de Choiseul, et parce qu'il auroit été mis de la main de la reine, avec laquelle M. de Maurepas n'étoit pas bien, et qu'il craignoit jusqu'à la puérilité, calculant aussi mal le caractère et les moyens de cette princesse, que sa prépondérance personnelle; mais rien ne pouvoit détruire en lui l'impression d'avoir été la victime de madame de Pompadour, et chassé par elle.

L'instant du dénouement étant arrivé, je vis qu'il falloit agir tout seul, et risquer le tout; c'est ce que je fis. J'imaginai de produire l'effet que je me proposois, en profitant de la position où la reine et M. de Maurepas se trouvoient vis-à-vis l'un de l'autre. Je représentai à la reine que l'éloignement où elle vivoit de ce ministre, homme de confiance, conseil, et même gouverneur du roi, nuisoit certainement aux affaires, étoit une égale gêne pour tous les trois,

et faisoit tort au rôle qu'il lui convenoit de jouer, les dispositions de M. de Maurepas le portant sans cesse à contre-carrer les choses qu'elle desiroit; qu'il l'emportoit presque toujours par son crédit auprès du roi; ce qui ne pouvoit manquer de lui donner des déboires continuels qui nuisoient à sa considération; que j'étois persuadé que si elle vouloit faire un seul pas vers lui, elle le trouveroit disposé à tout ce qu'elle pourroit vouloir, parce qu'au fait, cet état de guerre continuelle devoit être fatigant pour M. de Maurepas, dont la situation ne pouvoit être brillante et agréable, qu'autant qu'il auroit à un même degré l'amitié et la confiance du roi et de la reine; qu'il se trouveroit le conseil de l'un et de l'autre; et qu'en même temps qu'il leur apprendroit à régner, il seroit également le confident et le médiateur des petites dissentions qui pourroient naître entr'eux.

La reine sentit la force de ce raisonnement, et me demanda ce qu'il y avoit à faire. « Profiter de la circonstance, lui » répondis-je,

» répondis-je, pour être bien avec M. de
» Maurepas, et pour en obtenir le ministre
» que vous desirez. Il faut en conséquence
» l'envoyer chercher, et lui dire que, sans
» récriminer sur le passé, vous êtes très-
» disposée à l'oublier, et à vivre à l'avenir
» en bonne intelligence avec lui; que vous
» le croyez assez convaincu de l'avantage
» qui résultera de cette intelligence pour
» les affaires, pour le roi, pour lui, pour
» vous, pour qu'il fasse ses efforts afin de
» mériter votre amitié, votre confiance;
» que vous ne demandez pas mieux que
» de lui accorder l'une et l'autre; mais
» qu'il vous faut une preuve de ses dispo-
» sitions, qui détruise en vous jusqu'au
» soupçon, et que cette preuve est de
» mettre M. d'Ennery à la Marine, choix
» auquel vous tenez d'autant plus, qu'au-
» cune raison de personnalité ni d'intri-
» gue ne vous y a conduite; que vous ne
» connoissez ni M. d'Ennery, ni ses en-
» tours, et que la seule raison qui vous
» détermine en sa faveur, c'est que la voix

» publique s'accorde à le désigner pour
» cette place, et que sa conduite, dont
» vous vous êtes informée, a toujours été
» ferme, honnête, et qu'il n'a jamais
» cessé de montrer du zèle et du talent. »

La reine approuva fort le conseil que je lui donnois, me promit de le suivre de point en point, et sur-tout d'y mettre de la promptitude. Mais je ne fus pas sorti de son cabinet, que cela fut oublié. Une chasse succédant à une promenade, un spectacle, et beaucoup d'autres choses de ce genre, furent cause qu'il se passa quatre jours, sans que la reine eût la conversation décisive qu'elle m'avoit promise ; ce qui donna le temps à M. Turgot de manœuvrer, de prévenir et d'arranger les choses à sa fantaisie.

M. Turgot, homme d'esprit, mais systématique, par un long travail de cabinet, en étoit venu à des spéculations pour la plupart ou fausses, ou impraticables ; écueil ordinaire des gens livrés à une théorie métaphysique qui égare toujours dans l'ad-

ministration. Élevé aux nues par des gens de lettres, des femmes même qui se glorifioient d'avoir adopté ses principes et de les préconiser; M. Turgot étoit devenu chef de la secte des *Économistes ;* rôle qu'il soutenoit fort bien par une belle figure, par le laconisme, le farouche même de ses réponses, et par un orgueil extrême.

Il avoit administré une intendance, où ses subdélégués prévariquoient comme à l'ordinaire; tandis que de son bureau sortoient des maximes qui, publiées par ses prosélytes, remplissoient de ses éloges la capitale, où l'on ne pouvoit entendre les gémissemens de ceux qu'il laissoit opprimer par ses sous-ordres. Ce fut de cette intendance qu'on l'appela au contrôle-général. Il y recueillit, dans les premiers temps, ces louanges outrées sur les moindres choses, cette certitude de ses talens, cet enthousiasme que les Français prodiguent toujours à tout homme arrivant en place, avec une réputation méritée ou non, qui l'a fait remarquer dans la foule.

Ce début brillant ne se soutint pas long-temps. Bientôt le philosophe arrogant, l'homme médiocre et faible, firent disparoître l'homme à la mode : nul plan dans les finances, nulle opération, que quelques établissemens subalternes aussi petits que mal vus; beaucoup de gens sortant du cabinet du ministre, aussi mécontens de sa dureté, que surpris de son ignorance, mirent M. Turgot à sa place, c'est-à-dire, le montrèrent insuffisant pour celle qu'on lui avoit donnée.

M. de Maurepas commençoit à s'apercevoir qu'il pouvoit bien s'être trompé dans son choix; mais il y tenoit encore, parce que les torts de M. Turgot ne portoient que sur son administration, ce qui a toujours peu importé à M. de Maurepas, et parce qu'il ne s'étoit permis encore aucune de ces démarches, de ces intrigues, qui dévoilèrent bientôt toute son ambition, et offusquèrent tellement M. de Maurepas, qu'elles le déterminèrent à le renvoyer, un an ou dix-huit

mois après l'instant dont nous parlons.

En conséquence des projets de M. Turgot, il devoit s'occuper sur-tout de placer dans le ministère, des gens qui lui fussent dévoués, et sur lesquels il pût compter. Ce fut dans cette vue qu'il proposa à M. de Maurepas, pour remplacer M. de la Vrillière, M. de Malesherbes, avec lequel il étoit intimement lié.

M. de Malesherbes, issu de la famille des Lamoignon, étoit né avec beaucoup d'esprit. Son goût pour les sciences et les lettres se manifesta dès sa plus tendre jeunesse. Il l'employa à mettre l'étude à la place des dissipations; genre de vie qu'il a constamment suivi, et qui l'a conduit à des connoissances multipliées. Sa conversation, quoiqu'agréable et piquante, est dépourvue de ce jugement qu'on n'acquiert que par l'usage du monde. Son père ayant été fait chancelier, il l'avoit remplacé dans la charge de premier président de la cour des aides. Il s'étoit trouvé à la tête de cette compagnie, lors des entreprises

du chancelier Maupeou, contre la magistrature, et il avoit employé autant de noblesse que de fermeté et d'éloquence à la défendre. Quoique déjà vanté par les gens de lettres et par quelques femmes, cet événement le mit au grand jour, et le fit prôner par le plus grand nombre. Déchaîné contre la cour, obligé de succomber avec sa compagnie, il fut exilé dans sa terre de Malesherbes; disgrâce qu'il soutint d'autant mieux, qu'elle lui donna plus de temps pour l'étude, son véritable goût, et que, vivant sans ambition, et en philosophe, dans Paris, il n'eut ni société ni autre plaisir à sacrifier. Louis XVI ayant rappelé tous les anciens magistrats, on lui rendit sa liberté, dont il ne fit usage que pour reprendre son train de vie ordinaire, c'est-à-dire, de cultiver un très-petit nombre d'amis, et de voir des gens de lettres et des savans.

M. de Malesherbes avoit toutes les conditions qui convenoient à M. de Maurepas, et qu'il recherchoit dans ceux qu'il ad-

mettoit au ministère. Isolé, sans entours, sans un de ces noms qui en imposent toujours dans ce pays-ci, et qui entraînent nécessairement une famille nombreuse et puissante; sans ambition, et par conséquent sans intrigue; de plus, homme de robe, titre qui a toujours eu des droits sur M. de Maurepas, en voilà plus qu'il n'en falloit pour le déterminer en faveur de M. de Malesherbes, qu'il jugeoit homme à rester éternellement dans sa dépendance, et dont il n'auroit jamais rien à craindre, seul calcul que fit dans ses choix, ce ministre, aussi insouciant sur le jugement du public, que sur le bien de l'état. On pense bien que M. de Sartines appuyoit ce choix de toutes ses forces, puisqu'il le débarrassoit de M. d'Ennery.

M. Turgot n'eut rien de plus pressé que d'aller annoncer à M. de Malesherbes qu'on l'avoit choisi pour remplacer M. de la Vrillière; mais il le trouva si déterminé à refuser d'entrer dans le ministère, que quelque chose qu'il pût lui dire,

quelque moyen qu'il employât, rien ne put émouvoir M. de Malesherbes, qui s'en tint toujours à lui répondre que ni son caractère, ni sa façon d'être, ni sa volonté, ne pouvoient convenir au rôle qu'on vouloit lui faire jouer, et qu'il falloit renoncer à l'idée de l'ébranler sur un parti qu'il avoit si déterminément pris, que jamais rien ne l'en feroit changer.

Les choses en étoient là, lorsque la reine fit enfin la démarche que je lui avois demandée. Elle rendit mot à mot à M. de Maurepas ce que je lui avois conseillé de dire. Vraisemblablement, il fut un peu embarrassé de cette conversation, à laquelle je crois qu'il ne s'attendoit pas. Cependant, il s'en tira en homme qui a de l'usage: il fit à la reine toutes les protestations qu'on prodigue toujours en pareil cas, et il ajouta qu'il étoit bien fâché de n'avoir pas été instruit plus tôt de ses volontés; mais que, les ignorant, il avoit proposé M. de Malesherbes au roi qui avoit approuvé ce choix, et que tout étoit arrangé. La reine

me rendit cette réponse, et je vis que l'affaire étoit manquée, parce que je n'étois pas instruit des dispositions de M. de Malesherbes, qui auroient pu me fournir, si je les avois sues, quelqu'expédient en faveur de M. d'Ennery.

Cette conversation de la reine, jointe au refus de M. de Malesherbes, jeta M. de Maurepas et M. Turgot dans une grande perplexité. La conversation avoit eu lieu le soir; et dans la nuit, on envoya trois courriers à M. de Malesherbes; les deux premiers infructueusement, car il persista toujours dans son refus. Par le troisième, on lui manda que si la reine l'emportoit dans cette occasion, tout étoit perdu; qu'il ne restoit d'autre parti à ses amis que celui de la retraite; qu'il fît du moins quelques réflexions sur les suites qu'alloit avoir son opiniâtreté. Cette dernière considération en triompha. Il manda qu'il acceptoit. Cela donna la victoire à M. de Maurepas, et à la reine, ce qu'on appelle en langage d'intrigue, *un soufflet*.

Si M. de Malesherbes ne s'est rendu qu'à l'amitié, comme il y a tout lieu de le croire, il est plus à plaindre qu'à blâmer de s'être engagé sur une mer aussi orageuse, sans aucun des moyens nécessaires pour éviter les écueils contre lesquels il ne tarda pas à donner. D'ailleurs, il lui convenoit bien peu de ne parvenir qu'en arborant la livrée de M. Turgot; ce qui faisoit nécessairement dépendre son sort de celui de ce ministre; rôle bien peu convenable pour M. de Malesherbes, dont le personnel et l'étoffe étoient fort au dessus de ceux de M. Turgot, dont cependant il ne pouvoit plus se détacher, lié par une obligation aussi grande, aussi authentique. Il avoit fait la faute; elle le conduisit à la fin qui devoit en être une suite. A deux ans de là, M. Turgot s'étant totalement discrédité dans l'esprit du public et de M. de Maurepas, M. de Malesherbes jugea que son renvoi ne seroit pas éloigné, et que nécessairement, il entraîneroit le sien. Il eut du moins le bon esprit de le prévenir,

en demandant à temps de se retirer; ce qui lui fut accordé d'autant plus aisément, que M. de Maurepas desiroit davantage sa place, pour y mettre M. Amelot, dont le père avoit été son intime ami, et auquel il avoit promis, au lit de la mort, de traiter son fils comme le sien propre; fidélité d'amitié qui n'eut pas grand succès dans le monde; car M. Amelot étoit un homme si médiocre, que M. de Maurepas, en le faisant nommer ministre de la Maison, disoit, à qui vouloit l'entendre : *On ne dira pas que j'aie pris celui-là pour son esprit.* Cette plaisanterie, jointe à beaucoup d'autres que M. de Maurepas se permettoit en toute occasion, fait connoître la légèreté, l'insouciance de son caractère, et à quel administrateur la France étoit livrée.

J'avois fait trop de peur aux ministres, pour ne pas fixer leurs regards. Un homme sans autre ambition que celle de mettre à profit les circonstances pour le bien, et qui joint à cette façon de penser

un caractère franc, loyal et peu timide, est toujours à redouter pour des gens qui ne calculent que leur intérêt personnel. M. Turgot sur-tout, sous prétexte que je donnois de mauvais conseils à la reine, eut des projets de m'éloigner, ou peut-être dit simplement qu'il en avoit, afin de m'intimider; car pour M. de Maurepas, il étoit trop léger pour mettre de la suite à rien. Cette façon d'être, très-fâcheuse dans un administrateur, a du moins cela de bon, qu'elle préserve de faire du mal. Des sarcasmes, des plaisanteries, voilà ce qu'il falloit essuyer de lui; on en étoit toujours quitte pour cela.

Au retour d'un voyage que j'avois fait à Chantelloup, peu de temps après la nomination de M. de Malesherbes au ministère, je trouvai mes amis dans le plus grand effroi sur mon compte; ils m'avertirent que j'allois peut-être être exilé. Je ne fus pas fort effrayé de cette nouvelle, que je traitai de ridicule. J'y donnai cependant plus d'attention, d'après une conversation

que j'eus avec la comtesse Jules, depuis duchesse de Polignac.

La duchesse de Polignac a reçu de la nature le plus charmant visage qu'on ait vu ; en le détaillant, il auroit été impossible de dire quel trait méritoit la préférence. Sa taille et le reste de sa figure ne répondoient pas à tant de perfection ; cependant elle passoit et méritoit de passer pour la plus jolie femme de son temps, et celle qui plaisoit le plus généralement. Son caractère étoit encore plus parfait que sa figure ; ce qui en faisoit la base, c'est une qualité que je n'ai jamais trouvée qu'en elle ; je veux dire un calme qu'aucune situation, aucune circonstance, aucun objet ne pouvoit altérer, pas même les choses personnelles, les plus faites pour révolter. Cette façon d'être lui faisoit tout envisager d'un coup-d'œil juste, à la même distance de la prévention que de l'enthousiasme. Jamais la présomption n'avoit pu l'atteindre, et on lui entendoit souvent répondre, de bonne foi : *Ce*

que vous me dites là est au dessus de ma portée. Son maintien, ses actions, sa conversation, et jusqu'au son de sa voix, tout se ressentoit de sa douceur. Sensible à l'excès pour les siens, pour ses amis, bonne et compâtissante pour les malheureux, elle étoit attendrie jusqu'aux larmes, au récit de quelqu'infortune, et elle n'a jamais refusé son secours à quiconque le lui a demandé.

Les premières années de son mariage avec le duc de Polignac, se sont passées dans une détresse et même une pauvreté qui la privoit presque continuellement des choses les plus nécessaires à la vie. Une situation aussi pénible ne lui a arraché aucune plainte; et jamais le moindre nuage n'a altéré le charme ni la gaieté de son commerce.

Lorsque la fortune vint au devant d'elle, elle y fut plus sensible pour les siens, que pour elle; elle en voyoit sans cesse le terme, qu'elle envisageoit avec plus de satisfaction que d'effroi,

parce que le tourbillon qui l'entraînoit l'éloignoit nécessairement de sa famille et de ses amis, seul attrait qui remplissoit son cœur. Elle considéroit la fin de sa faveur, comme l'époque où elle pourroit encore se livrer uniquement à cet attrait. Le seul défaut qu'on pût lui reprocher, venoit, en quelque sorte, de ses bonnes qualités; je veux dire, de son calme et de sa douceur qui dégénéroient quelquefois en nonchalance, non pas lorsqu'il falloit rendre un service; mais, sur mille objets, sa position et la confiance que la reine avoit en elle, auroient exigé plus de suite et d'activité.

Je rendois bien justice à tout ce qu'elle valoit; mais ce n'est que depuis qu'elle a été sur un aussi grand théâtre, que j'ai connu toutes les qualités qui étoient en elle. La reine m'honoroit de ses bontés et de sa confiance, long-temps avant qu'elle connût madame de Polignac. Je m'aperçus bien vîte du goût que cette princesse prenoit pour elle; et loin de le combattre, je cher-

chai au contraire à l'augmenter, sentant de reste tous les avantages qu'elle retireroit, en acquérant une telle amie. En même temps, la fortune de madame de Polignac m'intéressoit trop, pour ne lui en pas ouvrir le chemin. Mon intérêt n'entroit pour rien dans la liaison que je cherchois à former; si tel eût été mon motif, j'aurois encore eu lieu de me savoir gré de ma conduite; car, dans les petites comme dans les grandes occasions, madame de Polignac m'a constamment témoigné l'amitié la plus solide, et l'intérêt le plus vif.

A mon retour de Chanteloup, comme je l'ai déjà dit, elle me parla des bruits qui couroient sur mon compte, qu'elle me fit envisager ne devoir pas être négligés à un certain point. Elle m'ajouta qu'elle avoit fait des réflexions sur la position de la reine vis-à-vis de M. de Maurepas; qu'on ne pouvoit se flatter de diminuer la confiance que le roi avoit en lui, par conséquent d'ébranler son crédit; qu'opposé, comme il l'étoit, à la reine, elle le trouveroit

verroit sans cesse sur son chemin, toutes les fois qu'elle voudroit quelque chose ; que, bien sûr de l'emporter, il se feroit toujours un plaisir et un triomphe de cet avantage, ce qui abreuvoit cette princesse de dégoûts, et la discréditoit dans l'opinion publique ; que cette considération bien établie, elle avoit pensé que ce qu'il y avoit de mieux, ne pouvant rien contre M. de Maurepas, c'étoit de rapprocher la reine de lui ; chose qu'elle savoit que ce ministre desiroit ardemment ; (madame de Polignac voyoit souvent M. de Maurepas, qui lui témoignoit assez de confiance ;) qu'elle avoit déjà communiqué cette idée à la reine ; que cette princesse n'en étoit pas éloignée. « Si vous l'approuvez, pour-» suivit-elle, j'en reparlerai à la reine, en » lui conseillant de vous consulter, et de » vous charger de la négociation, et je » dirai à M. de Maurepas qu'il n'y a que » vous qui puissiez la déterminer à se » raccommoder avec lui ; par ce moyen, » vous effacerez les ombrages qu'il a sur » votre compte, si tant est qu'il en ait

» pris ; il deviendra votre obligé, et, en » vérité, vous rendrez service à la reine. »

Après avoir mûrement pesé la chose, pour l'intérêt de cette princesse, qui étoit toujours mon premier mobile, je trouvai que madame de Polignac voyoit juste, et j'acceptai le rôle qu'elle vouloit me faire jouer dans cette affaire.

En effet, la reine m'en parla, et me chargea de voir M. de Maurepas, pour savoir quelles étoient ses dispositions. Je lui demandai un rendez-vous que j'obtins tout de suite, parce qu'il avoit été prévenu par madame de Polignac. Je commençai par lui faire ma profession de foi. « On vous a donné, lui dis-je, des im- » pressions contre moi ; et l'on auroit » grande envie de me faire passer pour » un intrigant ; mais je vous déclare que » je suis sans ambition, que je ne veux » rien ; et même, quelque place qu'on » m'offrît dans ce pays-ci, que je la refu- » serois. Je suis très-attaché à la reine, et » aucune considération ne pourra jamais » m'empêcher de lui représenter tout ce

» que je croirai utile à son intérêt et à sa
» gloire. J'ai un autre caractère qui peut
» vous donner de l'ombrage; ce sont mes
» liaisons avec M. de Choiseul, dont le
» nom seul est un épouvantail pour
» ce pays-ci. Je vous déclare encore
» que rien dans la nature ne peut m'en
» détacher; il est mon ami, depuis notre
» jeunesse; je lui ai les plus grandes obli-
» gations; et dans quelqu'instant de ma
» vie qu'il ait besoin de moi, je quitterai
» tout pour voler à lui. N'en craignez rien;
» je vous assure qu'il songe à embellir et
» cultiver sa terre, et point à prendre
» votre place; je ne sais même, quand
» on la lui offriroit, s'il en voudroit.
» Jusqu'à lui, vous étiez peut-être un
» exemple unique de disgrâce; croyez
» qu'il est le second; et la meilleure preuve
» que je puisse vous en donner, c'est qu'a-
» vec ma façon de penser pour lui, je
» consens à me lier avec vous, et à vous
» rapprocher de la reine; j'y ferai ce que
» je pourrai. Je ne vous cache pas que
» cette princesse a beaucoup d'éloigne-

» ment pour vous, et il faut convenir
» que vous avez fait tout ce qu'il falloit
» pour cela ; mais j'espère qu'avec un
» peu de suite et de patience, j'en vien-
» drai à bout. Il est inutile que je vous
» représente que son amitié, sa con-
» fiance, doivent être le premier devos
» vœux, comme le point capital de la
» considération à laquelle vous devez
» tendre, et qu'il faut que vous mettiez
» tout en usage, pour mériter l'une et
» l'autre. Il vous est plus aisé qu'à qui
» que ce soit d'y parvenir ; vous êtes gai,
» très-aimable; en l'amusant, vous pour-
» rez l'instruire; c'est un des devoirs de
» la place où le roi vous a mis, et celui
» qui peut le plus contribuer au bien des
» affaires et à l'agrément de la cour. »

Pendant que je parlois, M. de Maurepas m'écoutoit avec la plus grande attention. Lorsque j'eus fini, il abonda absolument dans mon sens, ne me contredit sur rien de ce que j'avois avancé; et me montra beaucoup d'envie d'être bien avec la reine, sans me rien dire qui

eût rapport à l'obligation qu'il m'auroit d'y travailler, ni à la reconnoissance qu'il en conserveroit; en un mot, il ne mit en avant aucune de ces flagorneries, de ces espérances vagues que les gens puissans emploient pour intéresser un médiateur. Dans un homme moins fin, j'aurois été flatté de la manière dont il traitoit avec moi; mais en lui, ce n'étoit que la réserve d'un vieux renard, qui ne veut ni s'avancer, ni se compromettre.

La reine me demanda avec empressement le résultat de la conversation que j'avois eue; je lui en rendis compte, en ajoutant qu'il ne falloit pas se presser de conclure. « Je vous ai peinte, lui dis-je, » comme ayant beaucoup d'éloignement » pour vous rapprocher de quelqu'un qui » vous a donné autant de sujets de mé- » contentement; mais sans désespérer de » vous ramener, ce qui ne pouvoit se » faire tout d'un coup. Plus de facilité » pourroit faire croire à M. de Maurepas » qu'on le craint, et voilà sur-tout ce qu'il » ne faut pas; il convient que ce soit

» lui qui desire, et vous qui accordez.
» Rapportez-vous-en à moi pour vous
» avertir du moment où il faudra vous
» rendre. »

Indépendamment de ce que je croyois cette conduite plus convenable pour la reine, j'étois bien aise, en faisant filer la chose, d'avoir plus d'une conversation avec M. de Maurepas, afin de le bien connoître. J'allai très-souvent chez lui, à l'issue de son dîner, temps auquel j'étois sûr de le trouver seul. Je restois des heures entières tête-à-tête avec lui; et là, l'attaquant sur tous les objets qui me venoient dans l'esprit, j'eus le temps de l'approfondir; d'autant que, soit indiscrétion, soit légèreté, il me disoit tout ce que je voulois, et souvent plus que je ne lui demandois. Je trouvai un homme consommé dans l'intrigue des cours, rompu aux affaires, mais insouciant sur tout, hors sur son crédit et sur l'espèce de gens à mettre en place; il n'en voulait que d'étoffe à dépendre uniquement de lui, et qu'il pût écraser dès qu'ils lui feroient ombrage. Toute affaire lui

offroit matière à plaisanterie, et tout individu, à sarcasme. Je n'en fus pas plus exempt que les autres; car, dans le temps même que je travaillois pour lui, il ne cessoit de chercher à me donner des ridicules. On m'en rapporta d'assez plaisans, qui me firent rire, ne mettant pas plus d'importance que cela à l'opinion de M. de Maurepas, dont je ne faisois pas grand cas dans le fond, et dont certainement je ne voulois rien.

Cette négociation m'amusoit fort, et je n'étois point pressé de la terminer. Cependant, au bout de dix ou douze jours, je crus qu'il étoit convenable de finir. Ayant dit à M. de Maurepas que j'étois enfin venu à bout de déterminer la reine, je conseillai à cette princesse de l'envoyer chercher le lendemain, pour lui dire que persuadée qu'il saisiroit à l'avenir les occasions de mériter son amitié, elle étoit très-disposée à la lui accorder; que ne devant avoir l'un et l'autre en vue que le bonheur et la gloire du roi, ce motif, plus que tout autre, cimenteroit entr'eux une

intelligence qu'elle espéroit que si on ne pourroit altérer dorénavant. « Voyez, » lui ajoutai-je, dans aucun détail sur le » passé; ne prévoyez point l'avenir; tenez-» vous-en à ces deux ou trois phrases qui » renferment tout; écoutez les protesta-» tions que vraisemblablement il vous » prodiguera, et parlez d'autre chose, » sur-tout d'affaires, si vous en avez à » lui communiquer; c'est la conversation » que j'aimerois le mieux; car c'est celle » qui montrera le plus de confiance. Em-» ployez ces grâces qui vous sont si na-» turelles, et qui ont tant de charmes; » quand on se raccommode, il faut y » mettre tous les assaisonnemens. »

La reine envoya chercher, le lendemain, M. de Maurepas. A peine avoit-elle achevé ce que je lui avois conseillé de lui dire, ainsi que M. de Maurepas des protestations, que le roi entra par l'intérieur, apparemment averti par son ministre de ce qui alloit se passer « Sire, lui dit M. de » Maurepas, vous voyez l'homme le plus » heureux, le plus pénétré des bontés de

» la reine, et qui n'existera dorénavant » que pour lui en témoigner sa recon- » noissance, et pour lui prouver son » zèle. »

La reine l'interrompit pour dire au roi qu'en se rapprochant de ce ministre, elle avoit eu principalement en vue de lui plaire; ce qui seroit, tant qu'elle existeroit, le motif de toutes ses actions. Le roi, sans lui répondre, courut à elle, et l'embrassa avec beaucoup de tendresse. M. de Maurepas entama tout de suite quelques affaires, et la reine ne manqua pas de s'occuper de toute autre chose, laissant le roi et son ministre causer ensemble, au lieu de profiter de l'occasion que M. de Maurepas lui fournissoit de s'introduire dans l'administration.

Sachant tout ce qui devoit se passer, j'allai au lever du roi, sûr d'y trouver M. de Maurepas, qui étoit en effet dans le cabinet. Mais au lieu de venir à moi pour m'apprendre comment les choses s'étoient terminées, je vis qu'il tenoit la même conduite qu'il avoit toujours eue depuis le com-

mencement de ma négociation — c'est-à-dire, de m'éviter; et par-là j'eus aussi celle que j'avois toujours tenue, en allant lui dire tout plein de choses indifférentes à l'oreille, pour jouir de son embarras et des regards curieux du roi qui ne me perdoit pas de vue, du moment que j'en approchois.

Comme M. de Maurepas ne m'ouvrit pas la bouche sur ce qu'il étoit assez simple qu'il me dît, je laissai passer toute la journée; et le soir, étant allé souper chez lui, je me mis à table à côté de lui, où je patientai encore quelque temps. Je l'attaquai enfin, en lui disant: *Il faut convenir que vous êtes bien discret; me conterez-vous donc ce qui s'est passé ce matin?* Alors, il crut m'apprendre ce que je savois déjà par la reine, hors la dernière circonstance, lorsqu'elle s'étoit éloignée pendant qu'il parloit d'affaires au roi, me faisant valoir l'attention qu'il avoit eue d'entamer une pareille conversation, pour l'accoutumer à avoir la reine en tiers. M. de Maurepas n'ajouta rien d'honnête pour

moi, pour témoignât qu'il me savoit gré du service que je lui avois rendu; simplement au fruit, prenant un verre de vin de liqueur : *A votre santé*, me dit-il; *c'est pour vous remercier.* Voilà tout ce que j'en eus, et je m'en contentai facilement; car, en vérité, je ne lui demandois pas davantage.

Anecdote du chancelier de Maupeou, et du président de Lamoignon; Caractère du chancelier (1).

M. de Lamoignon, président à mortier au parlement de Paris, issu d'une famille si célèbre dans la robe, venoit d'épouser la fille unique de M. Berrier, mort dans le ministère, et qui avoit été long-temps lieutenant de police ; charge qui met celui qui en est revêtu, à portée d'être exactement informé des détails les plus cachés de la conduite des particuliers qui habitent Paris. M. de Lamoignon, héritant de M. de Berrier, se vit possesseur d'une infinité de notes et de faits qui pouvoient également intéresser et les individus et les familles.

MM. de Maupeou étoient plus dans le cas que qui que ce fût, de craindre que ces papiers de police ne vinssent à la connoissance du public. Ni le père, long

(1) Écrit en 1771.

temps premier président, ensuite vice-chancelier ; ni le fils, alors président à mortier, ensuite premier président, enfin chancelier, quelques années après l'époque dont je parle, n'avoient eu une conduite exempte de taches, et qui pût être divulguée. Le fils, sur-tout, ne s'étoit jamais refusé aucun moyen, pour parvenir à ses fins. La vénalité avoit souvent ébranlé en lui l'intégrité du magistrat ; en un mot, il avoit à se reprocher tous les excès auxquels s'abandonne un homme sans principes. Plus il avoit des vues ambitieuses, plus il lui importoit de dérober la connoissance des vices de son caractère, et plus, par conséquent, il fit de frais pour cajoler M. de Lamoignon, et tâcher d'en avoir les papiers qui le regardoient, et qu'il savoit être entre ses mains depuis la mort de M. Berrier.

Comme la bassesse ne lui coûte pas plus que la perfidie, M. de Lamoignon n'eut pas de courtisans plus asservi que M. de Maupeou. Il étoit sans cesse dans sa maison, cherchant à lui plaire, en adop-

tant ses goûts, et à captiver sa confiance, en lui prodiguant les témoignages de l'attachement le plus sincère.

Lorsqu'il se crut au terme où il visoit, dans une conversation d'intimité, telle qu'il en avoit quelquefois avec M. de Lamoignon, il lui dit : « Qu'étant instruit, qu'il étoit possesseur de » tous les papiers de feu M. Berrier, » il n'ignoroit pas non plus que, dans » le nombre, il y en avoit qui l'intéressoient lui et sa famille, et qu'il lui » feroit grand plaisir de les lui remettre ; » il ajouta qu'il hazardoit cette demande, » avec d'autant plus de confiance, que » ces papiers ne pouvoient jamais lui être » d'aucune utilité, et que par conséquent » il ne devoit y attacher nul prix. »

Soit que M. de Lamoignon eût démêlé le caractère de M. de Maupeou, et qu'il n'en fît pas grand cas, soit que prétendant, ainsi que lui, aux premiers rangs de la magistrature, il fut bien aise de garder entre ses mains de quoi tenir un rival dans sa dépendance, il lui répondit avec

fraîchement : « Que regardant les papiers » de M. Berrier comme un *dépôt sacré*, » dont il ne pouvoit rien distraire, il » étoit fort fâché de lui refuser ce qu'il » lui demandoit. »

M. de Maupeou n'insista pas davantage, et dissimulant combien il étoit piqué du refus qu'il éprouvoit, il continua de voir M. de Lamoignon avec autant d'assiduité. Il n'y eut rien de changé dans la conduite de ces deux magistrats, l'un vis-à-vis de l'autre, jusqu'à ce qu'un des gens de M. de Lamoignon vint l'avertir, que M. de Maupeou, après avoir employé tous les moyens imaginables pour le séduire, avoit fini par lui offrir une somme considérable, afin de l'engager à prendre une cassette dont il lui désigna la forme et la place, pour la lui remettre. C'étoit précisément la cassette où M. de Lamoignon avoit enfermé les papiers de M. Berrier.

On peut aisément se représenter la fureur de M. de Lamoignon. La première fois qu'il revit M. de Maupeou, il joignit

aux reproches les plus amers, les injures les plus dures, et finit par le prier de *ne jamais remettre les pieds chez lui* (1).

Depuis cet instant, la haine fut réciproque entre M. de Maupeou et M. de Lamoignon ; et comme les petites choses servent souvent à produire les grandes, l'inimitié de ces deux magistrats n'a pas peu contribué à l'événement arrivé aux parlemens, en 1771.

(1) Je tiens ce fait de M. de Lamoignon lui-même.

Des Parlemens.

La monarchie française ayant résisté par tant de miracles, aux différentes secousses, soit extérieures, soit intérieures, qui devoient la détruire, ou tout au moins la démembrer, il falloit qu'elle fût portée au point de splendeur où elle est parvenue, par cette longue suite de monarques, à la tête d'une noblesse pauvre, ignorante et brave, dont la guerre étoit l'unique métier et la seule ressource. L'intérêt de ces monarques et même celui du royaume, étoit d'anéantir le gouvernement féodal, les états-généraux, le pouvoir des gouverneurs de provinces, des gouverneurs particuliers de ville, assemblage monstrueux de barbarie, d'injustice, de cruauté, de révolte, qui troubloit sans cesse l'ordre de la société, et qui s'opposoit à tout ce que l'administration tentoit pour y établir la justice

(1) Ecrit en 1774.

et la subordination, d'où naissent le calme, l'aisance et le bonheur. Ce grand ouvrage qui auroit demandé un roi puissant et absolu, n'a pu être que le résultat de plusieurs siècles d'une conduite également suivie et patiente, de la part de monarques arrêtés dans leurs desseins par des pouvoirs égaux au leur, quelquefois supérieurs, et par des guerres étrangères ou civiles, qui épuisoient leurs moyens et détournoient leur attention.

L'autorité du sceptre avoit fait de grands progrès, au commencement du règne de Louis XIII; le cardinal de Richelieu y mit la dernière main. Tout potentat, ou tout ministre, ternit l'éclat des plus grandes choses, lorsqu'il les scelle du sang des citoyens. Toutefois en détestant la mémoire du cardinal de Richelieu, en plaignant son siècle, on est forcé de convenir que le brillant du siècle de Louis XIV est dû au pouvoir absolu que ce ministre attacha au trône. Il détruisit tous les autres; il réprima les prétentions des parlemens, sans pourtant les anéantir;

Considéra-t-il ces corps comme les gardes-notes de l'État, et l'enregistrement comme une notoriété nécessaire? Voulut-il laisser à la nation le fantôme d'une barrière à la volonté du monarque, dont il ne prévit pas les conséquences? C'est ce qu'il n'est pas aisé de pénétrer. Comment dévoiler le motif d'une conduite contraire à l'autorité absolue, dans un caractère aussi despote que celui du cardinal de Richelieu?

On ignore si jamais il y a eu, dans la monarchie française, aucune convention entre le monarque et les sujets. On n'en trouve nul monument; et jusqu'à la loi salique, la plus fondamentale du royaume, ce n'est que par tradition et par usage qu'elle est parvenue jusqu'à nous. Les premiers rois francs n'étoient que des chefs proclamés à la pluralité, dont le Gouvernement étoit purement militaire. On ne sait non plus comment l'hérédité, ni la succession au plus proche collatéral s'est établie; mais elle a toujours subsisté. Les seules sources dans lesquelles on ait à puiser, ne sont qu'une

longue suite de chartes, d'édits, d'ordonnances que les rois ont donnés, tantôt conjointement avec les états-généraux, tantôt de leur propre puissance, tantôt aidés de leur conseil; actes qui souvent se contredisent, leur teneur dépendant de la position actuelle de ces rois, quelquefois en pleine jouissance de l'autorité, et quelquefois obligés de céder.

De ces variations de situation sont venues la plupart des prérogatives et des prétentions des différens corps du royaume, même de quelques grandes maisons, qui ont profité des circonstances pour obtenir ou s'attribuer des priviléges qu'on leur a contestés dans la suite, le manque de conventions primitives, de lois fondamentales, donnant lieu à toutes sortes d'innovations et de contestations.

Sans entrer dans le détail chronologique des usurpations, on peut [illegible] hardiment que le parlement, plus que tout autre corps, s'est trouvé dans le cas [illegible] prêter. Personne n'ignore qu'autrefois les rois rendoient la justice [illegible]

mêmes. Lorsque le royaume s'est agrandi, il leur a été impossible d'y suffire; ils ont donné commission à des seigneurs de les suppléer. Mais ces seigneurs, dont la plupart ne savoient ni lire, ni écrire, se trouvoient très-embarrassés de s'instruire de la peine que la loi infligeoit contre les différens délits, et de ce qu'elle prononçoit dans les divers cas civils. C'est pourquoi on leur donna des légistes pour leur dire ce que le code ordonnoit d'un fait, soit criminel, soit civil, lorsqu'ils l'avoient constaté. Ces légistes n'avoient aucune voix délibérative, étoient assis sur des bancs inférieurs, et ne parloient que lorsqu'ils en étoient requis. Bientôt, pour se rendre nécessaires, ils embrouillèrent les affaires, de façon qu'on fut contraint de recourir à eux dans la procédure.

Les guerres ayant épuisé l'épargne, on fit ressource de tout, et l'on imagina de tirer de l'argent de ces légistes, en leur créant des charges de conseillers qu'on leur fit acheter.

Les seigneurs, offusqués par le savoir

de ces nouveaux assesseurs, fatigués de l'ennui des détails du barreau, distraits par la guerre, ou par d'autres occupations qui leur étoient plus analogues, insensiblement se dispensèrent de siéger, et abandonnèrent la justice aux gens de robe. L'agrandissement du royaume ayant multiplié les causes, on multiplia aussi les juges, auxquels on fit toujours acheter leurs charges. Le royaume s'étant encore augmenté, un seul parlement ne fut plus suffisant, on en créa plusieurs. La population de Paris, et l'abus du droit de *committimus*, ayant surchargé celui de cette capitale, on le soulagea en érigeant de nouveaux tribunaux sous différentes dénominations, et ce n'est que successivement que la justice a pris la forme que nous lui voyons aujourd'hui.

Il étoit difficile que les parlemens, toujours rassemblés, faisant toujours corps, ne prissent pas de la consistance. Dispensateurs de la justice, ils devinrent l'objet des sollicitations et des ménagemens de tous les [illegible], et les dépositaires de [illegible] de la nation.

Celui de Paris, où siègent ordinairement les pairs, où réside leur cour, à ce que prétend ce parlement, se trouva dans des temps de guerre civile, à même de défendre le trône, ou d'attaquer la puissance du monarque, et dans le temps de minorité, d'adjuger la régence. Seul corps fixe, et légalement rassemblé dans le royaume, c'est à lui qu'eurent toujours recours, les opprimés et les ambitieux. Ayant la grande police, il est chargé du maintien du bon ordre. Protecteur du peuple, c'est à lui de défendre ses intérêts, et de faire des représentations au prince en sa faveur; en un mot, quels progrès les parlemens n'ont-ils pas faits depuis leur création, qui ne les commettoit qu'à rendre la justice? Exemple effrayant pour tout souverain qui souffre dans ses États, une compagnie toujours réunie, qui bientôt n'a d'autre point de vue que son agrandissement, sa puissance; qui en attend l'instant avec patience, le saisit avec sagacité, et qui, se cachant sous le voile de la justice et de

la défense de la liberté, est sûre du suffrage et des vœux de la multitude, et de tous ceux qui sont opposés au Gouvernement, qui forment toujours le plus grand nombre.

Quel usage les parlemens ont-ils faits du point de puissance où il sont parvenus? Loin de chercher à simplifier la marche de la justice, ils l'ont laissé se surcharger de détours, de formes, dont une seule omise suffit pour faire perdre la cause la meilleure; ils l'ont rendue ruineuse, en souffrant les exactions des avocats, des procureurs; négligence d'autant plus blâmable qu'il ne leur en revient rien, et que la tolérance d'un abus aussi criant ne sert qu'à enrichir des fripons reconnus pour tels, dont l'exemple a enfin entraîné les juges eux-mêmes, qui se sont attribué des épices exorbitantes, et qui ont ouvert l'oreille à l'intérêt et à la corruption. Nul bon droit ne peut rassurer un plaideur, ne peut mettre à l'abri un homme attaqué au criminel. Si sa partie est puissante, ou qu'elle ait de la protection

est condamné. Comment des juges ont-ils souffert qu'on allât les solliciter? comment ont-ils exigé qu'on allât les remercier, quand bien même on a perdu sa cause? La sollicitation n'entraîne-t-elle pas l'idée d'un juge qui peut être gagné? et le remercîment, dans le cas de perte, n'est-il pas une affiche de dureté et d'insolence qu'on ne passeroit pas à un tyran?

Si les jugemens des parlemens sont soumis à la protection ou à la faveur, à plus forte raison doit-on craindre d'avoir des litiges d'intérêt avec aucuns de leurs membres; il faut plus, il faut desirer que son bien ne soit pas à la convenance de quelqu'un d'eux. Combien, dans les provinces, de malheureux possesseurs dépouillés de leurs héritages, par la seule raison qu'il étoit à la bienséance d'un parlementaire qui se l'est vu adjugé par un jugement aussi inique, que l'action étoit intentée avec mauvaise foi! Ce qui doit le plus donner à penser sur le compte des gens de robe, c'est qu'il est impossible de trouver un seul huissier qui se

charge de leur porter une assignation : Aussi ne se rappelle-t-on pas d'en avoir jamais vu de poursuivis par leurs créanciers, ni qui aient eu leurs biens en direction, quoiqu'il y en ait autant de ruinés, que dans les autres états.

On a dit que le parlement étoit protecteur du peuple, et que c'étoit à lui à faire des représentations aux rois, lorsque par des impôts onéreux et multipliés, il surchargent leurs sujets, ce qui est d'autant plus facile, que le prince ne peut légalement les percevoir qu'après l'enregistrement sur les registres de la cour. Loin de mettre en vigueur le plus beau de ses droits, le parlement n'a jamais défendu que foiblement la cause publique, et ses membres se sont toujours laissés gagner par argent ou par l'espoir de la faveur et des récompenses. Il n'en est pas de même, lorsqu'il croit que le prince attente à ses droits, ou qu'il pense que l'instant est arrivé de les étendre, ou de prendre part à l'administration. Alors, il se montre [illegible], fait remontrances sur remon

trances. Composé de gens instruits des faits, des dates, et rompus dans l'art oratoire, il répand des écrits captieusement triomphans, remplis de citations qui lui sont avantageuses, de raisons qui intéressent la liberté de tous les citoyens; il met le public pour lui, et refuse opiniâtrement d'enregistrer.

Comme rien n'est primitivement écrit en France, rien n'est constaté. La puissance législative qui, au fait, réside dans la personne du roi, parce qu'il a deux cent mille hommes à ses ordres, a quelquefois ôté le droit de remontrances au parlement; mais le cri public le lui a toujours fait rendre, d'autant que le prince a des formes reçues, quoique violentes, pour se faire obéir. Lorsque le parlement résiste opiniâtrement, après un certain nombre de lettres de jussion, pour enregistrer ses édits, il tient ce qu'on appelle son *lit de justice*, c'est-à-dire, qu'il va au parlement, accompagné des princes, des pairs, et de quelques notables; ces derniers pour lui faire cortège. Là, il fait,

devant lui, rayer, des registres, les arrêtés contraires à sa volonté, et enregistrer l'édit qu'il desire.

Aussitôt que la séance est finie, le parlement proteste contre la violence, et communément s'en tient là, et laisse aller les choses, lorsqu'il ne s'agit que de l'intérêt public. Mais, lorsque le sien est compromis, il a recours à des moyens scandaleux et révoltans; il reste chambres assemblées, ce qui signifie que toutes les chambres, convoquées dans la grande, s'y occupent d'une seule affaire, et qu'au mépris de leur serment, elles cessent de rendre la justice aux particuliers. Pour punir un attentat aussi monstrueux, le roi n'a d'autre moyen que l'exil, qui n'est qu'un plus grand mal encore, puisque ses sujets en souffrent d'autant plus de la prolongation du manque de justice.

Pour obvier à cet inconvénient, quelquefois le roi a chargé un nombre de juges tirés des autres tribunaux, ou d'autres tribunaux eux-mêmes, de suppléer le parlement, et de juger les causes pen-

dantes, de même que celles qui se présentent; mais les avocats et les procureurs n'y veulent pas plaider, refusent aussi quelquefois le service. Le demandeur, certain que la punition ne sera que momentanée, craint de traduire sa partie à un nouveau tribunal, sachant, de reste, que si son affaire n'est pas terminée au retour du parlement, le tort d'avoir reconnu d'autres juges, sera une raison suffisante pour lui faire perdre son procès. Ce nouveau tribunal, presqu'inutile, devient lui-même l'objet du mépris et de la plaisanterie du public, et, pour la plupart du temps, des insultes de la populace. L'exil entraîne avec lui un despotisme et une oppression qui révolte tous les cœurs; d'ailleurs, les avocats, les procureurs, et cette foule de gens qu'exige et que fait vivre le palais, tiennent à la bourgeoisie, et même au peuple; sans fonctions et sans salaire, par l'absence du parlement, cette multitude rentre dans ses familles, y devient souvent à charge, y porte certainement son chagrin, de manière que l'on ne voit de tous

côtés que mécontentement, et que l'on n'entend que des plaintes et des propos séditieux.

La cour est d'autant plus embarrassée, qu'elle ne peut, en retranchant les plus mutins, rappeler le reste du parlement; ce seroit irriter l'incendie, et aller contre le principe que les parlementaires défendent le plus; car en même temps qu'ils conviennent qu'ils tiennent toute leur autorité du roi, qu'ils ne rendent la justice qu'à sa décharge, ils soutiennent l'inamovibilité de leurs charges, accordée par un roi, et qui, par conséquent, peut être détruite par un autre; ils confondent cette inamovibilité avec le droit de propriété, commun à tout citoyen; et sans être plus fondés, sur cette prétention, que sur tant d'autres, ils la colorent d'assertions spécieuses, l'enveloppent de tant d'éloquence et de citations, qu'ils la rendent intéressante et propre à tout le monde, [illegible] concilient, si ce n'est la totalité des suffrages, du moins assez de voix, pour avoir un parti considérable. Que peut

faire le monarque dans ces circonstances? Dissimuler, dire publiquement qu'il pardonne, mais en secret traiter avec son parlement, lui céder une partie de ses prétentions pour qu'il reprenne ses fonctions, et en le rappelant, le rendre plus puissant et plus insolent; tandis qu'il se dégrade lui-même, et perd son autorité.

Quoique les scènes que je décris aient été assez fréquentes, il est étonnant qu'elles ne se soient pas plus multipliées encore, par la facilité que les parlementaires remuans ont de causer des fermentations. La compagnie étant chargée de la grande police, chacun de ses membres a le droit de dénoncer tel homme, tel fait, tel ouvrage qu'il juge à propos; il peut de même demander l'assemblée des chambres, et, suspendant ou faisant cesser le cours de la justice, causer autant de mal aux particuliers, que de trouble dans l'État.

Les parlemens de province ont poussé l'audace tout aussi loin. Par des usurpations, ils ont mis les administrateurs dans leur dépendance, et réduit le comman-

lant en chef à la seule partie militaire. Les parlementaires ayant en main la voie du décret, dont ils abusent à leur gré, arme contre laquelle qui que ce soit ne peut trouver d'abri, ils flétrissent à leur volonté, sous le moindre prétexte, quiconque ose leur résister, et le rendent inhabile à tout acte civil, l'obligent à comparoître, à reconnoître leur autorité, ou à avoir recours à celle du roi pour se soustraire à leurs poursuites. Ce moyen laisse toujours les réputations entachées, et constate le pouvoir absolu des souverains, chose devenue insupportable aux yeux des Français.

Les parlemens, dont on vient de dévoiler l'esprit et les inconvéniens, ont cependant, il en faut convenir, deux grands avantages; le premier, de gêner assez l'autorité du monarque, pour l'obliger à des ménagemens, à des attentions, à des formes de conduite qui combattent le despotisme, et qui arrêtent les ministres. Ce frein, qui en est un véritable, lorsque

le monarque, de son côté, restreint les parlemens dans les bornes où ils doivent se renfermer, deviendroit la source des plus grands maux, si jamais l'administration étoit assez foible pour y laisser entrer les parlemens; car il ne seroit pas difficile de démontrer que l'autorité absolue d'un seul, dans un pays policé, entraîneroit moins d'inconvéniens que celle d'une compagnie. Mais cette proposition demanderoit seule un volume, et n'est qu'accessoire au sujet qu'on s'est proposé de traiter. Pour donner sur cet objet un aperçu général, qu'on considère l'état actuel de l'Europe. La Prusse est certainement l'État le plus puissant, et qui donne la loi à tous les autres. On ne peut nier que Frédéric ne soit le souverain le plus absolu de nos jours. Existe-t-il une seule république qui, de l'état le plus brillant, où la porte toujours l'enthousiasme de ses premiers temps, n'ait fait des pas vers la décadence, et qui ne doive finir par l'anéantissement, où ne peut manquer de l'entraîner la confusion de la pluralité,

excitée par des vues, des haines, des jalousies, et des intérêts particuliers, auxquels le bien général est toujours sacrifié. Disons donc, avec vérité, que pour que la France soit parfaitement heureuse, et bien administrée, il faudroit des parlemens qui fissent mesurer les démarches du prince, en même temps qu'un prince qui réprimât les prétentions et les insolences des parlemens. Mais, le moyen de se flatter que cette balance subsiste, lorsqu'il n'existe nul principe, nulle loi écrite qui adjuge les pouvoirs et fixe la ligne de démarcation, et que tout est fondé sur l'opinion et les circonstances? Aussi doit-on s'attendre à des troubles continuels qui auront plus ou moins de durée, suivant les forces du moment, qu'aura chacun des deux pouvoirs.

Le second avantage que procurent les parlemens, c'est de contenir et d'arrêter le clergé, corps infiniment dangereux, qui joint à tous les inconvéniens d'une multitude réunie par le même intérêt, celui d'un pouvoir fondé sur la crédu-

lité et le fanatisme ; motifs auxquels on ne peut opposer aucune barrière, et qui ont excité tant de guerres, tant de scènes horribles, tant d'assassinats de rois, et d'événemens particuliers qui détruisent journellement l'ordre de la société. Cependant, la société, en s'éclairant, a reconnu, avec effroi, jusqu'à quel point le clergé a abusé de la religion. La haine et le mépris pour les ministres ont insensiblement éloigné du culte. Les écrits des philosophes n'ont produit que le déisme, suffisant toutefois pour détruire le pouvoir des prêtres dans l'opinion. Cet échec a donné au Gouvernement le courage d'oser attaquer le clergé, lequel a fait la faute de consentir et d'aider même à la destruction des moines, de cette vermine dangereuse dans un État, et trop utile à la propagation du fanatisme, par leur autorité sur la conscience des hommes, et leurs déréglemens avec les femmes : situation de choses qui doit produire, peut-être de nos jours, l'anéantissement

du crédit des prêtres, la réunion à la couronne, des biens immenses qu'ils ont extorqués, et la réduction de leur nombre et de leur pouvoir au nécessaire qu'exige une religion, un culte indispensables dans tout État quelconque.

Louis XIV ayant pris les rênes du Gouvernement au moment où la France, lassée des guerres civiles qui l'avoient déchirée si long-temps, et dont les dernières étincelles avoient troublé sa minorité, trembloit encore du sang que le cardinal de Richelieu avoit fait répandre ; Louis XIV, dis-je, se trouva doué du caractère qu'il falloit pour mettre à profit ces dispositions favorables. Jaloux de son autorité, fastueux, imposant par sa figure et ses manières, excité par tout ce qui portoit le caractère de grandeur, dispensant ses bienfaits avec appareil et assez de choix, sachant donner de l'importance même aux plus petites choses qui émanoient de lui; roi de théâtre, si l'on veut, mais roi qui en savoit jouer le rôle; et qui le joua si bien, qu'il parvint à faire

une telle impression à tous les états, qu'une parole, un regard de lui, suffisoient pour combler les vœux d'un homme, ou lui persuader qu'il étoit perdu. S'il eut des traverses à essuyer, elles ne vinrent jamais de l'intérieur de son royaume, et ne furent occasionnées que par des guerres malheureuses. Si ses derniers instans eurent de l'amertume, ce ne fut que par la perte de sa nombreuse famille, qu'il vit successivement expirer sous ses yeux. Sous un roi si redouté, qui savoit si bien être le maître, les parlemens tentèrent plusieurs fois de lui résister; mais ils furent toujours réprimés avec hauteur, et même avec dédain.

Louis XIV tint un lit de justice, entre autres, non pas avec cet appareil qui caractérise une cérémonie auguste, mais en *bottes*, et le *fouet à la main*, étant en chemin pour une chasse, dans le bois de Vincennes. Il y parla de ce ton foudroyant, si terrible dans la bouche d'un roi tout-puissant.

Louis XV, en montant sur le trône,

trouva une cour accoutumée à rendre au maître un culte presque divin. Il jouit, dans les commencemens, de l'impression qu'avoit faite le feu roi. Cependant, sous la tutelle d'un vieux prêtre qu'il fit premier ministre, on s'aperçut promptement qu'il n'avoit aucune des qualités nécessaires à un roi. Le cardinal de Fleury gouverna avec assez de sagesse ; mais, dépositaire de la souveraine puissance, il mit dans ses démarches la timidité d'un homme qui n'a qu'une autorité précaire, et qui craint de la perdre. Son administration fut longue, et sous son ministère les parlemens se réveillèrent. Il y eut des remontrances, des lits de justice, des chambres assemblées, des exils, des rappels, où les parlemens acquirent des droits, des exemples à citer, et de l'insolence, tandis que le roi perdit de la considération et de l'autorité.

Cependant, le courtisan et la noblesse asservie, le peuple, qui n'est instruit qu'imparfaitement et à la longue, continuoient de témoigner soumission, respect,

attachement pour le prince. Après la mort du cardinal de Fleury, les maîtresses, en changeant les intrigues de la Cour, n'altérèrent point ces sentimens. Quoique madame de Châteauroux se fût déplacée en allant joindre le roi à l'armée, pendant la campagne de 1744, et lui eût fait tenir une conduite plus déplacée encore, cela n'empêcha pas que toute la France ne fût ivre de joie, en voyant revenir ce prince de la maladie qui l'avoit conduit aux portes du tombeau. Il en reçut les témoignages les plus authentiques; on le qualifia du titre de *bien-aimé*. Et pourtant la façon indécente dont il avoit vécu avec madame de Châteauroux, à la face de ses troupes; l'indignité avec laquelle il l'avoit chassée, croyant qu'il alloit mourir; la foiblesse avec laquelle il l'avoit rappelée après son rétablissement, firent une forte impression sur les esprits, et donnèrent lieu à des propos que l'on tint assez haut, pour la première fois. Madame de Pompadour, bourgeoise enlevée publiquement à son mari, pour devenir arbitre

du souverain pouvoir, acheva de faire lever le masque, et de donner carrière à la licence. Propos, vers, chansons, libelles, tout fut mis en usage pour peindre cet événement des couleurs dont il étoit susceptible, et pour avilir le maître, qui bientôt tomba dans le mépris, avant-coureur certain du trouble de tous les Etats.

Les femmes sur-tout se firent remarquer par leur acharnement; les femmes, cette moitié de la société, à laquelle il n'y a été adjugé aucune part, aucun droit pour sa conduite, ni sa législation, qu'on y a renfermées dans les devoirs de la retenue, de la modestie, et du gouvernement intérieur des ménages, et qui cependant y décident souverainement de tout; arbitres d'autant plus dangereux, que, n'étant chargées de rien, elles ne sont responsables d'aucun événement, et que, ne courant nul risque, leurs goûts, leurs passions, leurs caprices, et sur-tout leur amour-propre, sont les seuls motifs qui les décident; toujours certaines de réussir, par

l'ascendant invincible qu'elles ont sur les hommes, qu'elles font agir à leur gré; ne se montrant à découvert, que lorsque les circonstances peuvent flatter leur vanité; poursuivant d'autant plus les maîtresses des rois, qu'en même temps qu'elles posent pour principe, que c'est le rôle le plus avilissant qu'une femme puisse jouer, une secrète jalousie les rend implacables contre celle qui obtient la préférence.

Elles ne mirent plus de bornes à leur indignation, à leurs cris, lorsque, deux ans après la mort de madame de Pompadour, elles virent sa place remplie par la bâtarde d'un moine et d'une cuisinière, tirée d'un mauvais lieu par un escroc nommé du Barry, qui, sous le nom de Lange ou de mademoiselle Vaubernier, l'entretenoit et la vendoit à qui vouloit bien la payer. Ce fut aux genoux d'une telle maîtresse que le roi mit son sceptre, et qu'il acheva de se couvrir d'opprobre et de mépris.

Sous cette nouvelle souveraine, la cour changea de face. Tout ce qui faisoit pro-

fession d'honnêteté, de principes de décence, fut accablé par la délation, la licence, l'intrigue, la vénalité; et cette créature, qu'on qualifia du titre de comtesse du Barry, attira à sa suite une foule de gens sans mœurs, d'espions et de fripons en tout genre, qui s'emparèrent de Versailles. La partie corrompue des courtisans se mit à leur tête, tandis que les honnêtes gens se tournèrent du côté du duc de Choiseul qui fut leur chef.

Ce ministre, jouissant de la confiance du roi, de l'autorité, de la considération qu'elle donne, avoit vu avec inquiétude l'arrivée de madame du Barry. Le roi qui lui parloit de tout, ne lui dit pas un mot de cette nouvelle maîtresse qui, dans les commencemens, se tenoit cachée. Par hauteur, ou bien plutôt par timidité, le duc de Choiseul, au lieu de représenter à son maître le tort qu'il pouvoit faire à sa réputation, et peut-être à sa santé, en s'attachant à un tel objet, laissa cette passion germer, et parut mépriser les intrigues qui tendoient à faire présenter ma-

dame du Barry, à la rendre maîtresse en titre ; démarche qui tendoit plus à sa ruine personnelle, qu'à l'agrandissement de cette femme. Il se refusa à toutes les tentatives qu'elle fit pour se rallier à lui, et se conduisit d'abord avec une sorte de timidité, comme on l'a déjà dit, mais avec cette noblesse qui a toujours fait le fond de son caractère. Cette noblesse se changea en imprudence, pour ne rien dire de plus, lorsque le roi mit le comble à sa honte, en faisant présenter madame du Barry. Les femmes qui ont toujours eu trop de pouvoir sur M. de Choiseul, prirent le dessus; les propos et l'indignation furent poussés à l'excès, et le roi vit braver sa nouvelle maîtresse, jusques dans sa cour et sous ses yeux, par le parti du ministre. Une telle conduite ne pouvoit manquer de produire le disgrâce de M. de Choiseul. Cependant elle ne fut qu'un des motifs dont se servirent les différens intérêts qui tendoient tous à sa chute, et qu'il est nécessaire de dévoiler, pour en revenir aux parlemens.

Le duc d'Aiguillon, dans sa jeunesse, avoit servi à la tête d'un régiment d'infanterie, dans la guerre contre le roi de Sardaigne. A la paix, suivant son inclination qui le portoit aux affaires, au lieu de se livrer à la société, aux femmes, pour lesquelles cependant il avoit beaucoup de goût, à la vie de Paris, si séduisante pour un jeune homme, il chercha à être employé, et le fut en Bretagne, dont on lui donna le commandement. Il dénota bientôt un caractère entier, ambitieux, méchant, et sur-tout vindicatif. La guerre s'étant de nouveau rallumée, les Anglais tentèrent une descente en Bretagne, à Saint-Cast. M. d'Aiguillon, averti à temps de cette irruption, s'y porta; mais au lieu de se mettre à la tête des troupes, il monta dans un moulin, d'où il vit l'action, et les Anglais repoussés. M. de la Chalotais, procureur-général du parlement de Rennes, eut l'imprudence de mander dans une lettre : *Notre commandant a vu l'action, d'un moulin, où il s'est couvert de farine, en guise de lauriers.* Cela re-

vint à M. d'Aiguillon qui, dès cet instant, jura la perte de M. de la Chalotais, et il ne fut plus occupé que d'en trouver l'occasion. Elle se présenta, ou il la fit naître, en taxant M. de la Chalotais de sédition et de faits graves, lors de la fermentation qu'il excita lui-même en Bretagne, en attentant aux priviléges de cette province, et par la manière dure et injuste, dont il l'administroit. Au moyen d'une de ces lettres de cachet si communes sous le règne du feu roi, M. de la Chalotais fut mis en prison dans un château, et l'on nomma une commission, pour le juger. Soit qu'on ne pût trouver de quoi le condamner, ou que le cri public en ait imposé à la commission, l'exil et la perte de sa charge furent pour lui la fin de cette affaire.

La haine qu'elle attira à M. d'Aiguillon fit qu'on ne mit nulles bornes aux propos sur son compte. Il fut accusé de tout, même de subornation des témoins, de poison, de meurtre. Les choses allèrent si loin, qu'il se crut obligé de venir à Ver-

sailles, solliciter qu'on lui fît son procès: M. de Choiseul, jouissant encore de tout le crédit, empêcha qu'il n'obtînt sa demande, non pas par intérêt pour lui; car ils étoient déjà très-mal ensemble; mais pour ne pas traduire en jugement et divulguer les ordres du roi, que M. d'Aiguillon auroit été obligé de produire pour sa justification.

Les propos n'ayant point discontinué, M. d'Aiguillon revint à la charge; et trouvant M. de Choiseul au moment du discrédit, aidé par le chancelier de Maupeou, il obtint que le parlement instruiroit son affaire. Le roi voulut que ce fût en sa présence, et le parlement vint tenir ses séances à Versailles. Il n'y en eut que deux, après lesquelles le roi ordonna que cette affaire n'allât pas plus loin, et défendit qu'on l'instruisît davantage. Le parlement fut enivré de joie de juger un grand seigneur, le roi le présidant, et affectant de laisser une grande liberté dans les suffrages, et de se ranger de tel ou de tel avis, en nommant le conseiller qui l'avoit ouvert; co-

médie qui tournera toujours la tête à tous gens du second ordre, qui croient par-là jouer un grand rôle. Le parlement, outré contre M. d'Aiguillon qui l'avoit offensé en attaquant la personne d'un magistrat, blessé qu'on arrêtât le cours de la justice, et qu'on fît cesser si promptement une scène qui flattoit son orgueil; animé d'ailleurs, par plusieurs autres objets, fit un arrêté par lequel il déclara M. d'Aiguillon entaché dans sa réputation, et, comme tel, ne pouvant siéger dans sa qualité de pair, jusqu'à parfait jugement.

Le chancelier de Maupeou, issu d'une famille de robe peu renommée pour la probité, n'avoit point démenti le sang dont il étoit sorti. Parvenu à être premier président du parlement de Paris, M. de Choiseul l'avoit choisi pour le faire chancelier (1), malgré tous les avis qu'on lui

(1) Lorsque j'ai écrit ceci (en 1774), j'étois dans la commune opinion, que c'étoit le duc de Choiseul qui, de son propre mouvement, avoit porté le roi à faire M. de Maupeou chancelier. J'ai su depuis, par M. de Calonne, contrôleur-

donna qu'il ne tarderoit pas à se repentir du choix qu'il faisoit, tant pour les affaires que pour lui-même, élevant un homme sans principes, capable de tout, et qui

général, qui le tenoit de M. de Choiseul lui-même, que M. le dauphin étant mort, le roi, plus par bienséance que par affliction, s'étoit enfermé, sans vouloir parler à personne; que cependant le duc de Choiseul lui ayant écrit pour lui demander à le voir, il le lui avoit permis, et que s'exprimant avec franchise, il lui avoit avoué que la perte de son fils affectoit peu son cœur; qu'il le regrettoit cependant beaucoup, par la peur qu'en avoient les parlemens qui désormais n'ayant plus de frein, ne pourroient plus être contenus. M. de Choiseul répondit que la première chose à faire étoit de se débarrasser du vieux vice-chancelier de Maupeou, homme de toute incapacité, et dont on ne pouvoit tirer aucun parti; il ajouta que, si S. M. le vouloit, il lui apporteroit une liste où il comprendroit les gens les plus capables de remplir une telle place, parmi lesquels elle pourroit choisir. Le roi y ayant consenti, M. de Choiseul revint, à quelques jours de là, avec une liste, dans laquelle il n'avoit point compris M. de Maupeou, fils du vice-chancelier, alors premier président du parlement de

deviendroit bientôt son plus mortel ennemi. L'événement ne tarda pas à justifier la prédiction. M. de Maupeou ayant tout à craindre du parlement qui formoit le dessein de l'attaquer, et de dénoncer sa gestion de premier président, qui, en effet, n'étoit pas sans tache ni sans reproche; M. de Maupeou, dis-je, se déclara ouvertement contre M. de Choiseul, se rallia à M. d'Aiguillon et à madame du Barry, laquelle, trouvant tout accès fermé auprès de M. de Choiseul, s'étoit totalement livrée à M. d'Aiguillon qui la gouvernoit.

M. de Choiseul, soit principe, soit politique, tenoit au parlement, et y avoit un

Paris. Le roi la prit, et la lisant avec attention, il trouvoit toujours une raison d'exclusion à chaque nouveau nom qui se présentoit. M. de Choiseul, courtisan adroit, et connoissant son maître, jugea qu'il desiroit M. de Maupeou pour chancelier. Quoiqu'il sentit tous les inconvéniens d'un pareil choix pour soutenir la réputation de son crédit, il voulut avoir l'air de l'avoir fait; en conséquence, quoiqu'à contre cœur, il se hâta de le proposer, et le roi l'accepta. (*Note écrite en* 1787.)

grand crédit. On le taxe d'avoir achevé de le corrompre, en y répandant beaucoup d'argent, pour y faire enregistrer cette foule d'édits dont on a accablé le royaume, afin de soutenir la décadence des finances épuisées par les guerres et les déprédations du règne de Louis XV. Attaquer le parlement, c'étoit donc attaquer M. de Choiseul qui ne pouvoit manquer d'embrasser sa défense, et par là donner matière à le noircir aux yeux du roi, fatigué de l'éternelle résistance de cette compagnie, ainsi que de l'audace et même de l'insolence avec laquelle elle s'opposoit à ses volontés. Cette raison seule auroit suffi pour déterminer M. de Maupeou et M. d'Aiguillon; mais ils avoient encore des motifs plus puissans. Le premier craignoit d'être mis en cause; la réputation du second assez terne, et la possibilité de renouveler son procès au premier moment favorable, en voilà plus qu'il n'en falloit pour que l'un et l'autre poussassent les choses aussi loin qu'elles pouvoient aller. Cela est d'autant plus démontré, que M. de

Choiseul étoit déjà exilé à Chanteloup, lorsque l'édit qui occasionna la catastrophe du parlement, parut.

Par cet édit, qui fut donné le 7 décembre 1770, le roi détruisoit tout le pouvoir actuel de cette compagnie, mettoit une barrière à celui qu'elle pouvoit encore usurper, et le restreignoit presque aux seules fonctions de rendre la justice. Si M. de Maupeou, auteur de l'édit, a, dès les premiers instans, prévu toutes les suites et les conséquences d'une pareille démarche, on ne peut disconvenir que ce projet ne soit un des plus vastes et des plus hardis qu'un ministre ait pu concevoir, et dont les principes, quoique attaquables, peuvent être défendus. Mais la suite des événemens, la lenteur et l'incertitude des partis dans les différentes circonstances, ont prouvé, de reste, que M. de Maupeou, enivré du crédit où il étoit parvenu, n'étant arrêté par aucune considération, s'y est engagé légèrement, et n'a écouté que la haine, la vengeance, sa sûreté, et surtout son ambition, espérant envahir toute

l'autorité, en rendant despote un vieux roi plongé dans la crapule, fatigué de la moindre affaire, les laissant toutes diriger à ses ministres, et révolté de celles que lui donnoient la résistance des parlemens.

M. de Maupeou trouvoit d'autant plus de facilité à tout oser, à tout entreprendre, que M. d'Aiguillon, homme d'un caractère plus suivi, plus profond, n'ayant encore aucune prépondérance marquée, s'élevoit sourdement sous son ombre, et par conséquent lui étoit intimement lié, et tout à sa dévotion. Par son secours, M. de Maupeou étoit bien sûr de disposer du roi à sa volonté, M. d'Aiguillon ayant entièrement captivé madame du Barry par un moyen infaillible avec les femmes; on m'entend.

L'édit dont on vient de parler fera toujours une époque trop mémorable en France, pour qu'il soit besoin de détailler sa teneur, qui sera notée dans tous les fastes de la nation. Il causa la plus grande fermentation; tout ce qui étoit

parlementaire et tout ce qui tenoit au parlement, s'éleva contre; les amis de M. de Choiseul, ou, pour parler le langage du temps, le parti Choiseul, jeta les hauts cris; les femmes, qui s'étoient rendues célèbres en résistant ouvertement, en avilissant madame du Barry, ne manquèrent pas une si belle occasion de se faire le soutien de ce qu'elles appeloient les *Constitutions fondamentales de l'État.* Dans les conversations, dans les soupers, on ne parloit d'autre chose; et ces assemblées de société et de plaisirs, étoient devenus de petits états-généraux, où les femmes, transformées en législateurs, débitoient des maximes de droit public, des citations historiques, établissoient des principes, avec l'assertion et l'audace que leur donne le desir de dominer et de se faire remarquer, desir encore échauffé par l'importance de la matière et sa célébrité.

Les princes prirent différens partis. M^r le duc d'Orléans, toujours ferme dans les premiers instans, se déclara pour le

parlement, excité par madame de Montesson, qui avoit des liaisons d'estime et d'amitié avec des parlementaires. M. le duc de Chartres suivit l'opinion de son père qui étoit aussi la sienne propre. M. le comte de Clermont, vieux, abruti dans la crapule, sembla se réveiller pour embrasser ce qu'on qualifioit la bonne cause, c'est-à-dire, la défense du parlement. M. le prince de Condé, d'après son caractère, ménagea principalement la cour, sans se détacher des autres princes; il espéra jouer le rôle de médiateur, et gagner le crédit, en tenant à chaque parti les propos qu'il savoit lui convenir; mais, mal-adroit, il se perdit de tous les côtés. M. le duc de Bourbon étoit encore trop jeune, pour faire aucune impression. M. le prince de Conti (1) qui, dans sa jeunesse, avoit

(1) M. le prince de Conti, dans le sein de la vie dissipée de Paris, conçut la chimère d'être roi de Pologne. Pour s'en rendre capable, et pour fuir ses créanciers, il se renferma à l'île Adam avec mademoiselle Darti et qu[illegible] complaisans. Il y passa plusieurs années [illegible]

étudié pour être roi de Pologne, et qui n'étoit parvenu, dans sa studieuse retraite, qu'à être tyran de l'île Adam, et par ses lectures, qu'à une nomenclature de mots techniques, dont il surchargeoit sa conversation, étoit, depuis long-temps, brouillé avec la cour, où il n'alloit pas Il n'eut garde de ne se pas faire l'ame du parti de l'opposition : il n'en avoit pas d'autre à prendre pour être cité ; et le reste de femmes qu'il tenoit à sa pension, ainsi que celles à qui il donnoit du thé le dimanche, l'appelèrent le défenseur de la patrie. M. le comte de la Marche se détacha de ses princes pour se ranger du parti de la cour. Afin de justifier son opinion, il tenoit un propos assez sensé : il disoit que *lorsqu'on n'a pas cent mille hommes à faire marcher, il ne faut pas résister aux volontés du roi.* Mais la façon vile dont il faisoit sa cour à madame du Barry, et les avantages qu'il a retirés de

lecture. Il en sortit ensuite pour rentrer dans le monde, et le scandaliser du sérail de filles qu'il entretenoit.

sa démarche, en faisant voir le vrai motif de sa conduite, n'ont servi qu'à confirmer le mépris dans lequel il vivoit depuis long-temps. La plus grande partie des pairs suivit le parti de la Cour. Une quinzaine tint avec l'opposition, et le public ne s'occupa plus que des conjonctures présentes.

On se doute bien que le parlement combattit de tout son pouvoir un édit qui lui étoit si contraire. Sans entrer dans un détail exact et suivi de tout ce qui se passa à ce sujet, on se contentera de dire qu'il y eut remontrances sur remontrances, où toute l'éloquence, la force et les citations furent épuisées. La cour étant demeurée inébranlable, elle fut obligée d'en venir à un lit de justice, où, malgré l'opposition du parlement, celle des princes, et de ce qu'on appeloit les bons pairs, ainsi que de quelques-uns de ceux à qui leurs charges donnoient voix et séance, l'édit fut enregistré d'autorité. L'opération consommée, le parlement [illegible] son usage, employa ses formes ordinaires, et pro-

testa. Mais vu la gravité de la circonstance, il employa ses dernières et ses plus fortes armes, qui lui avoient toujours réussi jusques-là: il resta, chambres assemblées; c'est-à-dire, ainsi qu'on l'a déjà expliqué ci-devant, qu'il refusa de rendre la justice.

Ce fut à cette époque que M. le prince de Condé crut que le moment étoit arrivé de jouer un grand rôle, et de s'emparer du crédit, en se mettant entre la cour et le parlement, en déterminant ce dernier à reprendre ses fonctions. Pour y parvenir, il flatta les magistrats de faire relâcher le roi sur quelques articles de son édit, auxquels il lui étoit impossible de souscrire.

Soit que M. le prince de Condé se fût trop avancé, soit que le chancelier sentît toute la prépondérance que ce prince alloit acquérir, si on lui avoit l'obligation du racommodement, peu de jours après que la justice eut repris son cours ordinaire, il parut un édit foudroyant pour le parlement, où le roi parloit en maître

qui vouloit être obéi, et où il étoit articulé : « *sans avoir égard aux espérances* » *qu'ont pu donner ceux qui se sont in-* » *gérés de se mêler de cette affaire, sans* » *y avoir été autorisés.* »

Cet édit produisit l'effet auquel on devoit s'attendre ; c'est-à-dire que M. le prince de Condé reçut ce qu'on appelle *un soufflet*, et que le parlement, plus furieux que jamais, arrêta des remontrances, et se constitua de nouveau, chambres assemblées.

Par cette démarche les choses en étoient venues à un point, qu'il falloit un parti décisif. L'incertitude et la lenteur de la cour à prendre ce parti, démontrèrent, de reste, qu'elle s'étoit engagée légèrement, et qu'en commençant cette grande affaire, on n'avoit pas prévu où elle pouvoit aller, ni les déterminations les plus convenables dans les différens cas. Exiler simplement le parlement pour le faire revenir, étoit un moyen usé qui n'aboutissoit à rien, et que des ministres admettent pour avoir le temps de sacrifier la

gloire et l'autorité du roi avec quelques ménagemens, et se donner l'air de céder à l'intérêt, aux cris du public qui s'ennuie bientôt de la durée des troubles, et de voir ses affaires en souffrance. Mais dans la circonstance présente, c'étoit l'intérêt et la sûreté du chancelier et de M. d'Aiguillon qui étoient compromis. Il falloit ou que ces deux personnages succombassent, ou que le parlement fût anéanti. En détruisant cette compagnie, il étoit de nécessité de lui en substituer une autre, et c'étoit-là le difficile. Vainement avoit-on essayé par argent et par promesse de détacher quelque membre du parlement; s'il y en eut d'ébranlés par la cupidité, la certitude du déshonneur les retint.

M. de Maupeou, embarrassé, étoit au moment de voir manquer sa machine, lorsque M. de Boyne (1) vint à son secours, et trouva le moyen de déterminer le grand-conseil à remplacer le parlement.

(1) M. de Boyne, d'abord intendant, ensuite ministre de la Marine.

Mais comme ce tribunal n'avoit pas assez de magistrats pour remplir le nombre de ceux qu'il faut pour compléter un parlement, tout ce qui voulut des places vacantes fut accepté. Ignorance dans la jurisprudence, extraction vile, flétrissure dans la réputation, ne furent point des raisons d'exclusion. On ne pouvoit guères se flatter de trouver une autre espèce d'hommes, puisqu'il s'agissoit de se dévouer au mépris, à la haine publique, en siégeant à la place de juges qui dans la commune opinion succomboient sous l'oppression. Le clergé triomphant de voir enfin son ennemi abattu, travailla aussi de tout son pouvoir pour faciliter les moyens au chancelier; l'archêveque de Paris, surtout, se distingua, en déterminant plusieurs de ses chanoines à prendre des places de conseillers.

Tout étant arrangé, la cour non-seulement ne fit aucune réponse aux remontrances du parlement; mais elle reçut encore très-mal les députations qui étoient chargées de les porter. Elle donna des

lettres de jussion pour reprendre le service, à trois époques différentes, laissant entre chacune de ces époques, l'intervalle prescrit par les formes; tout fut inutile: le parlement se montra aussi inébranlable que la cour, qui se résolut enfin de frapper le grand coup qu'elle avoit préparé avec tant de peine. La même nuit, les Mousquetaires gris et noirs, communément chargés de ce détail, furent porter à chacun des membres du parlement une lettre-de-cachet qui les informoit de leur exil, et du lieu où ils devoient se rendre jusqu'à nouvel ordre. Le plus grand nombre fut envoyé dans ses terres; mais ceux qui s'étoient montrés les plus mutins, et qui avoient échauffé les autres, furent relégués aux extrémités du royaume, dans des endroits isolés, d'un séjour désagréable et de peu de ressource.

Paris qui, par ses cris, avoit poussé le parlement à une résistance outrée, se déchaîna contre cet acte d'autorité. Ce fut bien autre chose, lorsque peu de jours après, on vit le parlement, la cour des

aides et le grand conseil, cassés juridiquement, et un nouveau parlement créé des débris du grand conseil, et de l'espèce d'hommes qu'on a citée plus haut. Toutes les têtes se tournèrent, et l'on entendoit jusques dans les rues, crier à l'injustice, à la tyrannie. Les femmes se distinguèrent sur-tout. Selon elles, la monarchie alloit s'écrouler; elles ne parloient des parlemens, que comme des victimes qu'on égorgeoit sur l'autel du despotisme, se plaignant peut-être moins de la suppression de leurs charges, qu'on offroit de leur rembourser, que de l'exil, sur-tout de ceux confinés dans des lieux désagréables.

Cette révolte parmi des femmes tenant au parlement, ou même indifférentes, eût peut-être été tolérable; mais que des mères, des sœurs, des femmes, des filles de militaires s'exagérassent les choses à ce point, c'étoit véritablement une folie ridicule, insoutenable. Toutes ces femmes, accoutumées à voir ce qu'elles ont de plus cher sacrifier au bien et à la

défense de l'État, fortune et santé, éprouver les rigueurs des saisons, la plupart du temps se priver des besoins de première nécessité, compromettre sans cesse existence et réputation, se soumettre à l'obéissance la plus aveugle, et à la perte de son état, selon la simple volonté du maître ; ces femmes, dis-je, étoient celles dont la voix se faisoit le plus entendre, pour la défense de gens qui, quelques années auparavant, avoient fait conduire un militaire (1) sur l'échafaud, un baillon dans la bouche, sans vouloir articuler un seul mot de l'instruction de son procès, un seul des griefs qui l'avoient fait condamner. Ces mêmes femmes avoient vu un autre parlement, dans ses écrits, qualifier les troupes de *soldatesque insolente*, et porter l'audace et l'indécence jusqu'à décréter un commandant de province (2). Des exemples d'un tel aveuglement portent à faire des réflexions ef-

(1) M. de Lally.

(2) M. le duc de Fitz-James, commandant en Languedoc.

frayantes sur les excès dans lesquels entraîne l'esprit de parti, sur-tout dans les femmes.

Le peuple et le bourgeois, quoique mécontens, y mettoient moins de chaleur: voyant le parlement victime de ses prétentions particulières, ils ne le défendirent point, comme s'il l'eût été du bien public. Cependant la cour parut craindre les révoltes; et par des précautions assez déplacées, on mit des postes du Guet au Palais, et le long des rues par où passa le chancelier et son cortège, lorsqu'il fut installer le nouveau parlement.

Les princes, et les bons pairs, ne voulurent point reconnoître ces nouveaux magistrats, ni siéger parmi eux. M. de Maupeou, armé du sceptre de fer, excité peut-être par le caractère dur et despote de M. d'Aiguillon, vouloit qu'on exilât les princes, les bons pairs, et ceux à qui le lit de justice avoit donné séance et voix, et qui avoient opiné contre ses desseins. On assure même que plusieurs lettres-de-cachets étoient déjà signées; mais

mais M. de Soubise et M. Bertin s'élevèrent contre cet avis dans le conseil, et furent appuyés par le roi, qui ne put consentir à dévaster sa cour, en éloignant les princes, et la plûpart de ceux qui y possédoient les premiers rangs.

La proscription des parlemens s'étendit dans les provinces. On les cassa presque tous ; on leur substitua des tribunaux sous la dénomination de *conseils supérieurs*, composés d'assesseurs d'une assez mince étoffe, quoique supérieure cependant à celle qui composoit le parlement de Paris. Ils étoient présidés pour la plûpart par l'intendant de la province.

Peu de temps après cette révolution, il parut un édit, par lequel le roi déclaroit que son intention étant de rembourser les charges de judicature, il indiquoit le lieu où devoient se faire ces remboursemens. Un très-petit nombre s'y présenta : plusieurs motifs déterminèrent à cette conduite, l'animosité des esprits, la honte de se détacher de sa compagnie, l'espoir que cet orage n'auroit qu'un

temps, et sur-tout le mauvais état des finances qui, au lieu d'argent comptant, faisoit donner des contrats à quatre pour cent, effets peut-être encore plus mauvais que tous ceux qui étoient sur le roi, et qui avoient perdu toute confiance.

Pendant les quatre années que les choses subsistèrent au point où M. de Maupeou les avoit mises, il se passa plusieurs scandales dans le nouveau parlement, objet continuel du mépris et des brocards du plus grand nombre. Ceux qui s'étoient déclarés pour n'y vouloir pas siéger, voyoient sans cesse le glaive suspendu sur leur tête; il ne falloit que quelques convocations de pairs, quelques lits-de-justice, pour les mettre dans le cas du refus, de la désobeissance, et par conséquent de l'exil. D'un autre côté, le chancelier et M. d'Aiguillon, arrêtés par la résistance que le roi avoit montrée pour de nouvelles proscriptions, évitoient avec soin tout ce qui pouvoit pousser à bout le parti de l'opposition; M. d'Aiguillon étant parvenu au ministère,

brouilla, ainsi que cela devoit être, avec le chancelier : et le chancelier isolé, d'un caractère propre à jouer différens rôles, voulut, mais inutilement, rechercher tout le monde ; dans la société, chacun soutint avec acharnement la cause qu'il avoit embrassée, et l'esprit de parti s'en empara tellement, qu'on le retrouvoit non-seulement sur le fait du parlement, mais jusques dans les plus petites choses.

Un catafalque eut lieu. L'usage est que le parlement y assiste en corps, et soit salué en cérémonie par les princes qui mènent le deuil. M. le duc d'Orléans fut nommé pour s'y trouver ; ce prince étoit entièrement déclaré pour l'ancien parlement, et ne vouloit pas reconnoître le nouveau. Le saluer dans cette cérémonie c'étoit le reconnoître. Egalement pressé par madame de Montesson de persister dans sa conduite, et par M. d'Aiguillon de se conformer aux volontés du roi ; d'ailleurs, livré aux conseils de M. de Boisle, l'un des intendans de ses finances.

son chancelier depuis, violemment soupçonné d'être gagné par la cour; M. le duc d'Orléans, dis-je, toujours ferme lorsque l'occasion étoit éloignée, montra son incertitude ordinaire. Au moment de prendre un parti, et voulant tout concilier, il fit une de ces démarches qui mécontentent également les deux partis; il écrivit une lettre au roi, qui, pleine de phrases à double entente, donna prise contre lui à la cour et à la ville, et ne fit qu'aigrir les esprits de part et d'autre.

Les choses subsistèrent sur ce pied, jusqu'à la mort de Louis XV. Un nouveau règne ranima les espérances; le choix que fit Louis XVI de M. de Maurepas, pour être son conseil, les augmenta. Ce ministre, éloigné des affaires depuis vingt-cinq ans, y fut rappelé; les uns disent, par les intrigues de M. d'Aiguillon; les autres, par Mesdames qui l'indiquèrent à un jeune roi, et à une jeune reine, très-embarrassés de la place où ils se trouvoient [illegible] rent le premier qu'on leur indi[illegible]

M. de Maurepas, instruit à fond

affaires du parlement qu'il avoit souvent maniées pendant son ministère, attaché à cette compagnie, s'occupa, dès les premiers instans, de la rappeler. La première besogne étoit de changer les ministres actuels, trop décriés pour pouvoir rester en place. Il falloit principalement se défaire du chancelier de Maupeou. Au bout de quelque temps, on l'exila, et M. de Miroménil fut fait garde-des-sceaux, suppléant le chancelier. M. d'Aiguillon, en horreur à tout le monde, haï du roi et de la reine, qu'il avoit bravés sous le règne précédent, sauva l'exil par la protection de M. de Maurepas, son oncle; mais fut contraint de demander à se retirer. Le comte de Muy eut le département de la Guerre, et M. de Vergennes, celui des Affaires étrangères. On chassa M. de Boyne; M. Turgot eut la Marine, mais il n'y resta qu'un instant, et passa au Contrôle-général, qu'on ôta à l'abbé Terray. On peut dire de lui, en passant, que son administration fut aussi dure que pleine de mauvaise foi; mais que la France

fut heureuse de rencontrer un homme de ce caractère, dans les circonstances où elle se trouvoit, pour envisager de sang-froid tout la mal utile et nécessaire qu'il avoit à faire, et qu'il fit, pendant son ministère. Les financiers le regrettèrent, et prétendirent que c'étoit un homme qui avoit des vues aussi grandes que justes. M. de Sartines fut mis à la Marine. Les seuls qui restèrent en place, furent MM. Bertin et de la Vrillière ; le premier, homme médiocre et paresseux ; le second, si avili, si noté d'infamie, qu'on ne pardonna pas à M. de Maurepas la foiblesse de ne le pas chasser ignominieusement, quoique son beau-frère.

Ce changement fait dans le ministère, M. de Maurepas ne songea plus qu'à rappeler les anciens magistrats. Ils eurent ordre de revenir de leur exil et de se trouver, à jour nommé, à Paris. La joie fut universelle parmi le peuple, et se manifesta indécemment, comme à l'ordinaire ; on insulta le parlement qui alloit être constitué ; on tira des petards pendant la nuit,

on brûla M. de Maupeou, représenté par une figure de paille, habillée en simare ; on pendit l'abbé Terray qui étoit une autre grande figure vêtue en abbé ; enfin, la police fut obligée de s'en mêler, et les scandales cessèrent.

Le roi tint un lit de justice, où il déclara aux princes et aux pairs, qu'il avoit résolu de rappeler l'ancien parlement, et de faire un grand conseil, du nouveau. Ensuite il fit entrer l'ancien parlement, qui attendoit dans la chambre de Saint-Louis : il le rétablit dans ses fonctions, et sans récriminer sur le passé, il parla avec fermeté, sur le zèle et l'obéissance qu'il attendoit à l'avenir. M. de Miroménil lut un édit, où plusieurs articles regardoient la circonstance présente ; ceux de police disoient, en substance, que l'assemblée des chambres ne pourroit plus avoir lieu, que hors des heures du service ordinaire, et qu'elles ne seroient convoquées que sur la permission du premier président, avec la liberté toutefois, en cas de refus du premier président, de faire juger

sa demande par la grand'chambre, qui décideroit définitivement. A l'égard des remontrances, le roi en confirmoit le droit, enjoignant en même temps d'enregistrer, si S. M. ne trouvoit pas les raisons assez fortes pour changer quelque chose à ses édits, déclarations ou ordonnances, avec expresse défense de mettre aucun empêchement à l'exécution de ses volontés. Laissant cependant le droit au parlement de faire d'itératives remontrances. Le roi défendoit de plus la cessation de service, et de donner des démissions en corps, sous peine de forfaiture, laquelle le roi jugeroit tenant sa cour plénière, en appelant les princes de son sang, le chancelier et garde-des-sceaux de France, les pairs de France, les gens de son conseil, et les autres grands et notables personnages qui, par leurs charges ou dignités, [illegible] entrée et séance au lit de justice.

Quoique ce qu'on vient de rapporter ne fût guères du goût du parlement, et qu'en toute autre circonstance, cela [illegible] eût suffi pour lui faire prendre feu, et

porter aux dernières extrémités, la situation des choses lui fit dissimuler, et même demander l'enregistrement de l'édit. Dans les différens discours que les magistrats prononcèrent pendant le lit-de-justice, avec des phrases entortillées, ils se représentèrent comme des victimes de l'atteinte qu'on avoit portée aux lois. Jamais, ils ne remercièrent le roi de les avoir rappelés; ils le louèrent seulement de les avoir rendus au cri de la nation; ils eurent l'audace de mettre en avant l'inamovibilité de leurs charges; opinion qui, en effet, gagnoit de la force par leur retour, si tant est qu'une prétention que n'admet aucune loi primitive, et qui n'est fondée que sur la volonté d'un roi, puisse être démontrée et acquérir des droits, par des exemples.

Enfin, ce parlement qui avoit occasionné tant de cris, dont le retour étoit si desiré, fut rétabli. Le contentement du public ne fut point proportionné à l'envie qu'on avoit montrée de le ravoir. En général, il est dans l'humanité d'exa-

gérer le prix de ce qu'on souhaite, et dans cette circonstance, la haine contre le Gouvernement, la cause de plusieurs particuliers, jointe à celle du parlement, avoient infiniment ajouté à l'attachement qu'on lui avoit témoigné en détruisant l'esprit de passion et d'intérêt personnel, son rétablissement pacifia les opinions; on considéra que la magistrature rentroit dans ses fonctions, sans que ses prétentions eussent reçu d'autres atteintes que d'être attaquées par des mots: tandis que de fait, après avoir été cassée à la fin d'un règne, le début du règne suivant étoit de la faire siéger de nouveau, sans la restreindre dans de justes bornes, par des actes authentiques, et si bien cimentés, qu'il fût impossible de les transgresser, à l'avenir.

En effet, sans prétendre dire du bien du chancelier Maupeou, si voulois défendre ses principes et son caractère, on ne peut disconvenir qu'il n'eût rendu un grand service à la couronne, en osant détruire une compagnie que le roi croyoit

toujours en opposition avec sa volonté, et qu'il ne pouvoit plus réprimer. Un si grand coup porté, certainement la faute la plus importante qu'on pût faire, étoit de le rendre infructueux, en rétablissant cette compagnie, qui, par son retour, acquéroit une consistance plus considérable, et par conséquent une audace mieux fondée, et plus dangereuse. C'étoit d'ailleurs affermir le principe de l'inamovibilité de ses charges, et s'ôter à l'avenir le moyen de la jamais détruire, ou l'impossibilité de trouver des sujets pour la remplacer, par l'exemple de l'opprobre dans lequel étoient tombés ceux qui avoient consenti à remplir ses fonctions.

On a déjà dit à quelle vile espèce d'hommes on avoit été obligé de les adjuger; cela seul fait une raison d'empêchement, à l'avenir. Mais ce vice, qui certainement en étoit un, n'auroit subsisté qu'un temps. Il ne faut pas croire que la résistance des parlementaires exilés, eût été éternelle, sur-tout s'ils avoient vu

un nouveau règne qui présente toujours l'idée d'une longue suite d'années, adopter les principes de l'ancien. L'ennui de la proscription, l'espoir des récompenses, eût fait consentir quelques-uns à reprendre leurs charges. L'exemple une fois donné, le reste l'auroit suivi, et la cour se seroit vue dans le cas, en rejetant ceux qui s'étoient montrés les plus mutins, d'effrayer pour l'avenir, de composer une magistrature digne de la considération qui lui est nécessaire, soumise à la volonté du roi, dépendante de lui, et de détruire pour toujours toutes les prétentions chimériques des gens de robe. Mais on ne saura jamais en France, quelque bien qu'il en puisse résulter, se donner le temps d'attendre les événemens. La légèreté, l'impatience de la nation ne connoissent de résolution que celle du moment; d'ailleurs la gloire, ou l'intérêt particulier de quelque ministre, de quelque grand seigneur, l'emporte toujours sur le bien public.

Peut-être M. de Maupeou, [illegible]

d'avoir été rappelé aux affaires, et choisi pour être le gouverneur d'un jeune roi, a-t-il voulu débuter par un coup d'éclat, qu'il savoit bien devoir plaire au plus grand nombre : peut-être aussi a-t-il mal calculé, ce qui est fort possible, et ce que je ne serois pas éloigné de croire; car, il en est fort capable.

Anecdote de Louis XV ; réflexions sur M. Necker (1).

Je tiens de M. le duc de Choiseul, que, suivant Louis XV à la chasse, ce prince lui demanda combien il croyoit que lui coûtoit le carrosse dans lequel ils étoient. Après avoir un peu réfléchi, M. de Choiseul lui dit qu'il se feroit bien fort d'en avoir un pareil pour cinq ou six mille fr. ; mais que comme S. M. payoit en roi, et rarement comptant, cela pouvoit bien aller à huit. « Vous êtes loin de compte, » répliqua le roi ; car cette voiture, telle » que vous la voyez, me revient à trente » mille francs. »

Comme le maréchal de Noailles, et d'autres courtisans étoient dans le carrosse, le duc de Choiseul ne poussa pas plus loin l'entretien ; mais quelques jours après, travaillant avec ce prince, il lui rappela cette conversation, et lui

(1) Ecrit en 1780.

ajouta qu'instruit d'une telle déprédation, il étoit extraordinaire qu'il n'y mît pas ordre ; que des abus si révoltans étoient intolérables ; qu'il falloit absolument y mettre un frein, et que, s'il vouloit le soutenir, il se faisoit fort d'y remédier. « *Mon cher ami*, lui répondit le roi (1), » *les voleries, dans ma maison, sont* » *énormes ; mais il est impossible de les* » *faire cesser ; trop de gens, et sur-tout* » *trop de gens puissans y sont intéres-* » *sés, pour se flatter d'en venir à bout.* » *Tous les ministres que j'ai eus, ont* » *toujours formé le projet d'y mettre* » *de l'ordre ; mais effrayés de l'exécu-* » *tion, ils l'ont abandonné. Le cardinal* » *de Fleury étoit bien puissant, puis-* » *qu'il étoit le maître de la France* (2) ; » *il est mort sans oser effectuer aucune* » *des idées qu'il avoit eues sur cet objet.* » *Ainsi croyez-moi, calmez-vous, et* » *laissez subsister un vice incurable.* »

(1) Je tiens cela du duc de Choiseul.

(2) Quel mot dans la bouche du roi !

Il est extraordinaire que ce que n'ont osé entreprendre les ministres les plus accrédités, le roi lui-même, vienne d'être effectué dans l'édit du mois de janvier 1780, par un simple citoyen de Genève, M. Necker, homme isolé et sans soutien, occupant précairement une place, dont sa religion, sa naissance étrangère, et les préventions de la nation sembloient l'exclure, et qui n'a pour lui, jusqu'ici, qu'un grand désintéressement personnel. Un caractère ferme, des vues économiques qui lui ont si bien concilié l'opinion publique, que les commencemens de sa gestion sont marqués par un crédit prépondérant, qui cependant n'est fondé que sur la confiance qu'il a su établir, et qui l'a conduit, avec les retranchemens opérés dans la dépense, à faire remonter tous les papiers, à soutenir, sans nouveaux impôts, les frais immenses de la guerre présente, aussi coûteuse que mal conduite. Ces résultats devoient certainement lui faire honneur, et en donner bonne opinion; mais non pas en faire l'idole

pas arrivé dans un autre pays que parmi des Français dont le génie vif et pénétrant saisit toute impression avec avidité; mais qui, dépourvus de réflexion, n'ont aucune tenue, parce qu'ils manquent de principes. Toujours entraînés par la première apparence, ils changent de façon de penser comme de situation. Présomptueux au plus petit succès, au moindre revers, ils rappellent tout-à-fait les Athéniens, que le reste de la Grèce appeloit des *enfans*, quoiqu'ils sussent être *hommes* dans les grandes occasions.

Je ne connois point personnellement M. Necker; je n'en juge que par ce que j'en entends dire, et sur-tout par sa conduite; je suis trop ignorant en finances, pour apprécier ses opérations. Il me paroît jusqu'ici, que c'est un excellent intendant de maison, qui porte ses regards sur tous les objets, qui tâche d'en réformer les abus, qui fait des retranchemens avantageux, et des emprunts forcés à meilleur marché que ses prédécesseurs; mais je n'ai point encore vu de lui de ces spéculations

ingénieuses, telles qu'on en a vu faire à M. Colbert, qui, en relevant l'éclat du maître, soient avantageuses au fisc. J'ai peur que ses résultats ne sentent plus le banquier, que l'homme d'État.

Je ne sais encore si, rapportant tout au trésor royal, et par conséquent à lui, il n'a pas plus cherché à se rendre insensiblement le maître, qu'à réformer la cupidité des différentes mains par lesquelles passoit l'argent, à voir, d'un seul coup-d'œil, la recette et la dépense. Des choses particulières dont je suis instruit, me font connoître qu'il ignore que le roi ne doit pas toujours penser en économe, mais agir quelquefois en monarque, et qu'en un mot, il y a bien des choses à calculer dans ce pays-ci.

Je n'approuve point l'édit qu'il vient de donner pour la maison du roi. Je pense que le coup est trop fort pour ne le pas réserver pour le dernier de tous ceux qu'on dit qu'il médite. Je conviens que les déprédations des grands seigneurs qui sont à la tête des dépenses de la maison

du roi, sont énormes, révoltantes; mais l'édit du mois de janvier ne fait qu'irriter ces grands seigneurs, et ne remédie à rien. On a dit à cela qu'il faut qu'il connoisse les abus avant de les réformer; mais lui en donnera-t-on le temps? On est adroit et intrigant dans ce pays-ci. Si l'on n'assomme pas du premier coup, ce qui ne produit jamais que quelques jours de cris et de plaintes, grâce à la légèreté de la nation qui détourne bientôt ses regards d'un objet qu'elle regarde comme décidé; si l'on n'assomme pas du premier coup, dis-je, l'espoir de pouvoir se soustraire à la réforme fixe l'attention; la sagacité nationale en offre bientôt les moyens, l'opération échoue, et l'agent se discrédite.

Je ne dis pas que ce sera là la fin de M. Necker; car, comment prévoir l'issue de toute opération humaine, sur-tout en France? mais je pense qu'il en court le hazard, et qu'au point où il en est, paroissant ne vouloir se soutenir que par lui-même, il sait mal calculer. Il est vrai

qu'il a pour lui l'avilissement où sont tombés les grands seigneurs. Il est tel, qu'assurément ils ne sont pas à redouter, et que leur opinion ne mérite pas d'entrer en considération dans aucune spéculation politique.

Origine et fortune de M. de Vergennes, Ministre (1).

M. de Chavigni, si fameux dans les négociations, qui avoit rendu tant de services à Louis XIV, sur-tout aux conférences de Gertrudenberg, s'étoit retiré en Bourgogne, dans une terre où, accablé d'années et de travaux, il mourut sans parens connus.

Chévignar, son intendant, homme d'esprit, avoit deux fils, dont le plus jeune étoit abbé. Il imagina de tirer parti de la circonstance, pour la fortune de ses enfans. Il fabriqua, dit-on, une lettre à Louis XIV, comme si c'eût été M. de Chavigni qui l'eût écrite au lit de la mort, où, après avoir fait l'énumération de tous les services qu'il lui avoit rendus, et de tous les bienfaits dont il l'avoit comblé, il lui recommandoit les deux seuls parens qu'il eût, désignant ses deux enfans, en lui demandant

(1) Ecrit en 1782. (Ce récit se trouve dans les *Mémoires de Saint-Simon.*)

pour dernière grâce de faire rejaillir sur eux, ses bontés. La lettre étoit pathétique, et bien écrite. Le roi en fut touché, fit venir les deux jeunes gens à la cour; ils y parurent sous le nom de Chavigni: le roi donna un guidon de gendarmerie à l'aîné, et une abbaye au cadet.

Un homme qui sollicitoit l'abbaye qui venoit d'être donnée à l'abbé de Chavigni, se trouva malheureusement être de Bourgogne. Piqué de la préférence qui lui avoit été accordée, il fit des recherches sur sa prétendue parenté avec feu M. de Chavigni, eut des notions de la vérité, et l'ébruita. La chose vint aux oreilles du roi. Susceptible surtout ce qui s'écartoit du respect profond qu'il exigeoit, il voulut que le fait fût éclairci; et dès qu'il sut la tromperie, il disgracia les deux Chavigni, ou plutôt Chevignar.

Les deux frères passèrent en Hollande, et se retirèrent à la Haye, où l'abbé tomba malade d'une maladie de langueur, dont il mourut. La servante de l'auberge où ils logeoient lui prodigua tant de soins, que

son aîné, qui a toujours conservé le nom de Chavigni, lui en témoigna d'abord une vive reconnoissance, la prit bientôt en amitié, et ne tarda pas à s'y attacher; gradation infiniment naturelle.

Louis XIV étoit mort, et M. le duc d'Orléans, régent du royaume. Un jour que Chavigni étoit en rendez-vous avec sa demoiselle, dans une chambre de l'hôtellerie, elle entendit la maîtresse qui, en l'appelant, prenoit le chemin de cette chambre. Elle n'eut que le temps de sortir promptement, et de tirer la porte sur elle. La maîtresse lui ordonna de la préparer pour deux ministres étrangers qui étoient déjà dans l'hôtellerie, et qui alloient y venir déjeuner. La servante, embarrassée de soustraire Chavigni à tous les regards, s'imagina de le cacher dans une armoire qui étoit dans la chambre. Elle l'y enferma.

Il étoit temps: à peine en avoit-elle tiré la clef, que les deux ministres entrèrent. Se croyant seuls, ils se mirent à parler des affaires importantes qui les avoient

rassemblés. Elles rouloient sur la destitution du duc d'Orléans, de la régence du royaume ; le cardinal Alberoni vouloit qu'elle lui fût ôtée. Chavigni, de son armoire, prêta une oreille attentive à tout ce qui fut dit ; entendant que les ministres, en se séparant, se donnoient rendez-vous à quelque jour de là pour continuer la conversation, il demanda à la servante, qui ne le lui refusa pas, de le cacher au même endroit, lorsque ces messieurs reviendroient, espérant bien tirer de cette découverte, de grands avantages pour sa fortune.

Après plusieurs conversations entendues de la même manière, Chavigni, suffisamment instruit, écrivit à M. le duc d'Orléans qu'il avoit des secrets de la dernière importance à lui révéler. Sa lettre eut le sort de toutes celles de ce genre, dont les gens en place sont inondés. Elle demeura sans réponse. Une seconde n'eut pas plus de succès ; une troisième ne fut pas mieux accueillie ; ce qui l'engagea à venir à Paris, où, à force de peines et d'importunités,

il obtint une audience de M. le régent. Il lui révéla tout ce qu'il savoit, lui cachant avec soin par quel moyen il étoit si instruit, et l'attribuant aux relations qu'il avoit. Le récit de Chavigni parut si hors de vraisemblance à M. le duc d'Orléans, qu'il le traita de visionnaire, et lui ordonna de sortir de sa présence, et de ne le plus importuner. Chavigni, sans se déconcerter, soutint ce qu'il avoit avancé; et pour le prouver, il pria M. le régent de le faire mettre à la Bastille, et de l'y retenir toute sa vie, si les choses qu'il avoit avancées ne s'effectuoient pas. Ce prince y consentit.

Il n'y avoit pas trois semaines que Chavigni étoit renfermé, que cette conjuration, sue de tout le monde, à la tête de laquelle étoit madame la duchesse du Maine, éclata, et que tout ce qu'il avoit annoncé s'effectua. M. le régent, frappé de cet événement, conçut de Chavigni la plus haute idée. Non-seulement il lui rendit la liberté, mais il l'employa dans différentes choses dont il s'acquitta avec

intelligence et dextérité. Chavigni, portant des vues sur la politique, obtint l'ambassade de Portugal, et M. de Vergennes, maintenant ministre des Affaires étrangères, pour son secrétaire de légation.

Chavigni demeura assez long-temps en Portugal où, selon sa manière ordinaire, il eut l'art de faire des plus petites choses des affaires importantes, qu'il aplanissoit toujours, lorsque le ministre ne savoit plus quel parti prendre, par la facilité qu'il avoit à dénouer un nœud qu'il avoit formé, et dont lui seul savoit l'enchaînement. Par ce moyen, quoique dans une cour peu considérable, il avoit l'art de se rendre utile, en même temps qu'il se donnoit la réputation d'un génie transcendant.

M. Rouillé étant parvenu au ministère des Affaires étrangères, homme incapable et mal choisi, surchargé de sa besogne, pour laquelle il sentoit son insuffisance ; M. Rouillé, dis-je, chercha un homme qui, sans l'offusquer, pût suppléer à son incapacité ; il jeta

les yeux sur Chavigni. Il le fit revenir; et pour le fixer auprès de lui, il lui donna l'ambassade de Suisse; poste infiniment lucratif, qui ne demande qu'une résidence momentanée, par le peu d'affaires que l'alliance de ce pays avec la France occasionne, et le peu d'importance de leur nature.

L'ambassade de Turquie vint à vaquer. M. Rouillé, à son ordinaire, consulta Chavigni, pour savoir de lui qui il y enverroit. Chavigni, imaginant que le moment étoit venu de s'occuper de la fortune de son neveu Vergennes, lui représenta qu'un ambassadeur à la Porte étoit un individu infiniment cher pour le roi, mais qui, dans le fond, n'étoit d'aucune utilité, et qu'un chargé d'affaires seroit suffisant pour faire celles du roi. Voyant l'approbation que M. Rouillé donnoit à cette idée, il proposa son neveu, qui fut accepté.

M. de Vergennes partit pour Constantinople; il y répondit à la confiance qu'on avoit eue en lui. Il survint des

affaires assez importantes; Chavigni saisit ce prétexte pour travailler à l'avancement de son neveu. Il dit à M. Rouillé qu'un chargé d'affaires n'avoit ni le crédit, ni le poids nécessaires pour les terminer. Le ministre, abondant dans son sens, ne saisit pas la chose comme Chavigni l'auroit voulu; car, sans lui prononcer seulement le nom de Vergennes, il lui demanda qui il croyoit qu'il fallût envoyer à la Porte. Chavigni, voyant qu'on ne le comprenoit pas, n'osa, pour cette fois, mettre en avant son neveu; et, se retournant adroitement, il dit que, toutes réflexions faites, Vergennes avoit assez de talent et d'adresse pour se tirer d'affaire, et qu'il n'y avoit qu'à laisser les choses comme elles étoient.

Il fut plus heureux dans une autre circonstance qui se présenta à quelque temps de là. Ayant tenu les mêmes propos sur la nécessité de nommer un ambassadeur à Constantinople, il hasarda de proposer son neveu, qui tenoit le poste depuis long-temps, et avoit assez bien servi, pour que ces considérations balançassent le

point d'où il étoit parti. M. Rouillé, accoutumé à se laisser conduire par Chavigni, consentit à sa proposition; et M. de Vergennes eut le titre d'ambassadeur.

Il y avoit dans ce temps-là, à Constantinople, la veuve d'un marchand, assez jolie pour inspirer des desirs, assez traitable pour les satisfaire. Beaucoup de ministres étrangers en avoient eu fantaisie. Le tour de M. de Vergennes vint : d'abord, ce ne fut qu'un caprice, qui devint bientôt un goût, et très-vîte une passion. On fut fort étonné, dans une fête que donna M. de Vergennes, de voir cette femme, magnifiquement vêtue, en faire publiquement les honneurs. Tous les ministres étrangers, qui y avoient été invités, s'en trouvèrent offensés, et voulurent s'en aller. M. de Vergennes les retint, en leur disant que c'étoit madame la comtesse de Vergennes, ambassadrice de France, qu'il avoit l'honneur de leur présenter.

Ce mariage réussit fort mal, et fit grand bruit, sur-tout auprès de M. le duc de

Choiseul, alors ministre des Affaires étrangères, qui, d'ailleurs, étoit alors mécontent de M. de Vergennes, trop lent à terminer une négociation qui pressoit. Il le rappela; et le courrier qui lui portoit l'ordre de revenir, croisa celui que dépêchoit M. de Vergennes, pour mander qu'enfin sa négociation étoit finie à la satisfaction du roi; ce qui fit que M. de Choiseul appuya encore davantage sur le mécontentement qu'il avoit du mariage.

M. de Vergennes, de retour, resta quelque temps dans l'inaction. Un mouvement qui se fit parmi les ministres du roi dans les cours étrangères, procura à M. d'Usson d'aller en Suède. M. d'Usson, long-temps homme aimable et de bonne compagnie; s'étoit enfin ennuyé de son inutilité, et avoit tâché d'en sortir, en sollicitant d'entrer dans la carrière politique. Il étoit ami de M. de Choiseul. Par ce moyen, il s'étoit facilement procuré l'ambassade de Suède, qu'il desiroit de préférence, ayant été fort connu du roi de Suède, lorsqu'il étoit venu en France.

Le renvoi de M. de Choiseul changea la position de M. d'Usson. M. d'Aiguillon, ennemi juré de M. de Choiseul, l'ayant remplacé dans le ministère des Affaires étrangères, ainsi que dans celui de la Guerre, fut empressé de défaire tout ce qu'il avoit fait, et de lui donner des mortifications dans la personne de ses amis. Il ne voulut point que M. d'Usson, qui avoit déjà fait des arrangemens pour son ambassade, allât en Suède, et il y envoya M. de Vergennes, pensant apparemment qu'à la peine qu'auroit M. de Choiseul que son ami fût frustré de ce qu'il vouloit faire pour lui, il joindroit celle de lui voir substituer un homme qu'il avoit écarté.

Louis XV étant mort, et M. d'Aiguillon obligé de donner la démission de ses places, M. de Maurepas, toujours attentif à ne prendre pour ministres que des gens dont les entours ne pouvoient lui faire aucun ombrage, jeta les yeux sur M. de Vergennes, pour le faire ministre des Affaires étrangères. Celui-ci possédoit

toutes les conditions qui convenoient à M. de Maurepas, et la réputation d'un bon travailleur, et M. d'Usson eut l'ambassade de Suède.

Mort

Mort du chevalier de Muy, ministre de la Guerre; Nomination de M. de Saint-Germain à sa place; d'autres Évènemens; Caractère de quelques Gens de la Cour (1).

LE chevalier de Muy, assez bon ministre de la Guerre pour avoir été regretté avec raison, depuis long-temps avoit la pierre, et en souffroit vivement, sans en rien dire. Beaucoup de gens n'en furent instruits qu'au moment qu'on apprit qu'il venoit de se faire faire l'opération, qui avoit été aussi pénible que dangereuse, la pierre s'étant cassée en une infinité de petits morceaux qu'il avoit fallu tirer, un à un. Il n'y survécut que trois jours. Sa mort ouvrit la carrière de l'intrigue à tous ceux qui prétendoient à sa place. Depuis quelque temps, différentes circonstances m'avoient encore plus rapproché de la reine et mis dans son intimité, au point que je

(1) Ecrit en 1781.

puis dire qu'elle faisoit peu de choses sans me consulter.

Occupé beaucoup, dans ce temps-là, de tout ce qui pouvoit lui être avantageux, et persuadé qu'elle ne seroit jamais rien, si elle ne faisoit des ministres imposans par leur étoffe, en même temps qu'ils lui seroient entièrement dévoués; desirant d'ailleurs, la relever du dégoût récent qu'elle avoit eu de ne pouvoir faire donner la Marine à M. d'Ennery, je pensai que M. de Castries étoit l'homme qu'elle devoit porter au ministère de la Guerre. Convaincu de ses talens, et de la probité délicate de son caractère, je me fixai à ce choix, et je ne m'attachai qu'à le faire adopter. M. de Castries, dans ce temps-là, étoit fort bien avec M. de Maurepas, qui en faisoit cas : je ne devois donc pas considérer ce ministre, dans cette circonstance, comme un obstacle à mon projet, ainsi qu'il l'avoit été, lorsque j'avois voulu mettre M. d'Ennery au ministère de la Marine. Il n'y avoit pas long-temps que j'avois raccommodé M. de Maurepas avec

la reine : j'avois tout accès auprès de lui; ce fut donc sur lui que je fondai ma principale espérance pour réussir.

Il y avoit deux ou trois jours que la cour étoit à Fontainebleau, lorsque M. de Muy mourut. Je partis sur-le-champ pour m'y rendre, et je rencontrai précisément M. de Maurepas qui relayoit à Ponthierry. En lui parlant de l'événement, je lui dis que je lui rendois trop de justice pour croire aux bruits de Paris, qui le dis de vouloir nous donner un homme de robe; qu'il avoit trop blanchi sous le harnois, pour n'être pas convaincu qu'une grande perruque ne convenoit point à la tête du militaire de France; qu'il nous falloit un homme de notre espèce; et qu'entre ceux qui pouvoient convenir à cette place, je ne craignois point de lui nommer M. de Castries, auquel je savois qu'il rendoit justice, et qu'il aimoit. M. de Maurepas me répondit des choses vagues, et ne me dit rien qui pût me faire entrevoir sa façon de penser. Sa voiture étant attelée, il se hâta de prendre congé de moi, étant fort

pressé d'arriver. On a prétendu que M. de Maurepas étoit parti de Paris, dans l'intention de faire M. de Castries ministre de la Guerre : la suite a prouvé que cette opinion étoit fausse, ou du moins qu'il avoit promptement changé d'avis.

En arrivant à Fontainebleau, j'allai tout de suite chez la reine, à laquelle je représentai vivement, d'abord, tous les inconvéniens de mettre un homme de robe à la Guerre, ensuite la nécessité, pour elle, de présider au choix qui seroit fait; lui répétant en cette occasion tout ce que je lui avois déjà dit, lorsqu'il avoit été question de M. d'Ennery. J'ajoutois qu'ayant échoué dans une première entreprise, il étoit d'autant plus nécessaire de l'emporter cette fois-ci. Je lui nommai M. de Castries comme ayant toutes les qualités nécessaires pour fixer son choix, et je l'assurai qu'elle pouvoit compter sur lui comme sur moi-même. La reine, à son ordinaire, adopta toutes mes idées, et me promit qu'elle alloit agir en conséquence.

Le lendemain, elle m'ordonna de la suivre à une promenade qu'elle faisoit dans le parc. Je lui donnois la main pour descendre l'escalier; elle s'approcha de mon oreille, et me dit: *Notre affaire va bien; nous n'aurons sûrement pas un homme de robe.* Je voulus lui faire quelques questions; mais, au lieu de me répondre, elle se mit à parler haut à ceux qui la suivoient. Cela m'étonna, et me fit examiner tout avec plus d'attention que je n'en aurois peut-être eue, dans toute autre occasion. Ce fut le premier instant du refroidissement et de manque de confiance qu'elle me témoigna.

Dans ce moment, trois hommes se disputoient le crédit auprès de la reine; le duc de C***, M. le chevalier de Lu*** et le duc de Lau***: l'un étoit fin courtisan, c'est le premier; le second, homme d'esprit, mêlant des folies à son amabilité, croyant même à la magie; le troisième, homme *romanesque, n'ayant pu être héroïque*, comme lui disoit une femme; voyant mal, s'étant fait aventurier, au lieu

d'être un grand seigneur, et d'avoir un jour les Gardes-Françaises, auxquels il avoit préféré un petit régiment d'hussards; du reste, plein de bravoure, de grâce dans l'esprit, d'élégance dans la tournure. Sa mauvaise tête l'a entraîné dans un parti qui ne devoit pas être le sien. Dieu veuille qu'il n'en soit pas puni par ceux même qui l'ont égaré (1)!

Je sentis bien que le refroidissement de la reine pour moi ne pouvoit venir que de quelque intrigue ou de quelque tracasserie, n'ayant rien à me reprocher. Je résolus en conséquence de persister à la voir, pour avoir une explication. Je fis part de ce que j'avois remarqué, à la comtesse Jules de Polignac, qui me dit qu'elle se trouvoit précisément dans la même position que moi; qu'elle avoit remarqué du

(1) Il semble que le baron fit une prédiction. Le duc de L*** a péri sur l'échafaud, avec un courage qu'on ne peut oublier, et à ce dernier moment, donnant son cœur à Dieu et à son roi, il abjura des erreurs qu'il reconnoissoit trop tard! (*Note de l'Editeur.*)

changement dans la façon d'être de la reine avec elle; ce qui me confirma dans l'opinion que la comtesse Jules et moi, nous étions l'objet de quelques-unes de ces menées si fréquentes dans les cours. Elle se promit, ainsi que moi, de l'approfondir; et j'ai toujours soupçonné les trois hommes dont je viens de parler, de m'avoir desservi.

Je fus plusieurs jours sans pouvoir aborder la reine; enfin elle me dit que je vinsse chez elle. Je débutai par lui rappeler que c'étoit elle qui avoit voulu m'admettre dans son intimité; que n'ayant jamais eu aucun projet à la cour, et le rôle de courtisan ne convenant point à mon caractère, sans les bontés particulières qu'elle m'avoit témoignées, je n'aurois jamais songé à lui vouer un attachement qui étoit devenu mon unique occupation, depuis qu'elle m'avoit permis de lui en donner journellement des preuves; que n'ayant rien à me reprocher dans aucun genre, je ne pouvois attribuer qu'à quelque méchanceté la transition subite que je remar-

quois dans la façon dont elle me traitoit; que je la suppliois de me dire les rapports qu'on pouvoit lui avoir faits de moi, parce qu'il me seroit bien aisé de les détruire.

La reine, qui s'étoit enfoncée dans un sopha, lorsque j'étois entré chez elle, et qui avoit mis un mouchoir sur ses yeux, malades d'une fluxion, me répondit, avec un embarras qui l'empêchoit presque d'articuler : *On ne m'a rien dit contre vous; je suis toujours la même;* et elle s'en tint à ce peu de mots. J'insistai; mais ayant encore eu la même réponse, je sentis l'impatience me gagner; et craignant qu'elle ne m'emportât trop loin : *Madame*, lui dis-je, *votre majesté me fait sentir qu'il faut m'en tenir au respect que je lui dois, et que ce seroit m'en écarter, que de l'importuner plus longtemps.* Je lui fis une profonde révérence, et je me retirai.

Je rendis compte à la comtesse Jules de l'explication que je venois d'avoir avec la reine, et de la manière dont elle s'étoit terminée. Elle m'apprit qu'elle en avoit

eu une de son côté, dont l'issue avoit été bien différente : car, à la première question qu'elle avoit faite sur le motif du froid dont elle s'étoit aperçue, la reine lui avoit prodigué les choses les plus tendres, qu'elle avoit même accompagnées de larmes ; et elles s'étoient séparées, plus unies que jamais.

A deux jours de là, la reine me dit de venir chez elle l'après-dîner. La comtesse Jules s'y trouva en tiers ; j'y fus tout comme à mon ordinaire, sans avoir l'air de me souvenir de tout ce qui s'étoit passé. La dissimulation est le grand art des courtisans : les rois ne pardonnent point aux gens avec lesquels ils ont eu tort, et qui, les embarrassent ; ils savent gré au contraire à ceux qui, par leur façon d'être, leur donnent le moyen de se persuader qu'on ne s'est pas aperçu des reproches qu'on auroit à leur faire. Voilà le meilleur moyen pour tous ceux qui visent à la faveur ou qui veulent la conserver.

Assez tranquille sur celle dont je jouissois, je fis dans cette occasion, par indif-

férence, ce que beaucoup d'autres auroient fait par calcul. Je m'étois pourtant bien promis, après ce que je venois d'éprouver, de régler ma conduite sur celle que la reine auroit avec moi; je le répète, plus loyal et plus droit qu'on ne l'est à la cour, je ne pouvois avoir que ce tort-là. Je parlai à la reine avec cette assurance que donne toujours la pureté de l'intention; je l'attaquai de nouveau sur le ministère de la Guerre; je la poussai même avec chaleur, au point qu'ayant long-temps éludé mes questions, elle me dit enfin, avec une sorte d'impatience: *Il est cruel d'être obligé d'entendre tout ce que vous me dites, et d'être dans l'impossibilité d'y répondre.*

En sortant de cet entretien, qui dura plus de deux heures, la comtesse Jules me confia, sous le secret, que le ministre de la Guerre étoit nommé; que cela s'étoit fait de concert avec la reine, mais qu'on lui avoit fait donner sa parole qu'elle n'en ouvriroit pas la bouche. Je vis, de ce moment, que ce ne seroit pas M. de Cas-

tries ; que, n'osant braver la reine, on avoit cherché à la gagner, et qu'on y étoit parvenu. Je fis quelques questions à la comtesse Jules, sur le refroidissement de la reine, auxquelles elle ne put me répondre, m'assurant qu'elle en ignoroit le motif ; je n'ai jamais pu l'approfondir : il est vrai que je ne me suis pas donné grand mouvement pour le savoir. Quand on est sans ambition, qu'on ne veut rien, qu'on se trouve à la cour sans l'avoir desiré, et que la gêne de la faveur se fait plutôt sentir que ses agrémens, on la perd sans regret, et l'on attend patiemment que les circonstances dirigent la conduite qu'on doit embrasser.

La seule chose qui soit venue à ma connoissance, c'est ce que m'a dit le prince de Ligne quelques mois après. Il me confia que la reine lui avoit beaucoup parlé de moi ; qu'on m'avoit fait des méchancetés auprès d'elle, qui lui avoient fait prendre de mauvaises impressions sur mon compte, mais qu'elle rendoit justice à ma droiture. Quelques mots échappés devant moi, m'ont fait soupçonner que le

chevalier de Lu*** et le duc de C*** (un peu faux, sous de loyales apparences) avoient pu me nuire. Cela ne m'affecta pas un moment : ce qui vient de nos amis ou de notre intime société, doit nous blesser ; le reste est indifférent. Il vaut mieux ignorer les noirceurs, qu'avoir la peine de haïr et celle de se venger.

De ce moment, la reine ne me vit plus tête-à-tête dans son intérieur. Elle continuoit à me traiter parfaitement bien, même avec distinction en public ; mais il étoit aisé de s'apercevoir que ce n'étoit plus avec cette bienveillance qui avoit occasionné tant de jalousie. Cette nuance n'échappa point aux regards curieux et pénétrans de la cour : tous les yeux se fixoient toujours sur moi ; mes amis me faisoient des questions. Ce n'étoit plus le même empressement de tout le monde, et chaque jour on débitoit de nouveaux propos, dont j'étois instruit par ces rediseurs subalternes dont les cours abondent toujours. Mon rôle étoit assez difficile à jouer ; il ne falloit être ni bas, ni

insolent, ni embarrassé, ce qui auroit été plat; ni trop assuré, ce qui auroit eu l'air de braver. Revenir à Paris, m'auroit mis à l'abri d'être en spectacle; mais quitter Fontainebleau dans cette circonstance, auroit accrédité mille contes ridicules sur le refroidissement de la reine; d'ailleurs, la façon dont elle me traitoit encore, exigeant que je ne m'en éloignasse pas, je pris le parti de demeurer à la cour; et c'est avec quelque satisfaction que je me rappelle la conduite que j'ai tenue, dans une occasion aussi délicate.

Le ministre de la Guerre n'étoit point nommé; ce qui donnoit lieu à tout plein de conjectures. Chacun faisoit le sien, et personne n'approchoit seulement de celui qui avoit été choisi. J'en parlai une ou deux fois à M. de Maurepas, qui ne me répondit que par des plaisanteries. Enfin, quelqu'un m'apprit en confidence, et à mon grand étonnement, que c'étoit M. de Saint-Germain; choix bien digne des deux hommes qui avoient jeté les yeux sur lui; je veux dire M. Turgot et M. de ***,

qui, craignant également tout homme qui, par sa consistance ou par ses entours, auroit pu leur causer des ombrages, imaginèrent d'aller chercher M. de Saint-Germain, isolé, tombé dans l'oubli, existant dans une petite maison d'Alsace, où une banqueroute qu'il avoit essuyée l'avoit relégué, et où il vivoit d'une pension que le roi vouloit bien lui donner. Voilà l'homme qu'ils firent adopter à M. de Maurepas, quelque incroyable que fût la la proposition, et d'autant plus aïsément, que sans jamais calculer ni le mérite, ni les talens nécessaires à la place où il falloit nommer, M. de Maurepas prenoit toujours de préférence, ou des gens médiocres, ou de ces hommes sans soutien que leur position ou leur intérêt mettoit entierement dans sa dépendance.

M. de Saint-Germain, bien loin de prévoir la fortune qui l'attendoit, avoit adressé, de sa retraite, un mémoire à M. de Maurepas, sur le militaire de la France; mémoire qu'il avoit négligé sans le lire, mais dont il se ressouvint dans cette circonstance,

et que lui, le roi, M. Turgot et M. de***, jugèrent un ouvrage parfait, quoiqu'il ne fût qu'un système établi, à la vérité, sur d'assez bons principes, mais impossible à exécuter en France, où le militaire ne se soutient que sur le préjugé qui existe dans la noblesse, de ne pouvoir pas faire d'autre métier que de servir, et où mille considérations nationales, mille habitudes de société, triomphent toujours de toute règle de discipline.

Ce choix arrêté, il fut question de le faire approuver à la reine. Pour en venir à bout, on imagina de faire un mémoire; ouvrage, à ce qu'on prétend, de l'abbé de Vermont. On le remit à cette princesse, en lui recommandant le secret le plus exact, précaution dont il y a tout à parier que j'étois l'objet; car certainement, si je l'avois su, j'aurois aisément démontré l'absurdité, l'indécence de cette nomination, après la conduite qu'avoit eue M. de Saint-Germain, comme on va le voir.

M. de Saint-Germain étoit né à Lons

le-Saunier, en Franche-Comté. Il avoit débuté par être jésuite; il en a conservé toute sa vie l'esprit patelin, moqueur, méchant, inquiet, méliant, et jusqu'à l'extérieur et les façons. Il avoit quitté la société, pour s'engager dans un régiment de dragons, d'où son père, commandant d'un bataillon de milice, le retira, pour lui faire obtenir une sous-lieutenance dans son bataillon. Une affaire d'honneur avec un homme de qualité, qu'il tua, l'obligea de passer en Allemagne, où il entra au service de l'électeur Palatin; et en 1738, à celui de l'empereur Charles VI. Ce prince étant mort, M. de Saint-Germain quitta le service d'Autriche pour celui de Baviere. Il y resta jusqu'en 1745, que l'électeur de Bavière, parvenu à la couronne impériale, sous le titre de Charles VII, mourut. Il passa en Prusse, avec dessein d'y prendre du service; mais le ton dur et farouche du prince d'Anhalt-Dessau, et la discipline sévère qu'il avoit établie, l'effrayèrent si fort, qu'il se retira à Francfort, d'où il écrivit au maréchal

de

de Saxe, qui le fit rentrer au service de France, comme maréchal-de-camp, avec un régiment d'infanterie sur le pied étranger.

M. de Saint-Germain jouissoit de beaucoup de réputation. Ce n'est pas qu'il ait jamais eu des actions d'éclat; mais il s'est toujours acquitté avec distinction et supériorité de toutes les commissions dont on l'a chargé, et il a été beaucoup employé. Son caractère incompatible et caustique, lui fit préférer, à la paix, de demeurer employé dans une province, au parti de se montrer à la cour, de la connoître et d'en être connu; ce qui lui rétrécit les idées dans un cercle de vues militaires subalternes, et d'une discipline servile impraticable en France. Autant il avoit de réticence avec presque tous ses égaux, autant étoit-il affable et prévénant pour les officiers particuliers, parmi lesquels il se fit beaucoup de fanatiques.

La guerre s'étant de nouveau declarée en 1756, il servit fort bien sous MM. les maréchaux d'Estrées, de Richelieu, de

Contades et de Soubise. Mais M. de Broglie ayant eu le commandement de l'armée pendant l'hiver de 1759, il fut mortellement choqué qu'on lui eût donné la préférence sur lui. Chargé du Bas-Rhin, tandis que M. de Broglie étoit à Francfort, la correspondance qu'il eut avec lui se ressentit de son aigreur, et devint bientôt aussi provoquante, qu'insoutenable. M. de Broglie, au commencement de la campagne de 1760, ayant passé l'Ilome, manda à M. de Saint-Germain de venir le joindre, avec une partie des troupes qu'il avoit à ses ordres; il arriva précisément au moment que le combat de Corbach commençoit, et s'y conduisit très-bien: mais deux jours après, on apprit au grand étonnement de tout lemonde, qu'il avoit quitté l'armée, sans en avoir prévenu personne. Son départ y causa une grande sensation; il avoit, comme je l'ai déjà dit, beaucoup de fanatiques parmi les subalternes, mais très-peu d'amis parmi les officiers généraux. M. de Broglie voyant [illegible] mouvement qu'occasionn[illegible] le départ de

M. de Saint-Germain, assembla les lieutenans-généraux, pour leur lire sa correspondance avec lui, et tous convinrent que les lettres de M. de Saint-Germain étoient pleines d'humeur et d'injustice, tandis que celles de M. de Broglie n'étoient dictées que par la raison et la patience.

On avoit les yeux ouverts sur la suite d'un événement aussi singulier. Il parut simple, lorsqu'on apprit que M. de Saint-Germain étoit passé en Danemarck, avec le titre de feld-maréchal, et l'ordre de l'éléphant, pour y être chef du militaire. En partant, il écrivit à M. de Crémille, je crois, auquel il renvoya le cordon rouge qu'il avoit. Le roi fut avec raison extrêmement irrité de sa conduite ; et il fut décidé dans le conseil, que jamais, sous aucun prétexte, M. de Saint-Germain ne pourroit rentrer au service de France. Il passa plusieurs années en Danemarck, où il changea entièrement le système militaire, rapportant tout à ses idées, sans les faire cadrer avec le génie et le carac-

tère de la nation. Il finit, comme cela devoit être, par se discréditer, et par être obligé de se retirer, avec un assez bon traitement, à la vérité.

Il alla d'abord à Hambourg, où il plaça mal ses fonds et sa confiance : une banqueroute lui fit perdre tout ce qu'il possédoit au monde ; il en apprit la nouvelle à Lauterbach, en Alsace, où il avoit obtenu la permission de se retirer.

Les régimens allemands, au service de France, instruits de sa position, lui écrivirent pour lui mander que s'étant assemblés, ils s'étoient cotisés pour lui faire annuellement 16000 liv. Le maréchal de Muy, alors ministre de la Guerre, instruit de cette démarche, défendit de la part du roi, aux régimens allemands, de continuer cette pension. En même temps il manda à M. de Saint-Germain, que le roi vouloit bien lui accorder 10000 liv. sur le trésor royal. Avec ce secours, il eut de quoi vivre tranquillement dans sa retraite de Lauterbach, et ce fut là qu'il composa son mémoire sur le militaire de

France, dont j'ai déjà parlé, et dont il envoya une copie au maréchal de Muy, et une autre à M. de Maurepas. Il employoit d'ailleurs son temps à cultiver son jardin, et à prier Dieu ; car il étoit devenu fort dévot.

C'est au milieu de ces occupations, que M. de Saint-Germain reçut la nouvelle que le roi l'avoit choisi pour être ministre de la Guerre. Elle lui fut portée par l'abbé Dubois, frère de celui qui a été commandant du Guet depuis, et qui avoit été son aide-de-camp pendant la guerre.

Sa surprise fut égale à celle de tout le monde, lorsqu'on fut instruit que M. de Saint-Germain étoit nommé. Les gens sensés ne pouvoient concevoir qu'on eût seulement pensé à un homme qui n'avoit pu tenir nulle part, et d'un caractère si peu propre au ministère ; à un homme qui en dernier lieu venoit de culbuter tout le service de Danemarck, et qui de plus avoit, pour ainsi dire, déserté de celui de France. Les enthousiastes de M. de***, qui en avoit beaucoup en ce temps-là, crioient au chef-

d'œuvre, trouvoient du génie dans ce choix, et comme tel, y reconnoissoient celui de M. de ***. Quelques anciens amis de M. de Saint-Germain, espérant tout de son installation, s'efforçoien aussi d'exalter sa nomination : du nombre de ces derniers furent le baron de Wimpffen, et MM. de Vioménil et de Jaucourt, qu'en effet M. de Saint-Germain admit tour-à-tour à sa confiance, mais avec lesquels il se brouilla successivement.

M. de Saint-Germain débuta à Fontainebleau, où j'ai dit qu'étoit la cour. Tout le monde s'empressa de le voir, de le connoître, comme il arrive toujours aux nouveaux venus, et sur-tout aux gens extraordinaires. Il ne disoit pas un mot, ne faisoit pas un geste, qui ne fût remarqué, rapporté, commenté, admiré. Ce premier enthousiasme refroidi, on attendit avec autant d'impatience que de crainte, les changemens qu'il avoit annoncé devoir faire dans toutes les parties du militaire.

Les bases de son système portoient sur de bons principes. Il vouloit une subor-

dination graduelle, exacte, un service ponctuel et suivi. Connoissant combien l'esprit des grands seigneurs, en France, est contraire à ces principes, il chercha à les éloigner du militaire, et ses premières opérations devoient être la réforme de tous ces corps de faste et à privilège, de ces charges honoraires, contraires à la discipline, à l'administration : vices opposés à tout principe, ruineux pour le roi, mortifians pour les autres troupes, sur qui tombe le fardeau des guerres, et qui se voient enlever les récompenses par ces corps privilégiés, sans aucun mérite particulier. En un mot, M. de Saint-Germain, qui ne connoissoit que l'esprit de l'étranger, et les garnisons françaises, s'imagina changer celui des Français, et faire plier sous sa volonté, des gens qu'un roi absolu et tout-puissant auroit bien de la peine à réduire.

Il ne tarda pas à connoître qu'il s'étoit lourdement trompé. Les Mousquetaires gris et noirs, les Grenadiers à cheval, les Gendarmes et les Chevaux-légers, furent

les premiers corps qu'il mit à la réforme. M. de la Chaise, capitaine des Mousquetaires gris, homme peu en faveur, ne lui résista pas. M. de Monboissier, capitaine des Mousquetaires noirs, homme de qualité, passa condamnation moyennant le cordon bleu qu'on lui promit et qu'il eut par la suite. M. de Lugeac, capitaine des Grenadiers à cheval, par une figure charmante, étoit parvenu à une fortune beaucoup au dessus de ce qu'il devoit espérer; il n'avoit pu la soutenir. Ayant perdu tous ses amis et ses protecteurs, il fut abattu sans coup férir.

M. le maréchal de Soubise, capitaine des Gendarmes, se trouva embarrassé entre la volonté d'un jeune roi, dont on ne connoissoit pas trop encore le caractère, et la perte d'une belle charge héréditaire dans sa maison. Il fit dans cette occasion, comme il a fait en tant d'autres: sans profiter de son rang, de sa naissance et de sa position, il prit un parti qui lui fut dicté par son esprit de courtisan; il ne conserva point la compa-

gnie des Gendarmes, telle qu'elle étoit, mais il obtint qu'on laisseroit subsister cinquante Gendarmes, espérant apparemment, dans des temps plus heureux, faire renaître sa compagnie de ce débris, qu'il s'applaudit beaucoup d'avoir sauvé. Tout naturellement, les Chevaux-légers suivirent le sort des Gendarmes. M. le duc d'Aiguillon, leur capitaine, quoique exilé, étant neveu de M. de Maurepas, seroit bien parvenu à ce chef-d'œuvre d'adresse, et à ce coup de crédit.

Cette première atteinte portée au projet de M. de Saint-Germain, fut le signal d'une effervescence générale. Les gens à charge, les chefs des corps privilégiés, mirent toutes intrigues et tous moyens en usage, pour ne souffrir aucune diminution, ni n'être privés d'aucune prérogative ; ils furent tous merveilleusement secondés par M. de Maurepas, qui, selon sa coutume ordinaire, approuvant tout système de réforme, étoit le premier à en empêcher l'exécution. Telle étoit sa facilité vis-à-vis de quiconque lui faisoit

des représentations, et s'adressoit à lui. Il promettoit avec autant de légèreté, qu'il mettoit peu d'intérêt à faire obtenir.

Dès cet instant, on put regarder le projet de M. de Saint-Germain comme manqué; car, indépendamment de ce que toutes les parties de son système avoient un rapport si immédiat, qu'une seule distraite, interrompoit la chaîne qui en faisoit la solidité, obligé de reculer dès les premiers pas, il fut discrédité dès qu'on vit qu'on pouvoit lui résister, et se soustraire à sa volonté. Un homme nerveux auroit tenu tête à M. de Maurepas, et mis le marché à la main au roi, qui auroit cédé, selon toute apparence, et par-là rendu M. de Saint-Germain tout-puissant, et il se seroit vu à même de faire de grandes choses, ou si on l'avoit pris au mot, il seroit retourné dans sa retraite, comblé de gloire. Mais M. de Saint-Germain n'étoit qu'un vieux moine défroqué, déplacé à la cour.

Obligé de respecter les vices militaires français, il appliqua à l'armée la partie

de son système qui la regardoit : il réforma les inspecteurs, bons par-tout, et dont on ne peut se passer en France ; il partagea toutes les troupes en divisions composées d'infanterie et de cavalerie, commandées par un lieutenant-général, ayant sous lui deux et trois maréchaux-de-camp ; il voulut réformer les états-majors des places, qu'il prétendoit suppléer par les chefs des corps qui s'y trouveroient en garnison, en donnant toute autorité d'administration aux chefs et aux commandans de province ; mais il trouva la partie civile en son chemin, et il fut encore obligé de reculer.

M. de Choiseul avoit donné une excellente coupe aux troupes, bonne principalement en ce qu'ayant établi un nombre permanent d'officiers et de bas-officiers, les réformes, ainsi que les augmentations ne devoient plus porter que sur les soldats. M. de Saint-Germain doubla les compagnies, et réduisit les bas-officiers à un taux, même au-dessous de ce qu'il en falloit en temps de paix. Pour trouver

l'argent nécessaire à tous ces changemens, il supprima les hautes paies, en augmentant à la vérité la solde ; mais il arriva ce qui arrive toujours, c'est que ceux qui acquirent en furent peu touchés, et que ceux qui perdirent prirent de l'humeur et quittèrent dès qu'ils le purent ; perte qui porta sur ce qu'il y avoit de plus précieux dans l'armée, je veux dire des vieux soldats, et sur-tout les vieux cavaliers.

Il créa des colonels en second, tant dans l'infanterie que dans la cavalerie. Cet emploi vicieux en lui, qui place dans chaque corps deux hommes du même grade, lesquels doivent naturellement être en opposition, auroit pu s'excuser par l'intention de fournir un débouché à la jeune noblesse, à laquelle il en faut, et qui en manque souvent, sur-tout en temps de paix. M. de Saint-Germain, au lieu de remplir ces places par des gens de cette trempe, y mit beaucoup de gens inconnus, faits la plupart pour rester dans le subalterne, ou des officiers qui se regardoient, depuis long-temps, comme

hors du service, qu'il rappela sans raison; et qui ont fort embarrassé depuis.

S'étant trouvé arrêté par mille objets contentieux, dont il n'avoit seulement pas l'idée, il voulut prendre un homme de loi pour l'éclairer dans cette partie, et prévenir les bévues qu'il faisoit journellement. Il jeta, ou on lui fit jeter les yeux sur M. Senac de Mélian, intendant de Guienne, auquel il donna le titre d'intendant de la Guerre.

M. Senac de Mélian, créature des Noailles, dont le père avoit été premier médecin du feu roi, étoit un homme de beaucoup d'esprit, mais qui joignoit à des idées fausses et systématiques beaucoup d'audace. Il ne convint ni aux troupes ni à M. de Saint-Germain, qui s'en défit très-peu de temps après l'avoir pris.

J'ai dit que MM. de Jaucour, de Vioménil, et le baron de Wimpffen eurent tour à tour part à sa confiance, et l'aidèrent dans ses opérations; mais sa méfiance ordinaire, son incompatibilité, et sur-tout son indocilité aux conseils par

lesquels ils tâchoient de prévenir son inconduite, les éloignèrent successivement. Bientôt livré à lui-même, ses faux calculs et son ineptie, le jetèrent dans un discrédit qui le conduisit au dégoût, et à une administration lâche et foible, d'où s'ensuivit le désordre et l'anarchie dans les troupes.

J'avois connu M. de Saint-Germain à la guerre, et même j'avois eu des relations avec lui. Quand il parvint au ministère, je lui dis que j'ignorois ses projets, que je n'avois pas l'indiscrétion de lui faire des questions; mais qu'ayant toujours servi, je desirois qu'il ne m'oubliât pas dans les occasions. Il me répondit honnêtement, et je me tins tranquille. Je ne fus point compris dans le nombre des lieutenans-généraux qui eurent des divisions; l'étonnement qu'on voulut bien en témoigner, et ce que me dirent sur cela mes camarades, sur-tout ceux dont je desirois l'estime, fut suffisant, de reste, pour calmer mon amour-propre.

Cependant, craignant qu'un homme

du caractère de M. de Saint-Germain, n'eût prévenu contre moi un jeune roi qui ne faisoit que de monter sur le trône, et qui n'avoit pas encore eu le temps de connoître par lui-même les individus ; craignant, dis-je, qu'il ne m'eût desservi, j'allai le trouver, et je lui dis que je ne venois point me plaindre de n'avoir pas trouvé mon nom sur la liste des lieutenans-généraux divisionnaires, que je croyois ma réputation assez établie, pour n'en être pas affecté ; mais que je desirois savoir quel grief il avoit contre moi, et quel étoit celui qu'il avoit pu alléguer au roi, pour que je ne fusse pas compris sur cette liste, d'autant que jusqu'à lui, non-seulement aucun général, ni aucun ministre ne m'avoit jamais refusé, mais même qu'ils m'avoient presque toujours prévenu. Il me répondit avec assez d'embarras, qu'il n'avoit jamais eu aucun grief personnel contre moi, qu'il rendoit justice plus que qui que ce fût, à ce que je valois, et qu'il avoit toujours parlé de moi sur ce ton-là au roi ; mais qu'étant attaché,

par un service au régiment des Gardes-Suisses, je ne pouvois pas en remplir deux. *La raison est mauvaise*, lui répliquai-je ; *mais puisque vous m'assurez qu'il n'y a point d'autre motif, cela me suffit.* Comme je n'avois projet que de lui faire une scène, je la trouvai assez forte comme cela, et sans ajouter un seul mot, je sortis de son cabinet.

Un ministre est toujours à craindre : les tête à tête qu'il a continuellement avec le roi, où il peut dire sans contradiction tout ce qui lui plaît, l'espèce de confiance qu'on accorde à sa place, la facilité avec laquelle les mauvaises impressions s'adoptent, tous ces moyens me parurent dangereux entre les mains de M. de Saint-Germain.

En conséquence, au sortir de chez lui, j'allai chez M. de Maurepas, auquel je racontai ce que je venois de faire, en lui ajoutant que mon projet n'étoit pas de forcer la main à M. de Saint-Germain, pour m'employer, ne me souciant point du tout d'avoir des détails avec un ministre comme celui-là ;

celui-là ; mais que connoissant de quoi il étoit capable, je venois le prier de me mettre à l'abri des méchancetés qu'il pourroit me faire auprès du roi. M. de Maurepas battit la campagne sur ce que je n'avois pas eu de division, ce qui m'étoit assez égal ; il m'assura qu'il ne croyoit pas M. de Saint-Germain capable de me desservir dans l'esprit du roi ; qu'en tout cas, il me promettoit de détruire ce qu'il pourroit faire contre moi : voilà ce que je voulois.

Je le remerciai ; et retombant ensuite sur M. de Saint-Germain, je démontrai à M. de Maurepas ses fautes, sa mauvaise administration, enfin son incapacité. Il ne répondoit pas un seul mot à tout ce que je disois, me regardoit de temps en temps, et rêvoit profondément. Après quelques momens de silence : « Vous » n'objectez rien, m'écriai-je, à tout ce » que je dis, parce que vous n'avez rien » à objecter. Eh bien ! je vais vous pré- » dire, moi, ce qui arrivera. Il en sera » de M. de Saint-Germain comme de

» M. Turgot. Vous savez que votre mi-
» nistre de la Guerre est de toute inca-
» pacité; qu'il perdra votre armée, comme
» l'autre a perdu vos finances; mais vous
» ne le chasserez que lorsq tout sera
» si bien bouleversé, qu'il n'y a plus
» de remède. » Ma foi, je crois que vous avez raison, me répondit-il en éclatant de rire.

J'aurois dû gémir de voir le souverain pouvoir entre les mains de M. de Maurepas, et la France livrée à un tel homme; mais la chose me parut si ridicule, que je ne pus m'empêcher de rire aussi. Cependant, en sortant de chez lui, je fis de sérieuses réflexions sur la manière dont tout étoit mené, sur l'insouciance de l'homme principal, la bêtise et l'incapacité de quelques autres ministres, et je résolus non-seulement de ne me plus mêler de rien, mais même de n'aller chez eux que par bienséance, de loin en loin, et de m'en tenir au rôle de courtisan; encore, autant de temps que la façon dont on me traiteroit m'engageroit à continuer un

métier assez ennuyeux, et qui n'est pas sans inconvénient.

Il ne restoit plus à M. de Saint-Germain qu'une seule sottise à faire. Il n'eut garde [illegible] la refuser : c'étoit de prendre un associé. On apprit tout d'un coup, et sans que personne s'en doutât, que M. de Montb*** étoit associé au ministère de la Guerre.

M. de Montb***, de la province de Franche-Comté, étoit d'une naissance très-médiocre, malgré la superbe généalogie qu'il fit paroître, après avoir été associé au ministère, et que lui arrangea M. de Zurlauben, capitaine aux Gardes-Suisses. Son père étoit mort lieutenant-général, et avoit toujours vécu dans la médiocrité. Son oncle, le chevalier de Montb***, long-temps colonel du régiment des Cravates, homme à quolibets, étoit connu de toute l'armée et de beaucoup de monde, et par son ton, et par ses bons mots, plus que par son mérite. Il étoit parvenu à être lieutenant-général, et grand'croix de l'ordre de Saint-Louis. Quant à lui, il

débuta comme tout le monde, et parvint à avoir le régiment de la Couronne, qui souffrit beaucoup à la bataille de Varbourg, où M. de Montb*** passa pour s'être conduit avec distinction.

Devenu maréchal-de-camp, M. de Choiseul lui donna une inspection qu'il fit avec assez de détail. Du reste, c'étoit un homme assez ordinaire, qu'on ne remarquoit point; et personne ne lui soupçonnoit l'adresse que depuis il a déployée.

Lorsqu'on composa la maison de Monsieur, il fut nommé capitaine des Cent-Suisses, ce qui commença à lui donner du relief et à l'ancrer à la cour. Il avoit bien quelques liaisons avec M. de Saint-Germain; mais la protection de madame de Maurepas contribua plus à le faire adjoindre au ministère de la Guerre, que toute autre chose.

Sa nomination n'apporta aucun changement au désordre qui régnoit dans le militaire; et lorsqu'on lui en parloit, il haussoit les épaules, répondoit modestement qu'il n'étoit que l'aide-de-camp de

M. de Saint-Germain, et qu'il lui avoit trop d'obligations, pour n'être pas entièrement soumis à ses volontés. Il n'étoit pas bien difficile de pénétrer où tendoient ces propos.

Dans son projet de division, M. de Saint-Germain avoit arrangé d'en changer souvent les officiers-généraux, pour *les mettre successivement en activité, et par-là*, disoit-il, *les former et les tenir en haleine :* chose aussi mal vue, que beaucoup d'autres détails de son plan; ce changement continuel n'aboutissant qu'à retirer des troupes les officiers-généraux, au moment qu'ils commençoient à les connoître et à en être connus, à ôter aux généraux tout intérêt et toute émulation, et aux troupes toute considération pour leurs chefs.

J'étois assez indifféremment avec M. de Monb***. Les circonstances ne m'avoient jamais mis à portée de le connoître beaucoup. Il y avoit à peu près un an qu'il étoit adjoint, lorsque l'ayant rencontré chez M. le duc d'Orléans, il me prit à

part dans une croisée, pour me demander s'il me convenoit de prendre une division. Je lui répondis que rien dans le monde ne pourroit me déterminer à servir, en temps de paix, avec M. de Saint-Germain; mais que comme j'étois bien sûr qu'il nous en feroit justice, et qu'il ne tarderoit pas à le chasser, j'acceptois avec grand plaisir, ne demandant pas mieux que d'avoir affaire à lui. Sans me répondre autrement que par un sourire, sur ce qui regardoit M. de Saint-Germain, il m'offrit la division du Languedoc et du Roussillon, que j'acceptai.

La manière honnête dont M. de Monb*** m'avoit prévenu, fit sur moi l'impression que m'a toujours fait le moindre service, c'est-à-dire, que je me regardai comme son obligé, et que je me conduisis en conséquence.

En partant pour ma destination, je lui promis de lui écrire avec confiance, et de lui rendre des comptes exacts, et assez amples pour qu'il pût remédier aux désordres qu'avoit occasionnés M. de Saint-

Germain ; *car*, lui ajoutai-je, *vous ne tarderez pas à être en chef.* Je lui tins parole ; je lui écrivis des volumes, et assurément j'avois de quoi. Quelqu'idée que je me fusse formé de l'indiscipline et de l'anarchie qui régnoient dans les troupes, elle étoit fort au dessous de ce que je trouvai, lorsque je les vis de près.

M. de Montb***, pendant toute mon absence, ne m'écrivit que des lettres ministérielles, et ne répondit à aucun des comptes particuliers qu'il recevoit fréquemment de moi. Je lui en fis des reproches à mon retour. Il me répondit que ce n'avoit pas été manque de bonne volonté; mais que dans la position où il étoit, il n'avoit pas osé ; ce que je crus bonnement, ne connoissant point encore le fond de son caractère.

M. de Saint-Germain croupit encore quelque temps dans sa place ; mais son discrédit devint si fort, qu'enfin il ne put plus le supporter. Il demanda à se retirer ; on le lui accorda avec facilité, et M. de Monb*** fut nommé ministre de la Guerre.

Comme il avoit des formes assez agréables, écoutant tout le monde avec l'apparence de l'intérêt, promettant avec facilité, son début fut satisfaisant et pour lui, et pour le militaire; mais on s'aperçut que sa facilité n'étoit que de l'indifférence, et qu'il ne falloit faire aucun fond sur ses promesses. L'attente trompée fit mettre l'humeur et les plaintes à la place de l'espérance et du contentement. Pour lui, se souciant aussi peu de remplir sa place, que de captiver les suffrages, il n'étoit occupé que de plaire à M. et surtout à madame de Maurepas, desquels il sentit que dépendoit le seul point de vue qu'il pouvoit avoir eu : je veux dire, sa fortune. De tous les gens en place que j'ai connus, c'est certainement celui qui a tiré meilleur parti de sa position, parce qu'avec plus d'esprit qu'on ne lui en accordoit, il avoit l'imagination tendue vers son but, avec un parti pris contre les obstacles qu'il rencontreroit sur sa route.

On l'a vu successivement se faire prince de l'Empire, chevalier de l'ordre, grand

d'Espagne; marier sa fille au fils du prince souverain de Nassau, et faire une opération militaire pour lui procurer une dot; avoir la survivance du grand bailliage d'Haguenau, que le duc de Choiseul avoit mis dans sa famille, et que celui-ci fit passer dans la sienne à une époque que les premiers n'avoient pas prévue; en un mot, se procurer tout ce que le temps qu'il a été dans le ministère lui a permis de projeter et d'accomplir, ne négligeant rien, faisant valoir la moindre grâce par des gens ruinés, et même, dit-on, par des courtisanes, société qu'il aimoit assez.

En faisant cette fortune, il semble que la prudence devroit suggérer de se faire quelque soutien; ou des militaires, en les flattant, ou des grands seigneurs, en les achetant, ou la voix publique, en offrant du moins l'apparence d'une bonne administration. A l'exception de la façon dont il accueilloit toute sollicitation, jamais aucune demande n'a eu le succès qu'il promettoit toujours. Il a soulevé

contre lui tout le militaire, lorsqu'en 1779, obligé d'assembler une armée sur les côtes, et une en Flandre, je ne sais par quel calcul il a mis de côté toute la tête des officiers-généraux, et ceux qui par leur mérite, leurs services, et leur rang, devoient le plus s'attendre à n'être pas laissés inutiles, pour employer dans ces deux armées beaucoup de gens obscurs, et dont le choix étoit le plus inattendu. Il déplut à la multitude par le peu de fond qu'on pouvoit faire sur les représentations les plus justes. Homme paresseux et de plaisir, plein de lenteurs dans les expéditions, il en étoit venu à ne pouvoir prendre sur lui de signer son nom, à remettre toutes les expéditions à ses commis, avec la signature desquels, et le bon ordre, et la forme, se trouvoient sans cesse en contradiction. En un mot, le personnel et l'administration de M. de Montb***, devinrent bientôt l'objet de la censure publique.

Lorsqu'un ministre en est à ce point, une chute prochaine est la seule perspec-

tive qui lui reste. M. de Montb***, sourd à l'opinion publique, ainsi qu'aux représentations de ses amis, ne voulut jamais rien changer à sa conduite; soit qu'il fût content d'avoir obtenu tout ce qu'il s'étoit assuré, et que sa fortune, seule visée qu'il ait eue, fût parvenue au degré qu'il desiroit; soit que se fiant sur l'appui de M. et madame de Maurepas, il crût que leur crédit prévaudroit toujours sur le cri public, en quoi il se trompa. Mais cet événement, auquel j'ai eu beaucoup de part, demande des préliminaires; j'y reviendrai peut-être par la suite.

Comment madame de Guémené perdit la place de Gouvernante des Enfans de France, et comment la duchesse de Polignac lui succéda.

La maison de Rohan, si brillante en France par son ancienneté, et si exagérée dans ses prétentions, étoit parvenue à ce haut degré de fortune et d'illustration où une suite de gens d'une si grande naissance, toujours à la cour et toujours occupés de leur élévation, avoit pu la porter. Elle étoit composée, au moment dont je parle :

Du maréchal de Soubise, chef de la maison. J'ai peint son caractère, en parlant de la bataille de Fillinghausen. Son goût effréné pour les femmes, auxquelles l'âge le mettoit hors d'état de plaire, l'avoit jeté dans un genre de vie scandaleux. Les filles de l'Opéra composoient sa cour, et, d'autre part, une madame

(1) Ecrit en 1782.

de l'H***, maîtresse en titre, entretenue par le jeu. Mais cependant tout le monde avoit pour lui une sorte de déférence qu'inspiroit sa naissance et son grade, ainsi que la place qu'il occupoit dans le conseil.

Le cardinal de Rohan, évêque de Strasbourg, grand aumônier de France, homme qui joignoit à beaucoup d'élégance extérieure, beaucoup de grâces dans l'esprit, et même des connoissances, mais sans frein dans ses passions et dans sa conduite, libre dans ses mœurs, faisant une dépense outrée, plein d'inconsidération et de légèreté.

Madame de Marsan, sœur du maréchal, qui avoit été gouvernante des Enfans de France. Veuve fort jeune d'un prince de la maison de Lorraine, elle devint éperduement amoureuse d'un M. de Bissi qui fut tué à la guerre, au moment qu'elle alloit l'épouser. Sa figure n'étoit ni bien ni mal: dans sa jeunesse, une grande gaîté la rendoit assez aimable, et avoit rassemblé autour d'elle une société de gens de son carac-

tère : je la voyois beaucoup alors. La mort de M. de Bissi la fit tourner à la dévotion, dont elle adopta les pratiques. Elle se jeta dans l'intrigue : elle se fit chef de parti, se déclara ouvertement pour les Jésuites, qu'elle soutenoit en toute occasion. Cet extérieur n'empêcha pas la médisance de l'attaquer. On chercha à trouver un prétexte très-faux aux bontés marquées qu'elle témoignoit à Lemonier, médecin du roi; ce qui fit dire assez plaisamment au maréchal de Richelieu, qu'à l'exemple des princes d'Allemagne, qui, lorsqu'ils se mésallient, épousent de la main gauche, madame de Marsan, plus grande princesse que toutes celles d'Allemagne ensemble, pour satisfaire son goût, sans offenser le ciel et sa maison, avoit épousé Lemonier du pied gauche. Mais cette gaîté portoit sur une calomnie.

Madame de Marsan resta à la cour jusqu'à ce que, obligée de renoncer à tout espoir de retour pour les Jésuites, et moins bien dans l'esprit du roi et de la reine, elle prit enfin le parti de se retirer à Paris,

et de remettre sa charge à madame la princesse de Guémené.

M. le prince de Rochefort, homme d'une figure chétive et d'un esprit pesant, parlant mal, et d'une véracité suspecte.

Le chevalier de Rohan, d'une jolie figure, qui s'étoit mis dans la marine, et qui, de là, avoit épousé mademoiselle de Breteuil, veuve du vicomte de Pons; mariage assez ridicule.

L'archevêque de Cambrai, dont on ne peut rien dire.

M. le prince de Rohan, père de M. de Guémené, d'un extérieur désavantageux; il avoit été à la guerre sans y être fort remarqué, et s'étoit retiré dans une terre en Touraine.

M. le prince de Guémené, survivancier de la charge de grand-chambellan que possédoit M. de Bouillon, survivancier aussi de celle de capitaine des Gendarmes de la garde, qu'avoit M. de Soubise. Il étoit d'une jolie figure, doux et agréable dans la société, maniant assez bien la plaisanterie, et l'entendant encore mieux.

Enfin, madame la princesse de Guémené, fille du maréchal de Soubise, dont j'ai parlé ailleurs.

Voilà ce qui composoit la famille de Rohan à l'époque où je la prends. On voit qu'elle avoit porté toutes ses vues sur M. de Guémené, qui devoit en devenir le chef, à la mort du maréchal de Soubise. Son début dans le monde, fut comme à l'ordinaire, c'est-à-dire, qu'il vécut quelque temps fort bien avec sa femme; mais que bientôt, sans être plus mal ensemble, ils s'éloignèrent l'un de l'autre. M. de Guémené s'attacha à madame D***, fille de madame R***, à laquelle elle ressembloit parfaitement.

Madame D*** étoit grande et bien faite, quoiqu'un peu maigre. Elle avoit un joli teint, un visage charmant, sur lequel étoit peinte la douceur de son ame, comme elle l'étoit dans le son de sa voix. Je ne l'ai pas assez connue pour définir son caractère, qui m'a paru, dans le peu que je l'ai vue, plus attrayant que piquant, et entièrement opposé à celui de sa mère. L'attachement

chement de M. de Guémené pour madame Di*** étoit extrême ; il ne vivoit que pour elle, et ne la quittoit pas. Il a duré douze ans, sans se démentir un instant, et la mort seule a mis un terme à ses soins. Madame Di***, attaquée de la poitrine, a eu le bonheur de finir quelques mois avant la catastrophe de M. de Guémené, qui l'auroit infailliblement mise au tombeau avec bien plus d'amertume. Nos gens à sentimens ont voulu établir que jamais M. de Guémené n'en avoit rien obtenu, et que sa passion étoit purement platonique. Pour moi, j'avoue que je suis un peu trop matériel, pour croire à cette sublimité de sentiment.

M. de Guémené, attaché, comme je viens de le dire, aux pas de madame Di***, passoit l'hiver à Paris, chez l'archevêque de Narbonne, où logeoit madame Di***, et l'été à Haute-Fontaine, terre de l'archevêque. Il y chassoit le cerf avec un équipage monté à l'anglaise, ainsi que l'étoit toute sa maison, selon la mode du temps, suivie par tous les jeunes gens. Il ne venoit

que rarement à la cour qui auroit dû [illegible] son vrai séjour, et où il jouoit plus le rôle d'un bouffon que celui d'un grand seigneur.

L'hiver, il donnoit à Paris, dans l'appartement que la charge de sa femme mettoit à sa disposition aux Tuileries, et sur un théâtre qu'il y avoit fait construire, des spectacles charmans, exécutés par les acteurs les plus distingués des trois spectacles, précédés par un concert et suivis d'un excellent souper, et une espèce de café, où venoit à peu près tout ce qu'on connoissoit On s'émerveilloit de la galanterie et de l'intelligence de ces fêtes, surtout de la dépense qu'elle occasionnoient. La chose auroit paru simple, si on avoit su qu'acteurs et ouvriers ne touchoient jamais un sou; mais seulement des pensions ou des contrats viagers qui soldoient tout. M. le duc de Lauzun, ami de M. de Guémené, étant arrivé au moment où l'excès du dérangement nécessite de prendre un parti, M. de Lauzun se mit à la tête des affaires du prince,

prit toutes les terres, et lui fit une pension viagère. Cela parut fort extraordinaire dans le monde; on en parla beaucoup pendant quelques jours; mais comme il arrive ordinairement, un autre objet fixa l'attention du public, et l'on oublia celui-là.

Madame de Guémené, de son côté, faisoit de la dépense. La représentation que sa charge exige, l'y forçoit; et bientôt son revenu ne put y suffire. Elle y suppléa, à l'exemple de son mari, par des contrats et des rentes viagères qui s'accumulèrent au point qu'enfin la catastrophe arriva pour tous les deux, soit par la trop grande confiance qu'ils eurent au nommé Marchand, leur homme d'affaires, soit par indolence. Lorsqu'il fallut en venir au bilan, le déficit se trouva, dit-on, monter à *trente-trois millions*, ce qui parut monstrueux.

On jugea facilement qu'après un pareil éclat, M. de Guémené seroit perdu; que madame de Guémené ne pourroit garder sa charge de gouvernante des Enfans de

France, et d'une commune voix, le public nomma, pour la remplacer, la duchesse de Polignac, que plusieurs années avant j'avois liée avec la reine. La tendre amitié que cette princesse avoit pour elle, les qualités personnelles de madame de Polignac, ramenoient naturellement à cette idée.

Je lui parlai des bruits qui couroient, en lui demandant quelle étoit son opinion sur cet objet. Je la trouvai tellement effarouchée de la gêne et de l'assiduité qu'exigeoit une charge pareille, et tellement déterminée à refuser, si on la lui proposoit, qu'inutilement tentai-je de la faire revenir de sa façon de penser, en lui remontrant combien l'éclat de cette place seroit avantageux pour les siens, et même desirable pour elle, qui ne tenoit à la cour que par la faveur dont elle jouissoit, faveur qui pouvoit s'évanouir d'un moment à l'autre : rien ne put l'ébranler.

En effet, madame de Polignac, née calme, paresseuse même, accoutumée à une vie paisible, libre au sein de sa

famille et de ses amis, contrariée, fatiguée, bien souvent, de ce qu'exigeoit d'elle le rôle de favorite, dont elle auroit vu la fin avec joie, sans l'attachement réel qu'elle avoit pour la reine ; madame de Polignac, ne pouvoit considérer qu'avec effroi, qu'avec une répugnance invincible, une charge dont la chaîne est si pesante, et que rien ne peut alléger. Je ne la pressai pas davantage pour cette fois. Mais lui en ayant encore reparlé, sans qu'elle eût changé de sentiment, elle me parut choquée de ce qu'il n'étoit pas venu dans la tête de la reine, qui lui avoit parlé plusieurs fois de madame de Guémené, de lui proposer sa charge, et je trouvai qu'elle n'avoit pas tort.

Deux ou trois jours se passèrent dans cette situation. Un soir que j'étois chez madame de Polignac, à Paris, madame de Châlons, sa cousine, avec laquelle j'avois été brouillé à ne nous pas parler, et avec qui je venois de me raccommoder, me prit à part, et me dit : « Il est bien » extraordinaire que tout le public cause

» de la retraite de madame de Guéme[illegible]
» qu'il nomme ma cousine pour la rempla-
» cer, et qu'on ne lui parle de rien. Il fau-
» droit pourtant fondre la cloche. Vous qui
» dites ce que vous voulez, vous devriez bien
» en parler à la reine, avec cette gaîté qui
» vous assure du succès. — Mais, lui répon-
» dis-je, êtes-vous sûre que madame de
» Polignac accepte? je l'ai trouvée dans
» des dispositions bien différentes. — Ah!
» reprit-elle, comment voulez-vous qu'elle
» refuse? La chaîne l'épouvante, j'en con-
» viens; mais, encore un coup, ce sont
» de ces offres qu'on ne refuse pas. — Soit,
» répliquai-je, je suis toujours prêt à
» tout pour mes amis, et plus pour ma-
» dame de Polignac que pour tout autre.
» D'ici à vingt-quatre heures, j'aurai
» parlé. »

J'allai souper le lendemain à la Muette, où étoit la cour; et saisissant un moment où la reine passoit toute seule, d'une pièce dans une autre, je m'approchai d'elle, et je lui demandai ce qu'il falloit que je pensasse des bruits qui remplis-

soient Paris; qu'on y disoit la retraite de madame de Guémené, et que madame de Polignac avoit sa place. La reine s'arrêta, et me regardant comme quelqu'un à qui on présente une idée absolument neuve, elle resta quelques instans sans parler : « Comment ! madame de Polignac, me répondit-elle enfin ! je » croyois que vous la connoissiez mieux; » elle ne voudroit pas de cette place. Ne » m'a-t-elle pas refusé toutes celles que » j'ai voulu lui donner auprès de moi? — » Celle-ci est de confiance, repris-je, et » bien différente des charges de cour. In» dépendamment de ce que madame de » Polignac a toutes les qualités nécessaires » pour avoir la préférence, je crois que » V. M. dégraderoit son sentiment aux » yeux du public, si elle ne donnoit pas » cette marque de confiance à son amie, » quand bien même elle seroit sûre d'en » être refusée. Il y a cependant des fa» çons de s'y prendre qui mettent à l'abri » de cette crainte, et ce n'est pas à la » reine qu'il faut les indiquer. Si cepen-

» dant elle craint que madame de Po-
» lignac n'accepte pas, je puis la pre-
» sentir, et je l'offre à V. M. »

La reine réfléchit encore quelques instans, et me dit : *Non, tout cela n'est pas encore mûr.* Je rendis mot pour mot cette conversation au duc de Polignac, qui étoit à la Muette, sa femme étant restée à Paris, auprès de la duchesse de Guiche, sa fille, alors en couche.

J'allai le lendemain voir madame de Polignac, pour savoir l'effet qu'avoit produit sur elle ce qui s'étoit passé entre la reine et moi. Je la trouvai dans une agitation affreuse. « Je vous hais tous à mort, » me dit-elle; vous voulez me sacrifier. » J'ai obtenu de mes parens et de mes » amis, que d'ici à deux jours on ne me » parleroit de rien, et qu'on me laisseroit » à moi-même. C'est bien assez; barons, » ne me traitez pas plus mal que les » autres. »

Je ne la pressai point, jugeant bien de ce qui arriveroit, et ne pouvant plus lui être d'aucune utilité. Je partis pour le

campagne, où, quelques jours après, elle m'écrivit pour me mander que madame de Guémené avoit donné sa démission, que la reine lui avoit proposé d'accepter la charge de gouvernante des Enfans de France, et y avoit mis tant de grâces, tant de marques d'amitié et de sensibilité, que quoiqu'elle pensât toujours de même sur la chaîne qu'elle alloit se donner, elle n'avoit pu refuser.

Combat de M. le comte d'Artois e
M. le duc de Bourbon (1).

LORSQU'ON maria mademoiselle
léans à M. le duc de Bourbon, on mi
près d'elle, en qualité de dame de
pagnie, mademoiselle de Ron***,
venoit d'épouser M. de Can***. Madam
Can***, dans la première jeunesse, étoi
tite; elle avoit un très-beau teint, des
agréables, à l'exception du nez, dor
narines étoient trop ouvertes, et
bouche, qui étoit désagréable; mai
tout, c'étoit une jolie femme, do
fraîcheur effaçoit le
M. le duc de Bourbon en devint
fut amoureux, et se rendit en ce
quence. Madame la duchesse de Bou
s'en aperçut. Au lieu d'employer la
nue, rôle ordinaire des femmes délais
ou les moyens doux pour ramener son
elle se laissa aller à des démarches

(1) Ecrit en 1778.

qui réduisirent les choses au point que madame de Can*** fut obligée de se retirer d'auprès d'elle, et que cette dissention domestique devint le sujet de l'entretien de tout Paris. A l'exception d'un petit nombre d'amis ou de gens intéressés, tout le monde blâma madame la duchesse de Bourbon, qui pouvoit avoir raison dans le fond, mais qui avoit tort dans la forme.

Madame de Can***, encore trop jeune pour rester isolée dans le monde, fut recueillie par madame de la F***, sa tante, qui la retira chez elle. Quelque temps après, elle fut placée, comme dame, auprès de madame Elisabeth, sœur du roi. Madame de la F*** lui procura cette place par le moyen de M. le duc de Coigny, qui ne lui reprochoit que des soins et de l'amitié pour une passion aussi constante qu'infructueuse. Le duc de Coigny avoit obtenu cet arrangement de madame de Guémené, gouvernante des Enfans de France, avec laquelle il étoit très-lié.

Madame de Can*** resta quelque temps à la cour, sans faire parler d'elle, s'en

tenant à y être une jolie femme, à qui tout le monde prodiguoit des galanteries, sans que qui que ce fût y mît assez de suite pour fixer l'attention, et donner matière aux propos. Enfin, M. le comte d'Artois parut s'occuper d'elle, et abandonner quelques fantaisies qui avoient fait du bruit. Tous les yeux se portèrent sur ce nouvel objet. Madame la duchesse de Bourbon ne fut pas des dernières à le remarquer. Elle joignoit, à une grande antipathie pour madame de Can***, la mortification de la trouver encore sur son chemin : car M. le comte d'Artois avoit paru, dans son début dans le monde, penser à elle; de manière qu'elle éprouva la petite jalousie commune à toute femme, et la haine personnelle qu'elle avoit contre madame de Can*** fut portée à son comble par ce nouvel avantage.

Ce fut dans ces dispositions, que se trouvant au bal de l'Opéra, du mardi gras de l'année 1778, elle reconnut M. le comte d'Artois qui donnoit le bras à madame de Can***, tous les deux masqués

jusqu'aux dents. Elle s'attacha sur leurs pas, et se permit tous les propos embarrassans et piquans que la liberté du bal et le déguisement autorisent. Madame de Can***, aussi embarrassée qu'on le peut être, profita de la facilité de ne point répondre pour ne se point compromettre, et quitta le bras de M. le comte d'Artois, qui chercha de même, mais inutilement, à se dérober dans la foule. Enfin, s'étant assis, madame la duchesse de Bourbon se mit à côté de lui; et poussant les choses à bout, elle prit la barbe du masque de M. le comte d'Artois. En le levant avec violence, les cordons qui l'attachoient se cassèrent. Hors de lui, furieux, il saisit de la main celui de madame la duchesse de Bourbon, le lui écrasa sur le visage, et profitant de la première surprise, il la quitta sans proférer un seul mot.

Cet événement ne fit nulle sensation dans le premier moment. M. le duc de Chartres étant allé, le lendemain, chez sa sœur, elle lui raconta ce qui lui étoit arrivé, ne faisant qu'en rire, comme une

de ces ridicules dont le bal de l'Opéra abonde, et ce prince n'y donna pas plus d'attention que la chose ne semblo[illegible] le mériter; de manière qu'il alla, le jeudi, ainsi qu'à son ordinaire, chasser le sanglier à Saint-Germain, avec M. le comte d'Artois, et diner chez lui, après la chasse. Il faut bien remarquer ceci: car cela justifie pleinement M. le duc de Chartres des torts que le public s'est efforcé de lui donner par la suite, et aggrave ceux de madame la duchesse de Bourbon, qui n'ont fait que s'accumuler: la vérité me force à le dire jusqu'à la fin.

On ne sait si ce fut de son propre mouvement, ou excitée par de mauvais conseils, que cette princesse, le jeudi au soir, ayant beaucoup de monde à souper chez elle, dit en pleine table que M. le comte d'Artois étoit le plus insolent des hommes, et qu'elle avoit pensé appeler la garde au bal de l'Opéra, pour le faire arrêter. Afin de colorer cette incongruité qu'on lui a reprochée, elle a dit qu'elle ne s'étoit permis ce propos qu'après avoir

été informée que M. le comte d'Artois avoit raconté son aventure à souper, chez la comtesse Jules de Polignac, en la nommant : ce qui étoit faux.

Le propos du souper de madame la duchesse de Bourbon, se répandit bientôt dans le monde, et y fit une grande sensation. Les femmes sur-tout se déchaînèrent contre M. le comte d'Artois. En général, le public, on ne sait pourquoi, n'aimoit pas la famille royale, la reine et M. le comte d'Artois sur-tout. Il faut pourtant convenir que cette princesse étoit faite sur le modèle d'une reine des Français, et M. le comte d'Artois joignoit des qualités excellentes à toute la frivolité, toute l'étourderie, si l'on veut, qui caractérisent la jeunesse de cette nation, et que souvent elle poisse dans un âge qui ne l'admet plus.

Quoique madame la duchesse de Bourbon ne fût pas aimée, être en opposition avec la famille royale, fut cause que tout le monde se déclara pour elle, les femmes sur-tout, ainsi que je l'ai déjà dit, parce

que la jalousie qui règne entr'elles, dont on trouve des traces en tant d'occasions, cède toujours à la cause commune, et lors qu'elles croient que la déférence due à la domination et à la prééminence qu'elles s'arrogent, est attaquée.

Toutes les conversations ne rouloient sur autre chose que sur l'événement du bal de l'Opéra du mardi-gras, et il y avoit autant de versions, que de gens qui en parloient. On s'accordoit cependant sur le fond : l'univers le savoit ; il n'y avoit que ceux qui étoient le plus intéressés à cette aventure qui l'ignoroient ; je veux dire M. le prince de Condé, M. le duc de Bourbon, et M. le duc d'Orléans. Madame la duchesse de Bourbon, après avoir fait le mal, n'eut garde d'en instruire les gens dont elle dépendoit, et qui auroient pu en prévenir les suites.

Les propos allèrent si loin, que M. d'Autichamp, premier écuyer de M. le prince de Condé, crut de son devoir d'en instruire ce prince. Il étoit alors avec M. le duc de Bourbon, à Chantilly. M. d'Autichamp lui

envoya

envoya un courrier le samedi au soir; et sur-le-champ, ces princes montèrent en voiture, pour revenir. M. le prince de Condé, au lieu de faire de cette aventure une affaire de famille, d'aller trouver le roi, comme le chef, et de lui demander d'interposer son autorité pour la terminer, lui donna la tournure d'une affaire de cour. Il ne vit point le roi; mais il alla parler à M. de Maurepas; et ce ministre mit les choses en négociation, je ne sais par quel motif: car, consommé comme il l'étoit dans les affaires de société et les intrigues de cour, on ne peut lui attribuer une faute d'ignorance ou de distraction.

J'allai, comme à mon ordinaire, le dimanche matin, à Versailles; et là, étant tête à tête avec M. le comte d'Artois, dans son cabinet, je saisis cette occasion, ainsi que cela m'est arrivé souvent, pour lui donner une idée juste des choses, et de la façon de se conduire. En convenant que madame la duchesse de Bourbon s'étoit comportée de la manière

la plus répréhensible, je lui remontrai que la façon dont il s'étoit comporté lui-même, donnoit gain de cause à cette princesse, parce qu'il s'étoit laissé aller, vis-à-vis d'elle, à une vivacité qui choquoit le préjugé des hommes, et révoltoit l'amour propre des femmes. M. le comte d'Artois, avoua que j'avois raison, s'excusa sur la colère qui l'avoit transporté, et qui l'avoit empêché de calculer ses mouvemens.

Nous en étions là de notre conversaton, lorsque le roi et la reine arrivèrent par l'intérieur. Nous la continuâmes sur le même sujet; mais la chose s'étant tournée en gaieté, nous ne cessâmes, pendant plus d'une demi-heure qu'ils restèrent, de faire des plaisanteries, et de rire sur un objet qui pourtant dans le fond n'étoit pas trop plaisant.

De retour à Paris, je trouvai les propos plus établis et plus envenimés que jamais. Les femmes qui ont peu de retenue dans leurs décisions, disoient publiquement que cette affaire ne pouvoit plus s'accommo-

der, et vouloient, selon leur coutume ordinaire, que M. le duc de Bourbon se battît. Je m'étois bien douté que les choses en viendroient là. Attaché comme je l'étois à M. le comte d'Artois, qui me combloit de bontés et de confiance, et que j'aimois tendrement, je tentai le seul moyen qui restoit encore. J'allai chez la comtesse Jules de Polignac, favorite de la reine, à laquelle, de son côté, elle étoit attachée de cœur. J'y trouvai le duc de Coigny. Ils étoient informés, ainsi que moi, de ce qui se débitoit dans le monde, et ils en étoient également peinés.

Je leur dis que dans la situation des choses, il ne restoit plus qu'une seule ressource; c'étoit que le roi fît venir madame la duchesse de Bourbon et M. le comte d'Artois; qu'il fît le père de famille, et qu'il grondât également madame la duchesse de Bourbon de son étourderie, et M. son frère de sa vivacité; qu'il terminât la séance par les faire embrasser, avec défense, sous peine de lui déplaire,

que jamais on reparlât du passé. La comtesse Jules et le duc de Coigny approvèrent mon idée, et s'y prêtèrent chacun selon leur caractère ; c'est-à-dire, la comtesse Jules en écrivant sur-le-champ à la reine, et le duc de Coigny, en y mettant le secret et les réserves que la crainte de se compromettre fait toujours employer à un courtisan.

M. de Maurepas dirigeoit toute cette affaire, et lui avoit donné une tournure dont je n'ai jamais pu, je le répète, comprendre le motif. Il étoit en négociation que M. le prince de Condé viendroit, avec tous les siens, faire des excuses au roi, ce qu'il ne refusoit pas; mais il ne vouloit pas articuler, que jamais ni lui, ni ce qui lui appartenoit, ne manqueroit à S. M., et à la famille royale. C'étoit précisément ce mot de *famille royale* qui faisoit la pierre d'achoppement, parce que les rois ne veulent pas considérer les princes comme en faisant partie, et les princes veulent toujours en être. Comme chacun tenoit bon de son côté, cela oc-

casionna beaucoup d'allées et de venues qui n'aboutissoient qu'à faire manquer M. le prince de Condé aux rendez-vous que le roi lui donnoit.

Enfin, le samedi matin, S. M. ordonna à M. le prince de Condé de se rendre à Versailles, suivi de M. et de madame la duchesse de Bourbon; et les ayant fait entrer dans son cabinet, où étoit M. le comte d'Artois, il signifia, non pas en père de famille, mais en roi, qu'il vouloit que le passé demeurât dans l'oubli, et sur-tout qu'on n'en reparlât plus. M. le duc de Bourbon voulut prendre la parole, et n'eut que le temps de proférer: *Mais, sire.....* Le roi l'interrompit, et lui imposa silence, en lui disant: *Ne vous ai-je pas fait entendre que c'étoit me déplaire, que d'ajouter un seul mot?*

Tout le monde sortit mécontent, et cela devoit être. Comme madame la duchesse de Bourbon, en assurant le roi que son intention n'avoit jamais été de lui déplaire, n'avoit pas ajouté et *à la famille royale*, M. le comte d'Artois ne lui avoit

fait aucune réparation; par conséquent elle se tenoit toujours pour offensée. M. le duc de Bourbon se croyoit obligé d'en demander raison, ainsi que l'avoient décidé les femmes; aussi se conduisit-il d'après cette opinion. Dès l'après-midi, il monta à cheval et s'en alla à Bagatelle, petite maison que le comte d'Artois avoit dans le bois de Boulogne, où jamais M. le duc de Bourbon n'avoit mis le pied, ces deux princes ne vivant point du tout ensemble. Il affecta de demander au concierge, si M. le comte d'Artois n'y viendroit point dans la journée, et quand on l'y attendoit: manière de le provoquer; car, il n'avoit pas jugé à propos de lui écrire, encore moins de l'aller chercher à Versailles.

Je m'y rendis le lendemain, (c'étoit le dimanche) dans l'intention d'avertir M. le comte d'Artois de ce qui se passoit, des démarches de M. le duc de Bourbon, et sur-tout des propos qui étoient parvenus à leur comble: choses qu'il ignoroit entièrement: car lui-même, courtisans qui étoient avec lui comme à

leur ordinaire, et qui le déchiroient à belles dents en arrière, n'avoient garde, ni de le défendre, ni de l'instruire qu'on le calomnioit.

Je débutai par aller au lever du roi. A peine étois-je dans son cabinet, que j'aperçus Campan, secrétaire du cabinet de la reine, qui me fit un signe de tête : j'allai à lui ; il me dit, n'ayant pas l'air de me parler : *suivez-moi, mais de loin, pour qu'on ne s'en aperçoive pas.* Il me fit passer par plusieurs portes et plusieurs escaliers qui m'étoient entièrement inconnus, et lorsque nous fûmes hors d'état d'être ni vus ni entendus : « Monsieur, me dit-il, con-» venez que ceci a bon air ; mais ce n'est » pas tout à fait cela ; car le mari est » dans la confidence. — Mon cher Cam-» pan, lui répondis-je, ce n'est pas quand » on a des cheveux gris, et des rides » qu'on s'attend qu'une jeune et jolie » reine, de vingt ans, fasse passer par » des chemins aussi détournés, pour » autre chose que pour des affaires. Elle

» vous attend, reprit-il, avec beaucoup » d'impatience. J'ai déjà envoyé deux » fois chez vous, et je vous ai guetté dans » tous les endroits où j'ai cru pouvoir » vous trouver. »

Il achevoit à peine de parler, que nous nous trouvâmes à hauteur des toits, dans un corridor fort sale, vis-à-vis d'une vilaine petite porte. Il y mit une clef, et ayant poussé plusieurs fois inutilement, il s'écria : *Ah ! mon Dieu, le verrou est mis en dedans ; attendez-moi là, il faut que je fasse le tour.* Il revint peu de temps après, et me dit que la reine étoit bien fâchée, qu'elle ne pouvoit me voir dans cet instant, parce que l'heure de la messe la pressoit, mais qu'elle me prioit de revenir au même endroit, à trois heures.

Je m'y rendis, et Campan m'introduisit par une issue détournée, dans une chambre où il y avoit un billard que je connoissois, pour y avoir souvent joué avec la reine ; ensuite dans une autre que je ne connoissois point, simplement, me

commodément meublée. Je fus étonné, non pas que la reine eût desiré tant de facilité, mais qu'elle eût osé se les procurer. « Et bien, baron, me dit-elle, d'abord » qu'elle me vit; que pensez-vous de la » situation de mon frère? que peut-on » faire? et quel parti va-t-il prendre? » — Madame, lui répondis-je, il n'y en » a qu'un. Il faut qu'il se batte contre » M. le duc de Bourbon, et mon in- » tention étoit de l'avertir aujourd'hui » de l'opinion du public, et qu'à Paris » on le calomnie. Mon attachement pour » lui, et mon intérêt personnel, me met- » tent à l'abri du soupçon que je sois » prodigue de ses jours; mais j'aime mieux » le voir mort que déshonoré : je n'ai » même différé de l'instruire, du point » où en sont les choses, que parce que » Campan m'a informé que V. M. avoit » des ordres à me donner, et que j'ai » voulu auparavant savoir ses inten- » tions.

» — Je pense tout comme vous, reprit- » elle, et le roi aussi. Mais croyez-vous

» que mon frère adopte ce moyen ?
» — Madame, répliquai-je, je dis tou-
» jours ce que je pense ; je n'aime point
» l'air triste et rêveur qu'il a depuis quel-
» ques jours. Il est vrai qu'il ignore par-
» faitement tout ce qui se passe : V. M.
» peut s'en rapporter à moi, pour le lui
» faire comprendre, et le porter à ce
» qu'il a à faire, dans une circonstance
» aussi importante pour lui. Cependant,
» comme c'est un grand parti, je desi-
» rerois avoir l'avis de M. le chevalier
» de Crussol (1). Eh ! bien, me répondit
» la reine, il n'y a qu'à le faire venir. »
Elle appela Campan, et lui ordonna de
l'aller chercher. Il revint quelques ins-
tans après dire, que le chevalier étoit
avec M. le comte d'Artois, et qu'il ne
pouvoit quitter. « Il ne m'est pas pos-
» sible de rester plus long-temps, me
» dit la reine. Il faut que j'aille au salut.
» Mais voyez le chevalier de Crussol

(1) Le chevalier de Crussol, capitaine de [illegible]
de M. le comte d'Artois, homme d'esprit et [illegible]
mérite.

» arrangez tout avec lui, et venez me » dire ce soir chez moi, à neuf heures. » ce que vous aurez arrêté. »

J'allai en conséquence chercher Crussol que je ne tardai pas à trouver, et desirant causer tranquillement avec lui, je le menai chez la comtesse Jules de Polignac, instruite de tout, par la faveur où elle étoit auprès de la reine. Je la trouvai avec son mari et Vaudreuil, qui, tous deux de mes amis, ne m'empêchèrent pas d'entrer en matière. A peine avois-je exposé la position des choses, et mon opinion, qu'il fallut interrompre. Il est impossible de jamais suivre une affaire avec les femmes; les valets qui entrent sans cesse, et cette éternelle toilette, obligent toujours de discontinuer. La comtesse Jules nous dit que devant aller chez la reine, il falloit qu'elle s'habillât. Je pris donc le parti de passer dans une garde-robe, avec le comte Jules, Vaudreuil et le chevalier de Crussol: cette piece étoit si petite, que nous fûmes obligés de nous tenir de bout, et si près les uns des autres,

que nous avions plus l'air de conjurés que de toute autre chose.

Ayant repris l'affaire où je l'avois laissée, je répétai à ces messieurs, que je pensois qu'il ne restoit plus d'autre parti à prendre à M. le comte d'Artois, que celui de se battre. Ils furent tous de mon avis, et le chevalier de Crussol, ayant pris la parole, ajouta : « D'autant que les choses » n'iront pas bien loin; car, sitôt que » M. le comte d'Artois et M. le duc de » Bourbon auront l'épée à la main, je » leur montrerai l'ordre écrit et signé du » roi d'en demeurer là, » et sur cela, il tira un papier de sa poche, qui, en effet, étoit un ordre de la main du roi.

« Comment chevalier, lui dis-je, c'est » donc une *petite comédie* que va jouer » M. le comte d'Artois? je vous avertis » qu'elle sera bien plate, et le déshonorera » plus que tout ce qui s'est passé jusqu'à » cette heure. Quant à moi, je vous » déclare que je n'y donne point mon » approbation. — Qu'appelez-vous cela, » le chevalier? c'est assez [illegible] M. le

» comte d'Artois de se présenter. Son » affaire est de venir sur le pré, et celle » du roi, d'empêcher les suites qui peu- » vent en arriver.

Le comte Jules et Vaudreuil appuyèrent cette opinion. « Ma foi, messieurs, » leur répliquai-je, vous ne me ferez » jamais comprendre cette morale-là. » — Vous en parlez bien à votre aise, » me dit Crussol. Songez donc, que » je serai témoin; que j'ai un serment, » et que s'il arrivoit quelque chose à » M. le comte d'Artois, il y va de ma » tête. — Si vous ne trouvez pas que » ce soit le cas de la jouer, lui ré- » pondis-je, je n'ai plus rien à vous dire. » Je m'en vais parler à M. le comte d'Ar- » tois. » Et sur cela les ayant quittés, je pris le chemin de l'appartement de ce prince.

Je n'ai rapporté que succinctement une conversation qui fut beaucoup plus longue; mais en voilà la substance. Dans le chemin, je réfléchis un peu à tout ce qui se passoit, et je crus démêler que

l'affaire du combat de M. le comte d'Artois avoit déjà été traitée, qu'on l'avoit décidée avec la belle restriction, de le mettre à l'abri de tout risque, au moyen de l'ordre du roi, et que la même timidité qui avoit fait naître cette idée, avoit empêché que qui que ce fût, voulût se charger de parler à ce prince, et de le porter à ce qu'on desiroit de lui; que la connoissance de mon caractère franc, et peu craintif, avoit fait jeter les yeux sur moi, et qu'on avoit chargé la reine, plutôt de me sonder, que de me parler ouvertement. A tant de petitesses, je crus reconnoître l'homme de robe, et sur-tout les finesses et l'intrigue de M. de Maurepas qui dirigeoit tout, en ne paroissant dans rien.

J'aimois véritablement M. le comte d'Artois, qui rendoit justice à la vérité de mon attachement pour lui; j'étois sensiblement affligé de la tache dont on alloit le flétrir; cependant la joie [illegible] moins grande, en faisant ce qu'on attendoit de lui, qu'en ne faisant rien du

tout, je me déterminai à l'y porter, me promettant bien de ne point partager ses torts, et de ne me point trouver à ses côtés lorsqu'il seroit en présence de M. le duc de Bourbon, ce que je n'aurois pas manqué de faire, si c'eût été tout de bon.

Je trouvai M. le comte d'Artois dans son cabinet avec cinq ou six personnes de sa maison. Dès qu'il me vit, il vint à moi comme à l'ordinaire, et me prit par la main. Je m'aprochai de son oreille, pour lui demander de passer dans son arrière cabinet, ayant quelque chose à lui dire: il me tira dans l'embrasure d'une fenêtre, en me disant: *Nous sommes bien ici; qu'est-ce qu'il y a?* J'entrai en matière: je lui fis un détail exact de tous les propos de Paris, sans pallier la façon fâcheuse dont on parloit de lui. Je l'informai de la conduite de M. le duc de Bourbon, et sur-tout de la démarche qu'il avoit faite d'aller à Bagatelle, et je conclus à ce qu'il étoit impossible que les choses en demeurassent là. Pendant que je parlois,

j'examinois M. le comte d'Artois jusques dans le fond de l'ame, et je lui dois la justice de dire qu'il ne fit pas un geste, qu'il ne proféra pas une parole, qui dénotât la moindre émotion; je ne remarquai même aucune sorte d'altération sur son visage; je n'y vis que de l'étonnement, car comme je l'ai déjà dit, il ignoroit parfaitement tout ce qui se passoit, et il étoit bien éloigné de soupçonner le rôle qu'il jouoit.

Il m'écouta sans m'interrompre, et lorsque j'eus fini, il me demanda, avec beaucoup de sang-froid, ce qu'il y avoit à faire pour la forme. « Voici, comme » je pense, lui répondis-je, que vous » devez vous condoire; car dans tout ceci, » il faut éviter l'appareil, et y mettre le » plus de simplicité et de promptitude » possible. Vous sentez que M. le duc de » Bourbon ne viendra point vous attaquer à Versailles; c'est lui qui est » l'offensé, par conséquent il faut lui » donner beau jeu pour vous parler, s'il » en a envie. Puisqu'il ne vous a point » écrit, il ne veut point prendre cette voie,

» voie, et il a raison, je ne vous conseil-
» lerois pas non plus de l'adopter, je
» n'aime point les écritures dans ces sortes
» d'affaires. Puisque M. le duc de Bour-
» bon a paru vous indiquer le bois de
» Boulogne en allant à Bagatelle, c'est-
» là, je crois, qu'il faut vous montrer ;
» montez demain à cheval, à dix heures
» du matin, comme cela vous arrive sou-
» vent, avec votre capitaine des Gardes
» seulement. Promenez-vous une heure
» ou deux, et de là, venez-vous-en à che-
» val dîner chez moi. Il y a à parier que
» M. le duc de Bourbon se fait instruire
» de vos démarches, et que vous le ren-
» contrerez, pendant votre promenade ;
» si vous ne le trouvez pas au bois de
» Boulogne, vous lui donnerez assez de
» facilité, en venant chez moi. Ma maison
» étant à quatre pas du palais Bourbon,
» c'est bien lui dire : *Me voilà ; si vous*
» *avez à me parler, venez.* S'il ne paroît
» pas, vous aurez rempli tout ce que
» vous avez à faire, et ce sera signe qu'il
» ne veut pas pousser les choses plus loin :

» vous ne pourrez plus être taxé de rien.
» Au demeurant, ajoutai-je, n'ouvrez la
» bouche à qui que ce soit du parti que
» vous prenez. Ne soyez ni plus sérieux,
» ni plus gai qu'à votre ordinaire ; allez
» au jeu de la reine, parlez-y de la pro-
» menade que vous voulez faire, faites-
» moi des plaisanteries sur mon dîner,
» si vous voulez ; cela n'aura point l'air
» affecté, et donnera de la publicité à
» vos projets de demain, ce qui est néces-
» saire, pour que M. le duc de Bourbon
» soit instruit, et qu'il voie que vous
» voulez qu'il le soit.

» Tout cela me convient fort, me ré-
» pondit M. le comte d'Artois, à l'excep-
» tion qu'au lieu d'aller chez vous, j'irai
» dîner au Temple. — Cela seroit très-
» mal fait, lui répartis-je ; indépendem-
» ment de ce que le Temple est à un bout
» de Paris, et le palais Bourbon à l'autre,
» voyez ce que c'est que l'apparat de tra-
» verser toute la ville, à cheval. Je vous
» ai dit qu'il falloit, sur-tout, éviter dans
» votre conduite tout ce qui avoit l'air

» de jactance. — Je pense comme vous, » me répliqua-t-il; mais croyez-vous que » je consente à vous compromettre? — » Monseigneur, lui dis-je, en général, je » ne m'effraie pas aisément, et sur-tout » lorsqu'il s'agit de vous et de votre inté- » rêt; mais si j'étois capable de quelque » calcul timide, la bonté que vous me » témoignez, dans cet instant, les feroit » céder à mon attachement. — Eh bien, » me répondit-il, en me serrant la main, » j'irai diner chez vous, et vous savez bien » que ce sera avec un grand plaisir; » et sur cela, s'étant rapproché des gens qui étoient auprès de la cheminée, pendant que nous causions à la fenêtre, il reprit la conversation avec une tranquillité et une gaieté qui m'enchanta.

Depuis cet instant jusqu'à celui qui termina son combat avec M. le duc de Bourbon, tout ce qu'a dit et fait M. le comte d'Artois, est entièrement émané de lui. Comme je ne lui avois cité personne, il étoit dans la ferme conviction que l'avertissement que je lui avois donné,

venoit uniquement de moi, et que la conduite que je lui avois conseillée, et qu'il avoit adoptée, étoit un secret entre nous deux. Il ne s'en ouvrit pas même au chevalier de Crussol, pour qui il avoit de l'amitié et de la confiance; il lui donna l'heure et l'ordre pour sa promenade du lendemain, comme il avoit coutume de faire, et sans lui rien ajouter de plus.

Le moment d'aller au jeu de la reine étant arrivé, j'y suivis M. le comte d'Artois. Je l'examinai avec soin, et je puis dire avec vérité, que ni dans son maintien, ni dans ses propos, il ne manifesta rien qui pût faire soupçonner que quelque chose l'occupât. Je n'en dirai pas autant de la reine; elle aimoit beaucoup M. le comte d'Artois, et il étoit aisé de voir sur son visage, sur-tout pour quelqu'un d'instruit, combien elle étoit peinée. Je lui avois fait connoître, par un mot que j'avois dit en passant à la comtesse Jules de Polignac, le parti qu'avoit pris M. le comte d'Artois.

Lorsque le jeu fut fini, je sortis de chez

la reine avec tout le monde, ensuite je rentrai dans sa chambre avec le chevalier de Crussol. Nous la trouvâmes qui nous attendoit. Je lui rendis compte succinctement de tout ce qui s'étoit passé entre M. le comte d'Artois et moi, et je m'étendis fort sur la fermeté que je lui avois trouvée.

J'étois enchanté de lui rendre la justice qui lui étoit due, ce qui flattoit l'attachement que j'avois pour lui. La reine, pressée de rejoindre le roi qui l'attendoit pour souper, ne resta avec nous que le temps qu'il lui falloit pour être instruite, et nous quitta très-promptement.

Quant à moi, je montai en voiture pour revenir à Paris, d'après la résolution que j'avois prise de ne me point trouver au combat, à cause de cet ordre du roi, qui me désoloit plus encore dans cet instant, parce que j'avois trouvé M. le comte d'Artois aussi nerveux que je pouvois le desirer. Cela redoubloit mon intérêt pour lui, et je m'affligeois davantage, en voyant qu'on faisoit tourner contre lui une occa-

sion dont il pouvoit tirer un si grand parti pour sa réputation.

Je l'avois prié de me faire avertir aussitôt qu'il auroit trouvé M. le duc de Bourbon, pour du moins lui sauver encore quelques fausses démarches que je craignois pour lui.

Je soupai ce soir-là chez madame de S***; il y avoit beaucoup de monde, et la conversation, ainsi que dans toutes les maisons, ne roula que sur l'événement du jour. On y parla de M. le comte d'Artois dans les termes les moins ménagés ; ce qui ne m'auroit pas déplu, par le changement de scène que je savois devoir s'opérer le lendemain, sans ce maudit ordre du roi, d'empêcher le combat, qui me désespéroit, parce qu'il ternissoit tout l'éclat de la conduite qu'alloit tenir M. le comte d'Artois.

En réfléchissant à cette affaire, il me vint dans la tête qu'il seroit convenable qu'au sortir du combat, M. le comte d'Artois allât chez madame la duchesse de Bourbon, pour lui faire les excuses aux-

quelles il n'avoit jamais voulu se résigner jusques-là. Ayant satisfait à ce qu'exigeoit le point d'honneur, il étoit d'aussi bonne grace pour lui, que galant pour les dames, qu'il fît cette démarche. Il me sembla que c'étoit le seul moyen de les faire revenir du déchaînement où elles étoient contre lui. N'osant cependant prendre sur moi de lui donner ce conseil sans l'aveu du roi et de la reine, je me pressai de rentrer chez moi, où j'écrivis la lettre suivante.

MADAME,

« Je prends la liberté de rendre compte » à V. M. d'une idée qui m'est venue, et » qui, ce semble, mettroit fin à toutes les » clameurs, au déchaînement que j'ob- » serve contre M. le comte d'Artois, ra- » mèneroit le public, et sur-tout les » femmes. Ce seroit, lorsque l'idée pro- » jetée (1) aura eu lieu, qu'avant de » retourner à Versailles, il allât tout de » suite chez madame la duchesse de Bour-

(1) Le combat.

» bon, pour lui faire gaiement et avec » galanterie des excuses, en ajoutant » qu'il a été vraiment peiné que les cir- » constances l'aient empêché de faire » plutôt cette démarche. V. M. sent quelle » grâce elle aura, et qu'il ne sera plus » possible d'amuser M. le comte d'Ar- » tois; s'il a eu des torts aux yeux de » beaucoup de gens dans les commen- » cemens, il les aura si bien réparés, » qu'on n'aura plus qu'à le louer. D'ail- » leurs, cette conduite sera analogue à » ce que M. le comte d'Artois a dit aujour- » d'hui à M. le duc de Chartres (1) et » roulera entièrement sur lui, le roi, après

(1) M. le duc de Chartres étoit venu trouver à Versailles, M. le comte d'Artois, ce jour-là même, et sans autre tiers que moi; il lui avoit demandé qu'est-ce que c'étoit donc que les propos du public, et quelle étoit sa façon de penser pour madame la duchesse de Bourbon? M. le comte d'Artois lui avoit répondu qu'il seroit au désespoir de manquer à quelque femme que ce fût, à madame la duchesse de Bourbon moins qu'à toute autre, et principalement à la sœur de M. le duc de Chartres.

» ce qui s'est passé, ne pouvant plus, à ce » qu'il me paroît se montrer père de famille, mais seulement maître sévère, si » cas l'exige. Si V. M. approuve cette proposition, j'imagine qu'elle la communiquera au roi, et je la supplie de m'envoyer » des ordres assez à tems, pour que M. le » comte d'Artois, qui me fait l'honneur de » diner chez moi, y soit encore, afin que » je puisse le prévenir. Mais comme il est » possible que je le trouve moins facile » sur cette démarche, qu'il ne l'a été sur » le conseil que j'ai pris la liberté de lui » donner aujourd'hui, je demanderois que » le roi voulût m'autoriser à me servir de » son nom, vis-à-vis de M. le comte d'Artois seul, pour le déterminer, dans le » cas toutefois où je serois forcé de renoncer à l'espérance de le persuader. »

Je me couchai fort agité de tout ce qui devoit se passer le lendemain. Je me levai de bonne heure; et sur les onze heures, il m'arriva un piqueur de M. le comte d'Artois, au grand galop. Il me dit que ce prince m'attendoit au bois de Bou-

logne, à la porte des princes. Sans lui faire aucune question, je montai dans ma voiture que j'avois fait atteler par précaution. A la barrière du Cours, je rencontrai M. le prince de Condé, et M. le duc de Bourbon, dans une gondole avec beaucoup de monde, ce qui me fit croire qu'ils revenoient de quelque chasse, et qu'il ne s'étoit rien passé. A la descente de l'étoile, je trouvai Lavau*** qui m'arrêta pour me dire avec enthousiasme : « ils se sont » battus comme deux grenadiers d'in- » fanterie. » Je trouvai successivement plusieurs personnes qui me répétèrent à peu près les mêmes choses : ce qui me fit comprendre qu'on y avoit mis autant d'appareil et d'éclat, que j'avois voulu de secret et de simplicité.

Arrivé à la porte Maillot, je trouvai des chevaux au prince de Nassau ; j'en pris un, et je joignis M. le comte d'Artois qui se promenoit à pied, à la Croix-d'Armenonville. Je sautai à terre ; il courut à moi et se jeta dans mes bras, ce qui me fit venir les larmes aux yeux, d'autant qu'aux

bontés qu'il me témoignoit, se joignoit un certain air d'embarras, occasionné apparemment par les louanges des gens qui l'entouroient, et qui sied si bien dans un succès non douteux. Impatient d'être instruit, je pris le chevalier de Crussol à part, en lui disant : « Contez-moi donc comment » cela s'est passé. Ils se sont battus ! Et » l'ordre du roi, et tous les beaux arran- » gemens d'hier, qu'est-ce que cela est » devenu ? Au diable, si j'y comprends » rien.

« Ce matin, me répondit le chevalier, » avant de partir de Versailles, j'ai fait » mettre, en secret, sous un coussin de » la voiture, sa meilleure épée ; nous som- » mes venus tête à tête, et croyant que » j'ignorois tout, non-seulement il ne m'a » parlé de rien, mais même il ne lui est » pas échappé un seul mot qui eût pu me » donner le moindre soupçon ; il a été » fort aimable, et il n'a cessé de faire » des plaisanteries. Quand nous sommes » arrivés à la porte des Princes, où nous » devions monter à cheval, j'ai aperçu

» M. le duc de Bourbon à pied, avec assez
» de monde autour de lui. Dès que
» M. le comte d'Artois l'a vu, il a sauté à
» terre, et allant droit à lui, il lui a dit, en
» souriant : *Monsieur, le public prétend*
» *que nous nous cherchons.* M. le duc de
» Bourbon a répondu, en ôtant son cha-
» peau : *Monsieur, je suis ici pour re-*
» *cevoir vos ordres.* — *Pour exécuter les*
» *vôtres*, a reprit M. le comte d'Artois ;
» *il faut que vous me permettiez d'aller*
» *à ma voiture* ; et étant retourné à son
» carrosse, il y a pris son épée : ensuite il
» a rejoint M. le duc de Bourbon. Ils sont
» entrés sous le bois où ils ont fait une
» vingtaine de pas. M. le comte d'Artois
» a mis l'épée à la main, et M. le duc de
» Bourbon aussi. Ils alloient commencer,
» quand M. le duc de Bourbon adressant
» la parole à M. le comte d'Artois lui a
» dit : *Vous ne prenez pas garde, mon-*
» *sieur, que le soleil vous donne dans*
» *les yeux.* — *Vous avez raison*, a ré-
» pondu M. le comte d'Artois ; *il n'y a*
» *point encore de feuilles aux arbres*,

» *cela est insupportable, nous n'aurons* » *d'ombre qu'au mur, et il n'y a pas mal* » *loin d'ici ; mais, n'importe, allons.*

» Sur cela, chacun a mis son épée nue » sous son bras, et les deux princes ont » marché l'un à côté de l'autre, en causant » ensemble, moi suivant M. le comte d'Ar- » tois, et M. de Vibraye (1), M. le duc de » Bourbon. Tout le monde est demeuré » à la porte des princes.

» Arrivés au mur, M. de Vibraye leur a » représenté qu'ils avoient gardé leurs » éperons, et qu'ils pourroient les gêner : » j'ai ôté ceux de M. le comte d'Artois, » et M. de Vibraye, ceux de M. le duc de » Bourbon : service qui a pensé lui coûter » cher ; car en se relevant, il s'est attrapé » sous l'œil, à la pointe de l'épée de M. le » duc de Bourbon, qu'il avoit, comme je » l'ai dit, sous son bras. Un peu plus » haut, il avoit l'œil crevé.

» Les éperons ôtés, M. le duc de Bour- » bon a demandé permission à M. le comte

(1) Capitaine des gardes de M. le duc de Bourbon.

» d'Artois d'ôter son habit, sous prétexte
» qu'il le gênoit. M. le comte d'Artois a
» jeté le sien, et l'un et l'autre ayant la
» poitrine découverte, ils ont commencé
» à se battre : ils ont resté assez long-temps
» à ferrailler. Tout à coup j'ai vu, pour-
» suivit Crussol, le rouge monter au visage
» de M. le comte d'Artois, ce qui m'a fait
» juger que l'impatience le gagnoit. En
» effet, il a redoublé et pressé assez M. le
» duc de Bourbon, pour lui faire rompre
» la mesure ; dans cet instant, M. le duc de
» de Bourbon a chancelé, et j'ai perdu de
» vue la pointe de l'épée de M. le comte
» d'Artois, qui apparemment a passé sous
» le bras de M. le duc de Bourbon ; je
» l'ai cru blessé, et me suis avancé pour
» prier les princes de suspendre. *Un mo-*
» *ment, messeigneurs*, leur ai-je dit : *si*
» *vous n'approuvez pas la représenta-*
» *tion que j'ai à vous faire, vous serez*
» *les maîtres de recommencer ; mais, à*
» *mon avis, en voilà quatre fois plus*
» *qu'il n'en faut pour le fond de la que-*
» *relle, et je m'en rapporte à M. de*

» *Vibraye, dont l'opinion doit avoir du* » *poids en pareille matière. — Je pense* » *absolument comme M. de Crussol*, a » répondu M. de Vibraye, *et qu'en voilà* » *assez, pour satisfaire la délicatesse la* » *plus scrupuleuse.*

» *Ce n'est pas à moi à avoir un avis*, » a repris M. le comte d'Artois. *C'est à* » *M. le duc de Bourbon à dire ce qu'il* » *veut : je suis ici à ses ordres.*

» *Monsieur*, a répliqué M. le duc de » Bourbon, en adressant la parole à M. le » comte d'Artois, et en baissant la pointe » de son épée, *je suis pénétré de recon-* » *noissance de vos bontés, et je n'oublierai* » *jamais l'honneur que vous m'avez fait.*

» M. le comte d'Artois ayant ouvert ses » bras, a couru l'embrasser, et tout a été » dit.

» Je ne puis vous exprimer, m'ajouta » le chevalier du Crussol, la satisfaction » que j'ai de cette aventure, ni donner » assez de louanges à M. le comte d'Ar- » tois. — Je n'en suis pas moins transporté » que vous, lui répondis-je, et l'on peut

» m'en croire sur ma parole ; mais, j'en
» reviendrai toujours à la même chose :
» comment muni de l'ordre du roi, avec
» les principes que vous m'avez avancés
» chez la comtesse Jules, avez-vous pris
» sur vous de les laisser se battre ? » Je vis bien à sa réponse, qu'elle étoit la défaite d'un homme qui ne veut pas parler, et je ne le pressai pas davantage, me promettant bien d'éclaircir le fait par la suite, ce que j'ai inutilement tenté, plusieurs fois.

Instruit suffisamment de ce qui s'étoit passé, je rejoignis, ainsi que Crussol, M. le comte d'Artois ; et peu de temps après, nous montâmes à cheval pour venir dîner chez moi, où j'avois prié tous les gens que j'avois rencontrés sur le chemin, et qui pouvoient convenir à M. le comte d'Artois. En arrivant à la barrière du Cours, nous trouvâmes M. le prince de Condé et M. le duc de Bourbon qui avoient été s'habiller, et qui revenoient au devant de M. le comte d'Artois. Du plus loin qu'ils l'aperçurent, ils sautèrent

à

à terre de leur voiture, et M. le prince de Condé courant à la botte de M. le comte d'Artois, les yeux remplis de larmes, il lui dit, d'une voix entrecoupée par une grande émotion, des choses respectueuses, et en même temps infiniment touchantes. M. le comte d'Artois marqua de son côté beaucoup de sensibilité, et lui répondit de la façon du monde la plus honnête et la plus flatteuse, de manière que tout ce qui étoit là fut attendri d'une scène véritablement touchante. Les princes étant remontés dans leur voiture, M. le comte d'Artois continua son chemin.

En arrivant chez moi, je trouvai Campan qui m'attendoit pour me remettre, de la part de la reine, la lettre que voici, en réponse à la mienne :

« Vive les bonnes têtes ! la même idée » m'est venue ce matin. J'en ai parlé au roi qui l'approuve fort : vous pourrez » vous servir de son nom, si vous en avez besoin ; mais j'espère que mon frère aura assez de raison pour entendre ce que vous lui direz. Adieu, M. le

» baron ; j'espère que tout sera fini ce
» soir, quand j'arriverai à Paris ; je le
» desire bien vivement pour mon frère et
» pour vous tous. »

Muni de cette autorité, je dis à M. le comte d'Artois qu'il n'y avoit pas un moment à perdre, et qu'il falloit aller chez madame la duchesse de Bourbon lui faire des excuses : que cette démarche, après ce qui venoit de se passer, ne pouvoit être attribuée qu'à la déférence, à la galanterie qu'on doit aux dames, et le raccommoderoit avec elles, puisqu'elles étoient sur-tout déchaînées contre lui. Je le trouvai très-docile à cet avis, et nous nous mîmes sur-le-champ en chemin, à pied, pour gagner par le boulevard le palais Bourbon.

Je lui recommandai de mettre beaucoup d'aisance et de grâce dans sa contenance, ainsi que dans ses propos, et sur-tout de commencer par lui dire, qu'il *profitoit du premier moment dont il pouvoit disposer, pour venir se mettre à ses pieds.* Je l'accompagnai jusqu'à la porte du palais Bourbon, où je le laissai entrer

avec le chevalier de Crussol. Il y resta un demi-quart d'heure, et me rejoignit sur le boulevard où je l'attendois. Crussol me dit qu'il avoit été parfait, et que madame la duchesse de Bourbon avoit été bien différente. M. le prince de Condé et M. le duc de Bourbon se trouvèrent chez madame la duchesse de Bourbon, lorsque M. le comte d'Artois y arriva; ils le reçurent avec les démonstrations du plus grand respect, et le reconduisirent jusqu'à la porte de la rue.

En rentrant chez moi, je trouvai le comte Jules de Polignac qui arrivoit de Versailles, et qui me dit de la part de la reine, qu'il falloit que M. le comte d'Artois écrivît au roi sur ce qui venoit de se passer. Il étoit tard; tout le monde mouroit de faim. Je priai M. le comte d'Artois de trouver bon que je ne me misse pas à table en même temps que lui, parce que j'allois exécuter les ordres de la reine

lui proposer une lettre qu'il pût copier d'abord après dîner, afin de l'envoyer par un courrier. La voici :

« Je suis aux pieds de mon roi, sensi-
» blement touché d'avoir désobéi à ses
» ordres ; mais j'ose me flatter que mon
» frère excusera ma conduite, et qu'il
» ne m'ôtera ni ses bontés, ni l'amitié
» qu'il m'a toujours témoignée. Je n'ai fait
» que ce que tout gentilhomme auroit
» fait à ma place, et ce qui certainement
» est au fond de votre cœur ; c'est là
» raison qui m'enhardit à vous implorer
» pour M. le duc de Bourbon qui m'est
» devenu fort intéressant, par la façon
» dont il s'est conduit vis-à-vis de moi :
» soyez persuadé qu'il est digne de votre
» clémence et de vos bontés : la plus
» grande faveur que vous puissiez m'ac-
» corder, mon frère, c'est dans cette
» occasion de ne point séparer mon sort
» du sien, et d'être persuadé de mon
» affliction, si je vous ai déplu, et que je
» ne désire de vivre, que pour vous con-
» vaincre de ma vive tendresse, de mon
» respect et de mon sincère attachement.

» *Signé* CHARLES PHILIPPE. »

Quoique cette lettre me parût bien; comme je l'avois écrite extrêmement vîte, je ne m'en rapportai pas à mon opinion, et je consultai plusieurs des gens qui étoient chez moi. Approuvée par eux, M. le comte d'Artois la copia de sa main, et l'envoya au roi, par un de ses gens.

Jusques-là, tout étoit fort bien, rien n'avoit été négligé, et n'étoit susceptible d'autre chose que d'approbation. Il avoit été assez mal arrangé que la reine viendroit ce jour-là à la comédie, et que M. le comte d'Artois iroit l'y joindre. Indépendamment de ce que c'étoit pour M. le comte d'Artois manquer au roi, que de se montrer en public après avoir outrepassé ses ordres; c'étoit après lui et pour la reine mendier des applaudissemens, qu'il faut toujours mériter, sans jamais les rechercher. La réflexion m'en vint, d'abord que je sus cet arrangement; mais n'étant plus à même de la soumettre au jugement de [illegible], je n'osai pas de mon chef empêcher M. le comte d'Artois de suivre ce qu'elle avoit préparé. Le public lui fit

un froid accueil; et M. le duc de Bourbon fut comblé d'applaudissemens, ainsi que la duchesse. M. le comte d'Artois fut douloureusement affecté de ce traitement; car il sent le prix de l'opinion publique, et finira par la conquérir, quand il sera mieux connu.

J'ai oublié de dire qu'à la première conversation que j'avois eue avec la reine, à Versailles, elle m'avoit consulté pour savoir s'il ne falloit pas envoyer M. le comte d'Artois, à la Bastille, au cas qu'il se battit; ce que j'avois totalement rejeté, comme inutile, en disant qu'il suffiroit de l'exiler pendant huit ou dix jours à Choisy, ou dans quelqu'autre maison royale, et qu'en même temps on exileroit M. le duc de Bourbon à Chantilly: mon opinion étant qu'il ne falloit mettre aucune différence dans le traitement des deux princes.

J'allai, vers la fin de la comédie, me mettre sur le passage de la reine; et m'étant approchée d'elle, je lui dis à l'oreille: *Au moins, madame, point de Bastille.* —*Non*, me répondit-elle, en poursuivant

son chemin, *votre avis sera suivi.* La connoissant comme je la connois, il me fut facile de voir à son air qu'elle n'étoit pas contente, et que la façon dont elle et M. le comte d'Artois avoient été reçus du public, en étoit cause.

M. le prince de Condé ne mit pas assez de réserve dans sa conduite; au lieu de se renfermer, il ouvrit sa porte à tout Paris, et l'affluence fut si grande, que quoique le palais Bourbon soit assez loin du Pont-Royal, l'embarras et les reculades commençoient déjà au quai. Le roi et la reine en furent si choqués, qu'ils se promirent bien de le lui faire connoître quand le moment en arriveroit; et M. le prince de Condé mit contre lui une occasion, dont il auroit pu tirer un grand parti, pour se rapprocher de la cour.

Il ne m'étoit point venu dans la tête d'aller au palais Bourbon : mais je trouvai dans ma soirée tant de gens qui en venoient, que je ne voulus pas être noté, pour n'y avoir pas mis les pieds. J'y fus vers minuit, et je le trouvai encore

rempli de monde. M. le prince de Condé, instruit que c'étoit moi qui avois fait la lettre de M. le comte d'Artois au roi, me reçut à bras ouverts, me prit à part, et nous causâmes beaucoup sur ce qui s'étoit passé, et sur ce qui alloit arriver. M. le duc de Bourbon, quand il m'eut fait une révérence, crut s'être acquitté; pour madame la duchesse de Bourbon, elle conserva avec moi l'air d'ironie, qui ne l'avoit pas quittée depuis le commencement de cette affaire; j'y opposai un air d'aisance, qu'on prétend qui ne m'est point étranger, et que cette fois je ne cherchai pas à réprimer.

Le lendemain, M. le comte d'Artois reçut ordre d'aller en exil à Choisy, et M. le duc de Bourbon à Chantilly. Ils y restèrent huit jours.

Après l'heureuse issue d'un événement qui d'abord avoit si mal tourné pour M. le comte d'Artois, et qui avoit tant embarrassé et affligé le roi et la reine, après la part que j'avois eue à cette heureuse issue, je devois naturellement m'attendre à quel-

que témoignage de satisfaction. Non-seulement ni le roi, ni la reine, ni qui que ce fût, ne m'en ouvrit la bouche ; mais même dans le monde l'honneur en rejaillit sur le chevalier de C***, soit qu'il l'eût conté plus à son avantage qu'elle ne l'étoit dans le fond, soit que tout ce qu'il en dit, et le silence que je gardai sur cet objet, ainsi que je le fais toujours sur ce qui me regarde, fit tourner les yeux de son côté ; il en eut presque tout l'honneur, et je n'en tirai que celui d'être content de moi ; ce qui me suffira toujours.

Comment M. de Castries et M. de Ségur sont parvenus au Ministere (1).

M. de Saint-Germain s'étant tellement discrédité dans le ministère de la Guerre, qu'on croyoit bien qu'il n'y pouvoit demeurer long-temps, le public nomma M. de Castries pour le remplacer. Il étoit trop désigné par l'opinion, pour que tous les prétendans, et ceux qui ne l'aimoient pas, qui étoient en assez grand nombre, ne tâchassent pas de le dénigrer; les troupes sur-tout craignoient sa rigidité, son exactitude. Toutes ces différentes voix réunies, s'élevèrent à la fois pour l'éloigner du ministère. On chercha à le dépeindre minutieux, entêté, au dessous de toute besogne en grand dont on voudroit le charger. Ces propos firent impression sur lui-même, et le dégoûtèrent au point, que loin de faire aucune démarche, il montra peu de disposition

(1) Ecrit en 1781.

à accepter, si on lui offroit. La nomination de M. de Montbarey au ministère de la Guerre, fit oublier cet objet, qui avoit occupé la société pendant quelque temps.

En causant avec la duchesse de Polignac de ce qui venoit de se passer sur le compte de M. de Castries, qui ne me paroissoit pas avoir plus de desir d'être ministre de la Guerre, que le public n'en montroit à l'y voir parvenir, je lui dis qu'il me sembloit que sa véritable place étoit le ministère de la Marine, pour lequel son application suivie lui avoit donné autant de connoissances, que son caractère ferme me paroissoit propre à rétablir dans ce corps l'ordre et la discipline qui y étoient totalement éteints. Je fus soutenu dans mon opinion par MM. de V*** et d'Ad***; le premier avoit bien des droits sur madame de Polignac, et le second jouissoit de sa confiance.

M. de V*** qui, en toute occasion, parloit comme un homme de haute naissance, ce que je ne prétends pas lui disputer,

n'avoit point d'ancêtres connus, du moins dont j'aie entendu parler. Son père avoit été gouverneur de Saint-Domingue, et s'y étoit enrichi. Son oncle, major des Gardes-Françaises, étoit mort lieutenant-général et grand-croix de l'ordre de Saint-Louis. M. de V*** avoit eu une figure charmante que la petite vérole a détruite. Jamais homme n'a porté la violence dans le caractère, aussi loin que lui. Au jeu, à la chasse, dans la conversation même, la moindre contrariété le mettoit hors de lui; et dans son emportement, il étoit provoquant, au point qu'il est incroyable qu'il n'ait jamais eu d'affaires, tandis que journellement il devoit s'en faire. Ses fureurs étoient encore moins le produit d'un sang aisé à s'enflammer, que celui d'un amour-propre sans mesure, qui, non-seulement ne supportoit aucune supériorité, mais même s'irritoit de l'égalité.

Comme sa paresse et son indolence le loignoient de toute contrainte et de tout emploi où sa position devoit naturellement l'appeler, cet amour-propre ne portoit

guères que sur des objets futiles de société, qui le rendoient plus fatigant encore. Toujours véhément, il n'admiroit qu'avec enthousiasme, et blâmoit de même. Aussi prompt à l'un qu'à l'autre, il changeoit d'avis avec autant de facilité qu'il en adoptoit un. Son esprit avoit peu de charmes; mais il étoit assez juste, assez raisonnable, lorsque la prévention ne le dominoit pas, ce qui étoit rare; ou qu'il ne parlât pas de lui, ce qui étoit plus rare encore.

Un crachement de sang fréquent et la plus mauvaise santé, l'avoient enfin rendu hypocondre et vaporeux; à quoi n'avoient pas peu contribué le desir d'occuper de lui, et la complaisance avec laquelle madame de Polignac et de sa société, dans laquelle il avoit long-temps despotiquement régné, prenoient l'impression qu'il lui plaisoit d'y donner. Tous ces défauts étoient rachetés par d'excellentes qualités. M. de V*** étoit ami chaud et constant, noble, franc, loyal, serviable, et d'une probité si exacte, qu'il en portoit quelquefois à une sorte de fé-

rocité, dont j'ai toujours trouvé des traces, dans les Américains.

M. d'Ad***, né pauvre, avoit débuté, sous le nom de Monfalcon, sous-lieutenant dans le régiment de Rouergue, où il vivoit obscurément, et où il étoit devenu capitaine. Attaqué, à la fleur de l'âge, d'un rhumatisme goutteux, il obtint la majorité de Nîmes. Il devoit naturellement y languir et y finir sa carrière. Né avec une ambition démesurée, il avoit de plus les qualités nécessaires pour la mettre à profit; une jolie figure, l'esprit doux, insinuant, et de conduite; il ne montroit point assez de génie pour offusquer, ni des qualités assez brillantes pour être craint. Ne sortant point du rôle et du caractère de protégé, il n'effarouchoit personne, et parvenoit ainsi à ses fins, sans qu'on cherchât à le barrer. Pendant son séjour à Nîmes, il eut quelques notions qu'il étoit Ad***, maison très-ancienne qui passoit pour être éteinte, dans l'opinion générale. Sa santé s'étant rétablie, il songea à se tirer de la position où elle l'avoit

il sentit que ce ne seroit qu'à Paris qu'il y parviendroit; il y vint. Son goût, l'avantage de sa figure, un calcul juste, lui firent comprendre que c'étoit par le moyen des femmes qu'il falloit parvenir; maxime qu'il a constamment suivie, d'autant qu'il étoit convaincu, ainsi qu'on le lui a souvent entendu répéter, qu'il feroit toujours faire à une femme ce qu'il voudroit.

Il avoit connu M. de Ségur à la guerre; ce fut chez lui qu'il débuta. L'intérêt qu'il lui montra, sa situation, sa pauvreté, intéressèrent bientôt aussi madame de Ségur, qui se déclara hautement pour sa protectrice.

Il reconnut facilement que le moyen le plus sûr et le plus prompt pour entrer dans le chemin de la fortune, c'est d'avoir un beau nom. Il chercha donc à réaliser les notions qu'il avoit eues à Nîmes, d'être de la maison d'Adhémar. Il porta ses papiers chez Chérin, qui lui dit que comme il étoit plus que persuadé qu'il n'existoit plus d'Adhémar, il lui falloit aussi plus que des preuves ordinaires pour le faire revenir

de son opinion. Soit que M. d'Ad*** parvînt à les lui donner, soit qu'il ait pris d'autres moyens tout aussi efficaces de le convaincre, au bout de quelque temps, Chérin lui délivra un certificat qui attestoit qu'il étoit descendant de cette ancienne maison. Ayant fait ce premier pas qui le mit en jouissance de tous les agrémens de la cour, il songea à franchir le second; celui d'avoir un régiment.

M. de Ségur en parla à M. le duc de Choiseul, alors ministre de la Guerre, et me pria de solliciter aussi. Le hasard fit que lorsque je lui en parlai, il venoit de recevoir une lettre pleine d'esprit, et de bon ton, de je ne sais plus qui, à peu près dans la même position que M. d'Ad***, et qui demandoit la même grâce. Il n'en falloit pas davantage pour intéresser M. de Choiseul, qui, confondant Ad*** avec cet autre, me répondit que c'étoit un homme d'esprit, entre les mains duquel un régiment seroit fort bien, et qu'il en auroit sûrement un. En effet, M. d'Ad*** eut le régiment de la Marine, et l'autre en fut pour

pour sa lettre. Bientôt M. de Choiseul reconnut sa méprise, mais il étoit trop tard pour en revenir. Cependant le régiment de Chartres étant venu à vaquer, on y fit passer M. d'Ad***, et M. de Choiseul fut libre de nommer à celui de la Marine.

M. d'Ad*** servit avec beaucoup de distinction à la tête du régiment de Chartres : et sa position lui fit vivement sentir les inconvéniens de la pauvreté, qu'il soutenoit cependant avec une patience, une noblesse, une gaîté qui le rendoient intéressant. Un mariage riche étoit ce qui pouvoit le mettre le plus promptement au-dessus de ses affaires; mais la chose n'étoit pas aisée pour un homme qui n'avoit rien (1). Il s'en présenta un très-considérable, d'une mademoiselle Pé***, fille d'un intendant

(1) M. d'Adhémar, n'étant encore que M. de Montfalcon, étoit si persuadé d'avance du pouvoir d'une résolution bien prise, qu'il dit un jour, à d'autres grands-vicaires de l'évêque d'Angoulême : « *Je me ferai reconnoître Adhémar ; j'aurai un régiment, un grand crédit, une grande fortune*, etc. »

des colonies, qui s'y étoit tellement enrichi à force de voler, qu'il avoit été traduit en justice, et auroit été pendu, si on pendoit les gens qui ont beaucoup d'argent à donner. Ce parti tenta d'Ad***: la fortune immense qu'il lui offroit l'éblouit un instant; mais je lui dois cette justice, qu'il se rendit bien vîte aux représentations de ses amis, qui lui firent envisager quel tort feroit à sa réputation une telle alliance.

L'amour le dédommagea de ce sacrifice. Une madame de Valbelle, veuve depuis quelque temps, qui, du vivant de son mari, ne s'étoit pas refusé quelques amans, et notamment avoit été liée avec M. d'Aiguillon; madame de Valbelle, dis-je, fit connoissance avec M. d'Ad***, et le trouva parfaitement à son gré. Trop âgée pour inspirer le moindre sentiment, on lui fit aisément entendre que ce ne seroit qu'à titre de mari qu'elle pourroit se procurer M. d'Ad***. M. de Ségur, ami commun, s'entremit dans cette affaire, et la mena promptement à sa fin, c'est-à-dire, au

mariage. Si M. d'Ad*** avoit eu la moindre fortune, l'alliance pouvoit être critiquée ; mais il mouroit de faim ; il trouvoit une femme qui vouloit partager un bien assez considérable avec lui ; la chose essuya des plaisanteries, et passa.

A l'ordinaire, les commencemens allèrent bien ; mais bientôt la galanterie du mari occasionna des querelles dans le ménage. Il essuya des reproches, des humeurs ; il s'en moequa, sauva les apparences pour n'être pas blâmé du public, et réduisit enfin sa femme à se faire dévote, dernière métamorphose des femmes tendres, dont le cœur, accoutumé à être rempli par un objet, finit par l'être de Dieu, parce que c'est le seul qui leur reste.

M. d'Ad***, né avec beaucoup d'ambition, et encouragé par des succès, songea a joindre à la carrière militaire où il se distinguoit, celle de la politique, comme un moyen de plus d'atteindre à la fortune. Il parvint encore à être nommé ministre du roi, à Bruxelles. M. de Saint-Germain ayant fait un réglement qui interdisoit la

réunion de ces deux carrières, M. d'Ad*** se trouva dans la nécessité d'opter, et il se détermina pour la politique, n'étant encore que colonel, à un âge qui ne lui permettoit pas d'espérer une grande fortune militaire.

Il avoit, depuis long-temps, des liaisons d'amitié avec M. de V*** et madame de Polignac, liaisons qu'il chercha à augmenter, voyant que madame de Polignac étoit parvenue à un degré de faveur et d'intimité auprès de la reine, qui ne laissoit plus de doute que ce ne fut un sentiment solide, et non pas un goût passager, comme cette princesse en avoit eu plusieurs. M. d'Ad*** sentit de quel avantage il pouvoit être pour lui de gagner la confiance de la duchesse de Polignac. Il employa tout ce qu'il put imaginer de moyens pour y parvenir, et y réussit si bien, qu'elle se livra entièrement à lui et à ses conseils.

Depuis long-temps lié avec M. de Ségur, je desirois le faire ministre de la Guerre. Croyant le moment favorable, je ne m'occupai plus que des moyens de parvenir

l'exécuter. Comme j'avois déjà échoué deux fois dans le dessein de faire des ministres, j'étois devenu plus habile dans l'art difficile de préparer et d'opérer un changement à la cour; d'ailleurs, ma position étoit bien différente. Lorsque j'avois voulu faire nommer M. d'Ennery ministre de la Marine, et M. de Castries ministre de la Guerre, seul, sans soutien, j'étois obligé de tout hasarder, de brusquer les événemens, d'agir ouvertement, et d'essayer, à force d'audace, de l'emporter sur M. de Maurepas qui d'un mot renversoit tous les édifices que j'essayois d'élever contre sa toute-puissance.

La situation de la cour n'étoit plus la même. La duchesse de Polignac, dépositaire des pensées les plus cachées de la reine, jouissant de toute sa confiance, la dirigeoit comme elle vouloit, non pas pour sa conduite particulière, mais sur les grands objets, et disposoit entièrement du crédit immense que cette princesse avoit sur le roi. J'étois ami intime de madame de Polignac; et quoique son sentiment pour

M. d'Ad*** eût rendu sa confiance et son amitié pour moi peut-être moins vive, cependant, je n'ai jamais remarqué de changement en elle, à mon égard, sinon un moindre penchant à m'ouvrir son cœur, qui ne m'étoit pourtant point fermé, toutes les fois que je cherchois à y lire. Ce fut par son moyen que je jugeai que je ferois M. de Ségur ministre de la Guerre, et je pensai qu'il falloit tenir une conduite toute différente de celle que j'avois eue en pareille occasion, c'est-à-dire, de mettre de l'adresse, de la patience, et du secret, où j'avois été forcé d'employer de la précipitation et de la confiance.

Avant d'aller plus avant, il est nécessaire de faire connoître M. de Ségur. Il est d'une très-petite taille; ses traits sont assez bien, son esprit est plus solide qu'agréable; il a toutes les connoissances qui ont rapport au régime militaire, qu'il possède à fond.

Aucun homme n'a poussé aussi loin que lui le courage physique et moral. Victime de plusieurs blessures cruelles, il envi-

sageoit de son lit la mort, avec autant de tranquillité que dans le combat, et il surmonte avec la même force de caractère, les chagrins et les situations pénibles de la vie. Franc, loyal, patient, bon ami, juste, ces excellentes qualités sont quelquefois ternies par l'humeur qui le domine souvent. Il est lent à prendre une opinion; mais, ni amitié, ni faveur, ni aucune considération, ne peut le faire écarter d'un principe qu'il a adopté. Impénétrable et ferme, M. de Ségur semble être né pour le ministère de la Guerre, et certainement il étoit le seul capable de réprimer la licence, l'anarchie, et le chaos où le militaire étoit tombé.

D'après le plan de conduite que je m'étois formé, je ne m'ouvris à personne du dessein que j'avois de porter M. de Ségur au ministère. Causant avec madame de Polignac, sur la conduite inouie de M. de M***, lui remontrant avec force le mal qu'elle faisoit aux troupes, et la nécessité de le renvoyer, si l'on ne vouloit pas tout perdre, j'ajoutai que je ne connoissois qu'un

seul homme capable de rétablir l'ordre, et que c'étoit M. de Ségur, sur le compte duquel j'entrai dans un grand détail.

Madame de Polignac qui ne le connoissoit pas bien particulièrement, et qui n'avoit fait que le voir dans la société, m'écouta sans rien m'objecter; mais sans autre conviction que celle qu'on accorde à un ami en qui on a confiance, et qui nous parle sur une matière qu'il entend mieux que nous. Comme je la trouvai assez froide sur tout ce que je lui disois, je ne jugeai pas à propos de la presser davantage dans une première conversation. Je résolus même de mettre de l'intervalle avant de revenir sur cet objet. Cependant je l'entretenois journellement des torts de M. de M***, et la matière étoit ample; différens motifs m'y engageoient : l'envie que son renvoi fît place à M. de Ségur, le bien de la chose, et ma part de la haine qu'il s'étoit attirée de toute la tête du volontaire, dont il n'avoit employé [illegible] en 1779, lorsqu'on avoit projeté de faire une descente en Angleterre.

A quelque temps de-là, me trouvant tête à tête avec madame de Polignac, et parlant encore de M. de M***, elle me dit qu'en effet il n'étoit plus possible de le garder, et qu'il falloit faire un choix pour le remplacer. Ce propos m'étonna, d'après l'ouverture que j'avois faite sur M. de Ségur. Ne sachant si elle parloit sérieusement, ou si elle plaisantoit, je voulus la voir venir, et je lui demandai pour qui elle penchoit : « Pour un homme de » vos amis, me répondit-elle, pour M. de » Ségur. Ce sont MM. de V*** et d'Ad*** » qui me l'ont indiqué, et qui m'ont fort » assuré qu'on ne pouvoit en prendre un » meilleur. Qu'en pensez-vous ? »

Le ton qu'elle employa me fit voir qu'elle parloit sérieusement, et qu'elle avoit parfaitement oublié la conversation que j'avois eue avec elle. Je n'eus garde de la lui rappeler : on a beau jeu pour donner du poids à une idée, lorsqu'on ne passe pas pour en être l'auteur. Au contraire, je fis semblant de réfléchir pendant quelques instans, et je lui dis qu'en effet

ces messieurs et elle avoient raison ; que M. de Ségur avoit toutes les qualités nécessaires pour faire un bon ministre de la Guerre, et toutes celles qu'elle et la reine pouvoient desirer ; que je lui répondois que jamais il ne manqueroit à l'attachement et la reconnoissance, non plus qu'à tout ce qu'on peut attendre d'un parfait honnête homme ; qu'enfin, s'il étoit possible de déterminer la reine, à la seule chose pour laquelle elle devoit tout mettre en usage, c'est-à-dire, de faire des ministres que l'opinion désignât, certainement elle ne pouvoit mieux choisir que M. de Ségur. « Eh bien ! répliqua ma» dame de Polignac, il faut suivre cette » idée ; mais pour qu'elle puisse réussir, » il est nécessaire de garder le secret le » plus profond. » Je trouvai qu'elle avoit bien raison.

Le suffrage que MM. d'Ad*** et de V*** avoient donné à M. de Ségur ne m'étonna point. Le dernier avoit été intime ami de madame de Ségur ; par conséquent à même de connoître son mari, et de lui

rendre justice. La reconnoissance suffisoit pour déterminer le premier en sa faveur, et c'est à ce sentiment que j'attribuai d'abord la chaleur et la suite, que M. d'Ad*** mit à le faire ministre. A la longue, je vis que je lui avois fait plus d'honneur qu'il ne méritoit.

La première fois que je revis ces messieurs, je leur dis que madame de Polignac m'avoit appris leur opinion, et sur le ministre de la Guerre actuel, et sur celui qu'ils pensoient devoir le remplacer; je les confirmai tant que je pus dans ces sentimens, et je les échauffai de mon mieux, pour ne pas différer à agir de concert. Je trouvai dans M. de V*** la chaleur qu'il met à toute idée nouvelle qu'il adopte, et la même vivacité dans M. d'Ad***.

Il ne s'agissoit plus que de rompre la glace vis-à-vis de la reine, et ce ne pouvoit être que l'ouvrage de madame de Polignac; car il y avoit long-temps que je m'étois imposé de ne plus entamer aucune affaire vis-à-vis cette princesse, et de me borner à lui répondre, sans me

mêler que de celles dont elle me parleroit.

Madame de Polignac ne tarda pas à nous apprendre qu'elle avoit eu la conversation que journellement nous lui demandions, et que la reine avoit adopté et le renvoi de M. de M***, et la nomination de M. de Ségur. Ce n'étoit qu'un premier pas, et certainement le moins difficile. Le roi n'étoit pas non plus fort embarrassant; mais il y avoit madame de Maurepas qui avoit poussé M. de M*** au point de fortune où il étoit parvenu, et qui le soutenoit en toute occasion. La légèreté de M. de Maurepas, et les efforts de madame de M*** donnoient prise sur ce ministre. Mais comment attaquer un homme dans son affection et son amour-propre? il ne restoit qu'une seule espérance: c'est que l'administration militaire, étant tombée dans une décadence totale, forceroit enfin à renvoyer M. de M***.

Il fut de nouveau conclu que le secret le plus profond étoit nécessaire, dans la crainte que si la moindre chose transpiroit, M. de Maurepas ne prévînt le roi,

et que la reine ne le trouvât averti, et disposé contre ce qu'elle lui proposeroit. Madame de Polignac me demanda même de n'en pas parler à M. de Ségur, par l'appréhension qu'un mot échappé ne renversât tous nos projets. Je le lui promis : mais je ne tins pas parole : encore devois-je à M. de Ségur, dans un pas comme celui-là, de savoir ses intentions. J'étois d'ailleurs trop sûr de lui, pour craindre la moindre indiscrétion de sa part.

A la première ouverture que je lui fis, il me regarda avec le plus grand étonnement, et me crut devenu fou. Il avoit toujours été si loin de toute intrigue, de toute vue ambitieuse, que jamais ses idées ne se portoient au-delà du cours ordinaire des choses, du moins sur celles qui le regardoient. Il écouta, avec la plus grande attention, le détail que je lui fis du projet que j'avois formé, et de la conduite que j'avois tenue, pour l'amener au point où il étoit. Il sentit les inconvéniens, les charges et les dangers de la carrière dans laquelle je voulois le faire entrer,

ainsi que son insuffisance pour se conduire à la cour. En même temps, il se montra sans effroi, sur la tâche qu'il avoit à remplir; et il avoit raison. Consommé dans tous les détails militaires, il étoit sûrement au-dessus de la besogne d'un ministre de la Guerre. Ces deux différens sentimens, joints à la surprise que lui causoit une idée nouvelle qui n'étoit jamais entrée pour rien dans le calcul de sa vie, le jetèrent dans une sorte d'incertitude qui l'empêcherent dans ce premier moment, ni d'accepter, ni de refuser : je le laissai à lui-même, après lui avoir demandé le plus grand secret.

Dans une seconde entrevue, je le trouvai plus familiarisé avec l'idée du ministère. Il ne pouvoit cependant se persuader qu'il y atteindroit. Né défiant, et se flattant peu sur ce qui le regardoit, il doutoit toujours du succès. Je l'encourageai de mon mieux, sur-tout à la patience : car, connoissant la longueur de l'adresse de Polignac, et les distractions de la reine, je me doutois bien que la chose n'étoit

pas prête à finir, et je ne me trompois pas.

Plusieurs mois s'écoulèrent. Je ne cessai, pendant ce temps, d'exciter madame de Polignac, pour qu'elle échauffât la reine, qui répondoit toujours, qu'elle persistoit dans son dessein, mais qu'il ne falloit rien précipiter. M. d'Ad***, impatienté de ces longueurs, s'en prenoit à madame de Polignac. Je la traitois avec plus de douceur; mais, ni lui avec sa vivacité, ni moi avec ma patience, nous ne gagnions rien.

Enfin, un jour elle nous apprit que la résolution étoit prise de renvoyer M. de M***. Elle ajouta que n'étant pas encore sûr que M. de Ségur le remplaceroit, il falloit garder M. de M***, jusqu'à ce qu'on fût certain de son fait; ce qui ajoutoit une difficulté de plus à l'affaire. Il faut avouer que cette manière de voir étoit juste.

A peu près vers ce temps, M. Necker [illegible] que M. de Sartines, ministre de la Marine, avoit chargé ce département de vingt millions de dettes, dont il

ne lui avoit donné aucune connoissance. M. Necker jeta feu et flamme, et ne laissa pas échapper ce prétexte fondé, de faire renvoyer M. de Sartines qu'il haïssoit mortellement, et de porter à sa place M. de Castries, qu'il aimoit beaucoup. Il profita aussi de cette occasion, pour essayer de démontrer au roi le danger de laisser chaque ministre maître des fonds dans son département; fortifiant de l'avantage de l'État, l'ambition qu'il avoit de se rendre le maître de tout, par le droit de disposer seul de l'argent : projet qu'il suivit avec tant de chaleur, et si peu d'adresse, qu'enfin il en fut la victime.

La reine étoit alors à Trianon, avec sa société intime, pour y jouer la comédie. Je ne savois rien de ce qui se passoit; j'ai déjà répété plusieurs fois, que ne voulant plus me mêler d'aucune affaire, je ne faisois aucune question, et que je me bornois à écouter ce qu'on me disoit qui n'étoit pas grand'chose. Car, depuis que M. d'Ad*** s'étoit emparé de madame de Polignac, elle n'éprouvoit plus, je le répète,

répète, le besoin de me faire des confidences, et nous ne nous parlions presque jamais tête-à-tête, parce qu'il ne la quittoit pas d'un pas.

Quoique l'obsession de M. d'Ad*** pour madame de Polignac, fût poussée au dernier degré, cependant elle parut encore s'augmenter dans ce voyage de Trianon : il étoit sans cesse à son oreille. Si elle changeoit de place, il la suivoit à table, à la promenade, dans sa chambre : il ne l'abandonnoit pas plus que son ombre. Je voyois bien qu'il se passoit quelque chose d'extraordinaire ; mais comme j'étois sûr qu'il ne s'agissoit pas de M. de Ségur, et que j'ignorois que ce fût de M. de Castries, le reste m'étoit assez indifférent.

Le roi fit pendant Trianon un voyage de trois jours à Compiègne, où je le suivis. Il y reçut un courrier de M. de Maurepas, dont il ne transpira rien. C'étoit matière à réflexion. Cette pensée ne me vint pas dans la tête. De retour à Paris, j'allai chez madame de Polignac, où,

comme à l'ordinaire, je trouvai M. d'Ad***.
« Je ne veux pas, me dit-elle, lui
» présent, que vous appreniez par le
» public ce qui se passe. Le roi s'est
» résolu, quoiqu'avec peine, à ren-
» voyer M. de Sartines, et M. de Cas-
» tries sera nommé ministre de la Marine
» demain. C'est l'ouvrage de la reine. Elle
» a déterminé le roi à ce choix, et elle
» m'a chargé de l'apprendre à M. de
» Castries, qui a été infiniment froid
» dans ma première conversation avec
» lui; dans la seconde, il s'est enfin dé-
» cidé à accepter. »

D'après cela, je ne doutai nullement que ce ne fût la reine seule, et à l'insu de M. de Maurepas, qui eût fait M. de Castries ministre de la Marine. Je le crus d'autant plus, que le roi alla tout exprès à Paris voir M. de Maurepas qui avoit la goutte, et passer deux heures avec lui, ce qui avoit tout à fait l'air d'un emplâtre pour le soufflet que ce ministre avoit reçu. Depuis ce temps, il a dit que le roi lui avoit écrit pour le consulter, et que ce

n'étoit que d'après son approbation, qu'il avoit choisi M. de Castries. M. Necker se vanta aussi que c'étoit son ouvrage. Quoiqu'il en fût, j'étois convaincu que M. de Castries étoit l'homme le plus propre au ministère de la Marine, comme je l'avois trop souvent répété à madame de Polignac, et je fus ravi de le voir à cette place, pour le bien de la chose et pour lui.

Cette nouvelle m'éclaircit la raison du redoublement d'assiduité de M. d'Ad***, auprès de madame de Polignac. Un ambitieux veut toujours avoir part aux grands événemens, afin de se donner l'air de les avoir dirigés. D'ailleurs, c'étoit assez bien voir à lui, que de chercher à être l'ami de M. de Castries, l'homme du monde le plus reconnoissant, et qui n'a jamais oublié un service. Cela alloit aussi à la liaison que M. d'Ad*** avoit avec M. Necker, et il convenoit d'autant plus, que dans ce temps-là, M. Necker avoit tout l'air de devenir un jour le maître, et ce jour n'auroit pas été éloigné, si la tête ne lui

eût pas tourné, au point de se perdre à plaisir.

Je pris occasion de la nomination de M. de Castries, pour demander à madame de Polignac, si la reine en resteroit là, et si ayant eu le crédit de faire un ministre de la Marine, elle ne voudroit pas aussi faire un ministre de la Guerre. Madame de Polignac me répondit, qu'en effet il étoit temps de s'occuper vivement et sérieusement de M. de Ségur, et qu'elle alloit y donner tous ses soins. M. d'Ad *** présent à l'entretien, appuya fortement cette résolution. Je remarquois cependant, depuis quelque temps, qu'il me répondoit à peine, lorsque je lui parlois des longueurs qu'essuyoit la réussite de notre projet.

J'imaginai que le froid qu'il me témoignoit, tenoit au même point de vue que je lui avois attribué dans la nomination de M. de Castries, qui étoit de ne vouloir partager avec personne le service, afin d'être le seul qui eût des droits à la reconnoissance. Connoissant sa chaleur,

sa suite et son adresse, je me déterminai facilement à lui abandonner le mérite. C'est un moyen de succès infaillible, que de laisser la gloire et l'espérance du profit à ceux qui en ont le plus de desir. On atteint toujours le but, lorsqu'on a l'art d'y faire tendre l'intérêt des agens consommés dans l'intrigue, qu'on emploie; et dans ce cas, avoir l'air de n'être pour rien dans l'opération, est la conduite la plus efficace qu'on puisse tenir. Je voulois que M. de Ségur eût le ministère de la Guerre : prendre le chemin le plus sûr pour l'y faire parvenir, étoit tout ce qu'il me falloit. M. de V *** parut aussi se réfroidir, quoique pensant toujours de même, ce qui tenoit plus à son caractère qu'à toute autre considération; car, en tout, il se calmoit d'autant plus facilement, qu'il mettoit plus de chaleur dans le début.

Fort peu de tems après cette conversation, madame de Polignac, qui croyoit que M. de Ségur ignoroit parfaitement ce qui se passoit, me dit qu'il étoit temps de l'instruire, et qu'elle ne seroit pas fâchée

d'avoir un entretien avec lui. Je l'en avertis, et ne fus pas peu surpris, lorsqu'au sortir de cet entretien, il m'apprit, qu'après les premiers témoignages de sa reconnoissance, et des marques d'intérêt de la part de madame de Polignac, elle lui avoit dit que comme le détail qu'il auroit seroit très-considérable, et que, d'ailleurs, il étoit sujet à des attaques de goutte, pendant lesquelles il ne pouvoit supporter un grand travail, elle imaginoit qu'il ne seroit pas fâché d'avoir quelqu'un qui l'aidât, et qu'elle ne voyoit personne qui y fût plus propre que M. d'Ad***, dont il connoissoit plus que personne le mérite, les talens, et sur l'attachement duquel il pouvoit compter.

M. de Ségur ne se méprit point à l'insinuation, et répondit net que jamais il ne consentiroit à avoir un adjoint; qu'il rendoit justice à M. d'Ad*** sur tous les points; mais que s'il falloit partager le ministère à cette condition, de ce moment il y renonçoit.

Madame de Polignac qui vit le peu de

réussite de la proposition, recourut après, et lui dit qu'il se méprenoit à son intention; qu'assurément elle ne mettoit aucune condition au service qu'elle vouloit lui rendre, et ce n'étoit que pour son intérêt personnel, qu'elle avoit imaginé que M. d'Ad*** pouvoit lui être de quelque secours; mais que puisque que la chose ne lui convenoit pas, il n'en seroit plus question.

J'approuvai infiniment la conduite de M. de Ségur, et je l'exhortai fort à être inébranlable sur le fait d'un adjoint; que cette condescendance le déjoueroit dès le premier moment, et lui feroit faire le second tome de M. de Saint-Germain et de M. de M***.

Ce trait me fit voir clair dans la conduite de M. d'Ad***: en général, la société de madame de Polignac ne rendoit pas à M. de Ségur la justice qui lui étoit due. On ne le croyoit ni la fermeté, ni les lumières que j'avois parfaitement démêlées en lui. On pensoit que j'influois infiniment sur son opinion. D'après cela, je compris

aisément pourquoi M. d'Ad*** m'avoit éloigné, autant qu'il l'avoit pu, de cette affaire. Je fus un peu honteux de m'être mépris au motif de sa conduite. Un homme qui agit toujours aussi franchement que je le fais, se trompe facilement aux replis d'un ambitieux.

Je n'appréhendai pourtant point que les projets de M. d'Ad*** évanouis, le fissent changer de conduite, dans ce qui restoit encore à faire, pour mettre M. de Ségur à la Guerre. Agir différemment, eût été se trop démasquer aux yeux de M. de Ségur, aux miens, à ceux de madame de Polignac même, enfin, à ceux du public qui auroit fini par savoir la cause de cet événement. D'ailleurs, je suis bien convaincu qu'il pensoit que manquant son objet dans ce moment, son adresse, et les circonstances le lui feroient atteindre, à la première occasion.

Quelques fussent ses calculs, j'eus raison de juger ainsi. M. d'Ad*** ne se démentit point, et M. de Ségur, toujours honnête et loyal, eut une explication avec

lui, où il lui parla avec autant de franchise que d'amitié. M. d'Ad*** lui répondit comme un homme qui lui étoit tout dévoué, et qui n'avoit d'autre dessein que de lui être utile.

M. de Castries, souvent instruit de choses assez cachées, ou qu'on avoit peut-être cherché à gagner pour l'adjonction de M. d'Ad***, ami de M. de Ségur depuis long-temps, me parla avec inquiétude de cette adjonction, et me demanda de prévenir les démarches qu'on pourroit faire sur cet objet, capable de ternir la réputation de notre ami commun. Je le rassurai sur sa façon de penser, et sur la mienne, en lui apprenant ce qui s'étoit passé.

On fut un peu embarrassé du côté de madame de Polignac, de s'être autant avancé, et aussi inutilement, sur le compte de M. d'Ad***. Le duc de Polignac qui jusques-là n'avoit point paru dans cette affaire, m'en parla; il me dit que jamais on n'avoit prétendu mettre de condition au service qu'on vouloit rendre à M. de

Ségur ; que c'étoit une simple proposition qu'on lui avoit faite, dans l'idée qu'elle lui seroit commode et agréable, qu'il paroissoit tout simple que cela ne lui convînt pas. Madame de Polignac me tint le même langage, et me pria de bien convaincre M. de Ségur de cette vérité.

M. de Ségur eut une attaque de goutte assez vive. Dès qu'il put se soutenir, il alla à Versailles, et fit une faute. Les moindres choses portent coup à la cour : il y montra un visage si pâle et si défait, un air si cassé, que lorsqu'enfin la reine le proposa au roi pour le ministère de la Guerre, avec plusieurs autres, pour mieux masquer sa véritable intention, le roi lui répondit, que pour M. de Ségur, il n'y avoit pas moyen d'y penser, que la goutte le rongeoit, et qu'il n'en pouvoit plus.

Cette ouverture une fois faite au roi, M. de Maurepas en fut bientôt instruit, et par conséquent, madame de Maurepas. Quoique M. de Maurepas eût été de tous temps, ami intime de la mère de M. de

Ségur, dont il étoit contemporain, et qu'il eût toujours témoigné de l'amitié à M. de Ségur, il ne put se défendre de l'influence que madame de Maurepas avoit sur lui. Joignez-y la crainte de voir faire encore un ministre à la reine, et peut-être l'humeur de ce que M. de Ségur ne s'étoit pas adressé à lui, tous ces motif réunis lui firent opposer la résistance la plus forte à ce que M. de Ségur fût nommé à la Guerre. Il convenoit à peu près de l'insuffisance de M. de M.***; mais il le soutenoit; il fit tant qu'il parvint, apparemment par le moyen du roi, à faire revenir la reine de son opinion, même à lui persuader qu'on l'avoit trompée, et que madame de Polignac avoit abusé de l'ascendant qu'elle avoit sur elle.

Cette princesse, dans le premier mouvement de sa colère, eut avec madame de Polignac, une explication. Elle lui fit, sans ménagement, les reproches les plus amers, et les plus offensans; jusqu'à lui dire qu'elle l'avoit mise en avant, et sacrifiée à des vues particulières, en lui proposant un homme incapable, par sa santé, de la

place pour laquelle elle l'avoit fait le désigner. Madame de Polignac, douce naturellement, peut-être même quelquefois apathique, ne supportera jamais rien de ce qu'elle ne croit pas convenir à une femme comme elle, et à la façon noble et pure dont elle pense, et se conduit. Maîtrisant la fureur que lui causoient les reproches de la reine, et la véhémence avec laquelle elle les lui faisoit, madame de Polignac repoussa les propos de la colère par ceux de la raison, et termina son discours par dire à la reine, en se levant, que du moment qu'elle s'étoit permis un instant d'avoir sur son compte l'opinion qu'elle venoit de lui montrer, il ne convenoit plus à ce qu'elle se devoit de lui être attachée; qu'elle alloit partir sur le champ pour ne plus remettre les pieds à la cour, et que prenant ce parti, elle ne devoit pas conserver les bienfaits qu'elle avoit reçus d'elle; que dès cet instant, elle les lui remettoit tous, jusqu'à la charge de son mari, qui ne l'en dédiroit sûrement pas.

La reine, surprise du discours de madame de Polignac, du ton noble et froid dont elle l'avoit tenu, sentant apparemment la perte qu'elle alloit faire, et renaître en elle le sentiment vif de son amitié; d'ailleurs, liée intimement avec elle par tout ce qu'une confiance sans borne peut amener d'effusion de cœur; la reine se radoucit, et chercha à réparer ce qu'elle venoit de faire; mais en vain. Madame de Polignac demeuroit inébranlable, et se tenoit dans les limites du respect dû à la reine, en employoit le langage, accompagné d'un froid bien capable d'affliger cette princesse, dont l'affliction redoubloit par la résistance même que madame de Polignac opposoit à ses empressemens.

Dans la violence de cette situation, les larmes inondèrent son visage; elle finit par se jeter aux genoux de madame de Polignac, par la conjurer de lui pardonner, et lui dire tout ce que le regret de l'avoir offensée, tout ce que l'amitié la plus tendre purent lui inspirer.

Ce fut là qu'échoua la fermeté de madame de Polignac ; elle laissa couler ses larmes à son tour, serra la reine dans ses bras, et commença avec elle une conversation où elle lui parla avec cette vérité et cet attachement qui doivent la rendre si précieuse à cette princesse, et qui se termina par ce que les nœuds de leur amitié furent plus resserrés que jamais, et que la reine fut dans une plus forte détermination de protéger M. de Ségur.

Je n'étois pas tellement persuadé de la persévérance de conduite de M.r d'Ad**, eu égard aux intérêts de M. de Ségur, que je ne le veillasse de près ; mais je le trouvai toujours invariable, et je jugeai que je pouvois être tranquille.

Du moment que M. de Maurepas fut instruit que la reine avoit des vues sur M. de Ségur, la chose fut bientôt divulguée. Indépendamment de ce que jamais homme n'a été moins secret, il fut vraisemblablement bien aise de l'ébruiter, parce que le public ne manque jamais de se déclarer d'avance contre quelque choix que ce soit,

et de dénigrer par des vérités ou des calomnies celui qu'il regarde. Il espéra, apparemment par ce moyen, détruire totalement M de Ségur dans l'esprit du roi. Si ce fut-là son dessein, il réussit; car on ne parloit d'autre chose dans le monde, et les cabales étoient grandes contre M. de Ségur. M. de M*** se tenoit tranquille au milieu de cette fermentation. On étoit bien convaincu qu'il ne resteroit en place, que jusqu'à ce qu'un des deux partis l'emportât et fixât le choix du roi. J'ai su depuis que les amis de M. de M*** lui remontrèrent, avec tant de force et de vérité le rôle qu'il jouoit, qu'enfin il prit son parti. Il pria M. de Maurepas de parler au roi; et le chargea, au cas que les réponses de ce prince ne fussent pas telles qu'il pouvoit les desirer, de remettre sa démission. M. de Maurepas s'acquitta de la commission; et ayant trouvé le roi déterminé à ne pas garder M. de M***, il remit sa démission que ce prince accepta. M. de M*** partit pour Paris, vers les dix heures du soir.

Comme tout cela s'étoit passé du roi, à M. de Maurepas, et de celui-ci, à M. de M***, qui que ce soit ne se doutoit que ce dernier n'étoit plus en place, excepté le duc de C***, fort ami de ce ministre. Allant par hasard chez lui pour lui parler d'affaires, il sut de lui qu'il alloit monter en voiture pour ne plus revenir. Personne, à commencer par la reine, que le roi n'avoit pas vue, n'avoit de notion de ce qui venoit de se passer, quelque intérêt que nous eussions d'être instruits. Cette ignorance occasionna même une tracasserie : car, nous trouvant rassemblés le soir, comme à notre ordinaire, chez madame de Polignac, madame de Chal***, qui très-certainement n'ignoroit rien, puisque le duc de C*** étoit instruit, madame de Chal*** parla du départ de M. de M***. Nous nous regardâmes tous avec un grand air d'étonnement; le duc de C*** et madame de Chal*** crurent que nous voulions les persiffler, et nous le firent sentir avec aigreur. On leur répondit sur le même ton, et ce commencement

cement d'éloignement, qui pourtant se raccommoda promptement, comme cela devoit être, laissa un levain qui ne tarda pas à se développer, et qui eut quelques suites.

Le roi ni M. de Maurepas ne s'étoient pas attendus que M. de M*** prendroit son parti; au moyen de quoi ils se trouvèrent pris au dépourvu; car il s'en falloit bien que le roi fût décidé pour M. de Ségur: la reine ne mettoit ni assez de chaleur, ni assez de suite pour déterminer ce prince en sa faveur, et M. de Maurepas ne vouloit absolument pas que ce fût lui. Pour se donner le temps de faire un choix, on chargea, par *interim*, M. de Vergennes du porte-feuille de la Guerre.

Les intrigues furent grandes; car le temps que le roi mit à nommer, donna de reste celui de dresser des batteries aux gens à même d'agir à la cour. Nous ne nous tenions pas tranquilles non plus; je dis *nous*, car madame de Polignac, M. de V***, et M. d'Ad*** et moi, voulions également que M. de Ségur fût ministre de la

Guerre. M. d'Ad*** sur-tout pressoit vivement madame de Polignac, et s'en prenoit souvent à elle, comme si c'eût été sa faute de ce que la reine, qui étoit assez décidée pour M. de Ségur, ne mettoit pas le nerf nécessaire, vis-à-vis du roi, pour le lui faire choisir.

Enfin, la veille du premier jour de l'année 1781, le roi, la reine, et toute la cour, étant aux porcelaines qu'on étale toujours vers ce temps, dans les cabinets, la reine tira madame de Polignac à part, et lui dit à l'oreille, sans savoir, la pauvre princesse, qu'elle prononçoit son arrêt, que le ministre de la Guerre étoit fait, et que c'étoit M. de Puységur. Madame de Polignac, toujours observée par la multitude lorsqu'elle étoit en public, n'osa entamer une conversation devant tant de monde. Elle se pressa de revenir chez elle apprendre à MM. d'Ad*** et de V*** ce que l'on venoit de lui dire. On ne m'en fit pas part, par la raison, comme on me l'a dit depuis, que cela m'auroit fait trop de peine, et causé trop d'inquiétude; attention dont

je ne fus point la dupe, pensant bien que toujours, par le même principe, M. d'Ad*** vouloit avoir seul le mérite de la réussite, si elle avoit lieu. Il jugea fort bien qu'il n'y avoit pas un moment à perdre, et qu'il falloit tout tenter, pour l'emporter.

En conséquence, il fit écrire à madame de Polignac une lettre à la reine, par laquelle elle lui marquoit qu'il étoit de la plus grande conséquence qu'elle eût un entretien avec elle, et qu'elle la supplioit de venir, dès qu'elle le pourroit. La reine arriva sur les onze heures du soir chez madame de Polignac qui, pressée par M. d'Ad***, lui remontra avec force combien il étoit humiliant pour elle que M. de Maurepas l'emportât dans une occasion, non-seulement mortifiante pour le moment, mais décisive pour l'avenir; que la nomination du ministre de la Guerre faisoit le sujet de la conversation de tout le monde, et que chacun avoit les yeux ouverts pour savoir qui l'emporteroit, ou d'elle, ou de M. de Maurepas; que le soufflet seroit affreux pour qui auroit le

dessous, et que c'étoit à elle à voir si elle vouloit le recevoir.

La reine que la légèreté et le plaisir détournent souvent des objets qui doivent l'occuper, sait parfaitement, quand elle veut, employer les moyens de persuasion et de succès. Elle sentit la vérité de tout ce que lui disoit madame de Polignac; son amour-propre fut choqué de l'idée de succomber, et du discrédit qui en seroit la suite; elle assura madame de Polignac qu'elle feroit les derniers efforts pour l'emporter, et qu'elle ne désespéroit pas de réussir.

En effet, elle fut le lendemain, à sept heures du matin chez le roi. Elle envoya chercher M. de Maurepas; et là, sans prendre le ton despotique qui réussit souvent aux femmes pour le moment, mais qui souvent aussi tire à conséquence, elle établit pour base qu'elle n'avoit en vue que le bien, qu'elle insistoit pour M. de Ségur, parce qu'elle croyoit qu'il étoit le seul qui pût le produire, et que c'étoit à ce titre qu'elle

cherchoit à déterminer le roi en sa faveur, et non par aucune autre considération.

M. de Maurepas, qui étoit bien loin de s'attendre à cette explication, fut étonné, et ne mit en avant contre M. de Ségur que des raisons foibles, d'un homme embarrassé qui n'est point prévenu. La reine le battit facilement en ruine, et le poussa au point de lui fermer presque la bouche. Le roi, autant je crois pour plaire à cette princesse, que convaincu par ses raisons, se détermina enfin pour M. de Ségur; et la reine, saisissant le moment, dit à M. de Maurepas : « Monsieur, vous » entendez la volonté du roi; envoyez tout » de suite chercher M. de Ségur, et appre- » nez-la lui. »

M. de Maurepas n'eut plus qu'à obéir; et il a confié à quelqu'un qui me l'a redit, que cet ordre avoit été le coup de poignard le plus sensible qu'il eût reçu de sa vie. Je le conçois.

Il n'étoit pas le seul atteint de ce coup, M. de Puységur fut certainement le plus sensiblement blessé de tous. On a nommé

beaucoup de gens qui s'étoient tous tournés de ce côté-là, mais tous trop peu importans, je ne dis pas par leur rang, mais par leur consistance, pour qu'on y ait fait attention.

Fin du Tome Second.

TABLE

DES ARTICLES

Contenus dans le Second Volume.

Intrigue de M. de Lavaugyon contre M. le duc de Choiseul, en 1760, page

Dernière intrigue qui détermina la disgrâce du duc de Choiseul ; détails sur l'abbé de la Ville, 11

Comment le duc de Choiseul perdit la charge de colonel-général des Suisses, et les suites de cet événement, 23

Anecdotes sur le renvoi des Jésuites, 76

Mort du Roi Louis XV, 59

Exil du duc d'Aiguillon, 90

Anecdote du chancelier de Maupeou, et du président de Lamoignon,

Caractère du chancelier, page 11
Des Parlemens, 145
Anecdote de Louis XV ; réflexions sur M. Necker, 206
Origine et fortune de M. de Vergennes, ministre, 213
Mort du chevalier de Muy, ministre de la Guerre ; nomination de M. de Saint-Germain à sa place ; d'autres Evénemens ; Caractères de quelques Gens de la Cour, 225
Comment madame de Guémené perdit la place de Gouvernante des Enfans de France, et comment la duchesse de Polignac lui succéda, 268
Combat de M. le comte d'Artois et de M. le duc de Bourbon, 282
Comment M. de Castries et M. de Ségur sont parvenus au Ministère, 330

Fin de la Table des Articles du Second Volume.

00037755

Digitized with financial assistance from the
Government of Maharashtra
on 03 December, 2015